CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Rapport

SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION
2006-2008

L'ÉDUCATION EN RÉGION ÉLOIGNÉE : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Québec

Vous pouvez consulter ce rapport sur le site Internet
du Conseil supérieur de l'éducation
www.cse.gouv.qc.ca

ou en présentant une demande
au Conseil supérieur de l'éducation

- par téléphone : 418 643-3851 (boîte vocale)
- par télécopieur : 418 644-2530
- par courrier électronique : panorama@cse.gouv.qc.ca
- par la poste :
  1175, avenue Lavigerie, bureau 180
  Québec (Québec) G1V 5B2

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

rapport

SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION
2006-2008

L'ÉDUCATION EN RÉGION ÉLOIGNÉE : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Québec

MONSIEUR YVON VALLIÈRES
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
HÔTEL DU PARLEMENT
QUÉBEC

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi (L.R.Q., c. C-60, article 9), je vous transmets le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation pour 2006-2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Michelle Courchesne
Québec, mars 2009

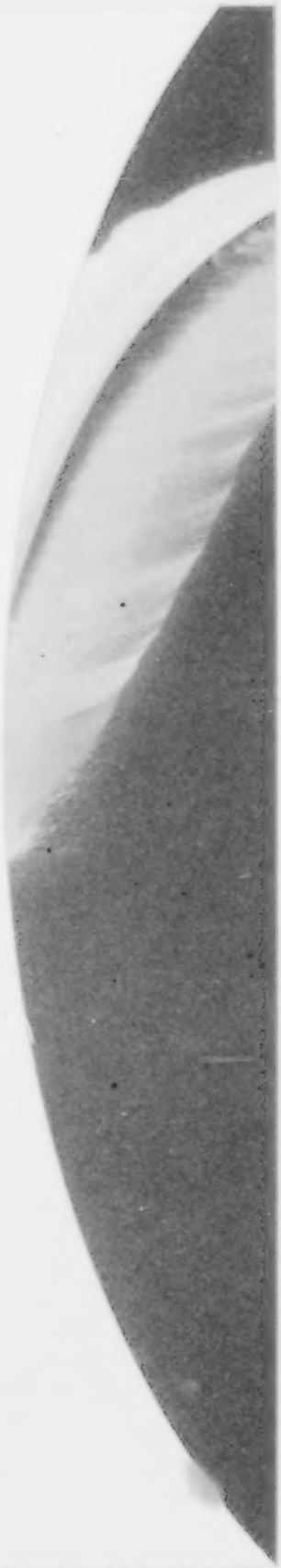

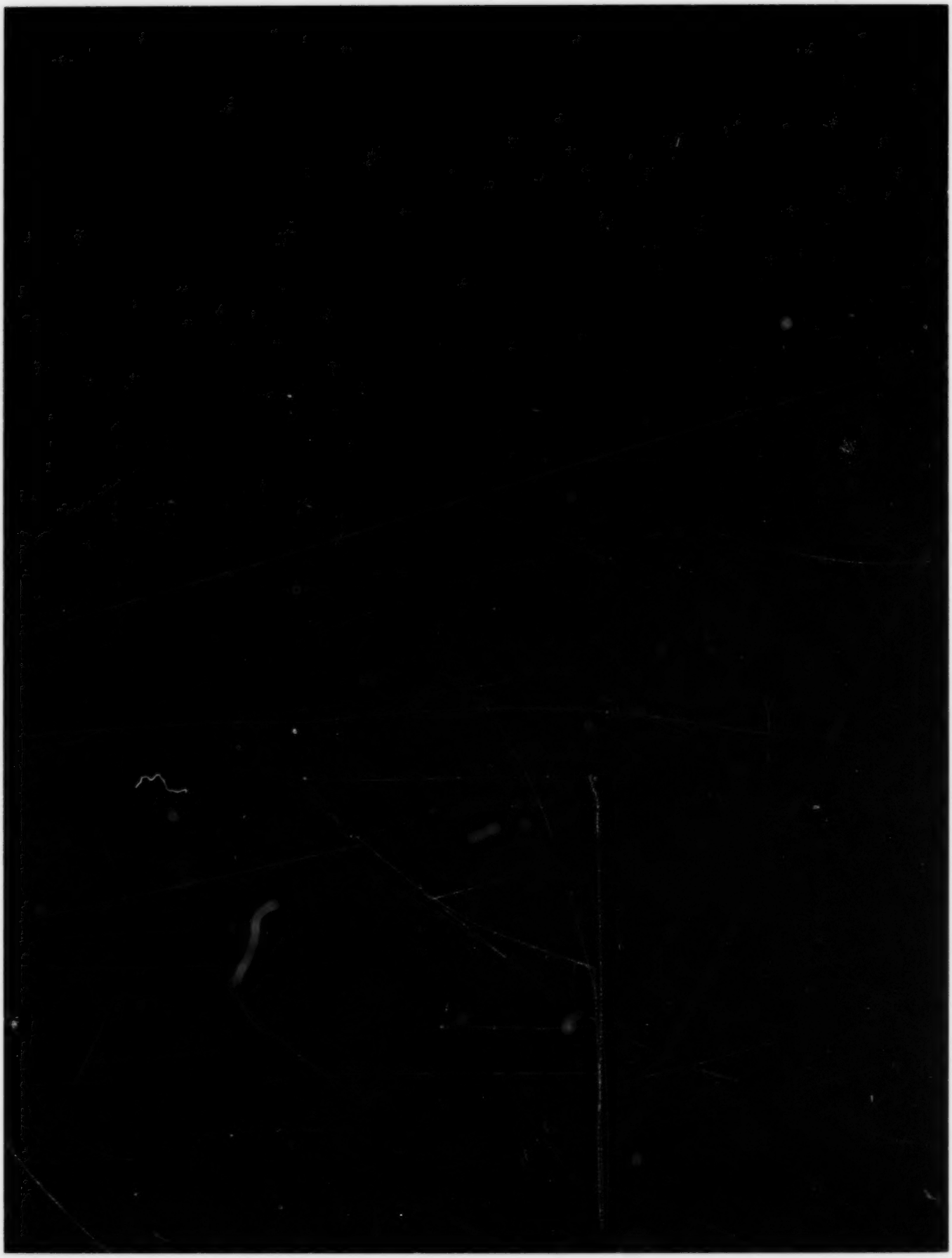

MADAME MICHELLE COURCHESNE
MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
HÔTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi (L.R.Q., c. C-60, article 9), je vous présente le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation pour 2006-2008.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Nicole Boutin
Québec, février 2009

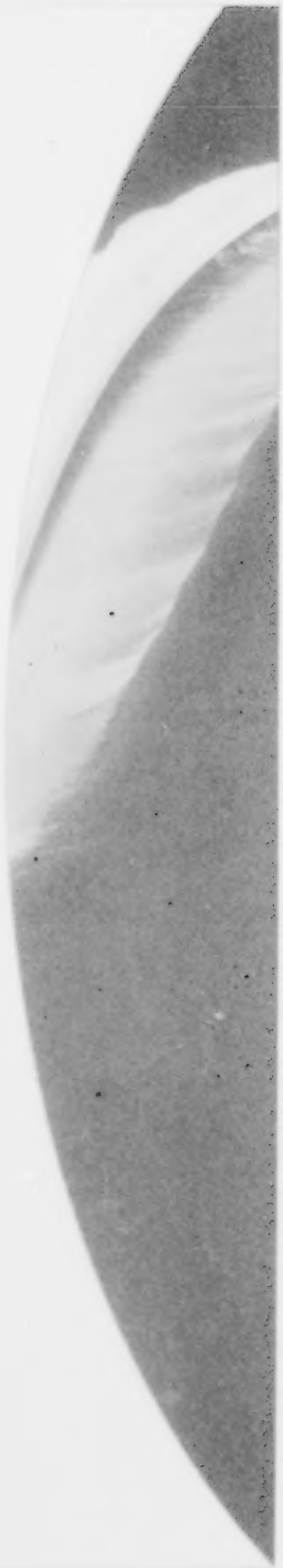

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme gouvernemental autonome, composé de 22 membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise.

Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation a pour fonction première de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Pour ce faire, en vertu de sa loi constituante, le Conseil doit, au moins tous les deux ans, faire rapport à la ministre sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation du Conseil supérieur de l'éducation est ensuite déposé par la ministre à l'Assemblée nationale.

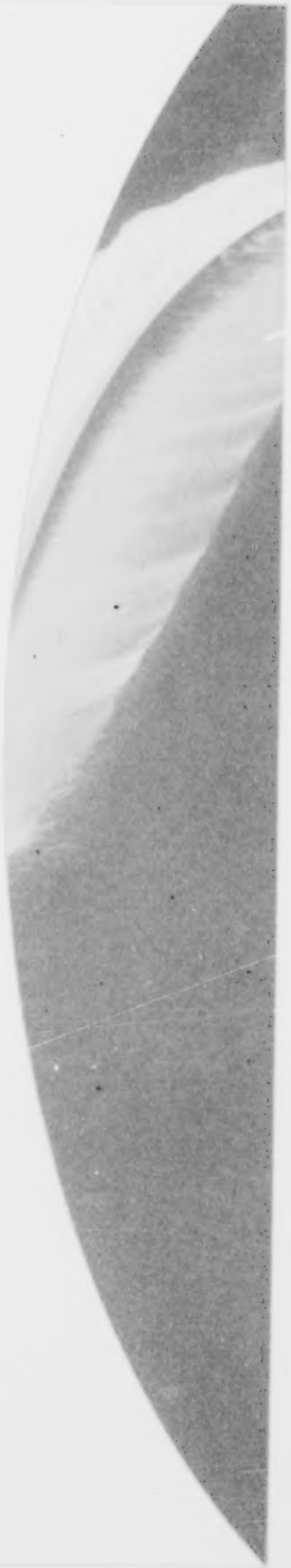

Le Conseil supérieur de l'éducation a confié la préparation du présent rapport à un comité composé des personnes suivantes :

Jean ROY
PRÉSIDENT DU COMITÉ
Doyen aux affaires départementales et à la formation continue
Université du Québec à Rimouski
Membre du Conseil supérieur de l'éducation

Diane ARSENAULT
Directrice générale
Commission scolaire des Îles
Membre du Conseil supérieur de l'éducation

Josée BEAUDOIN
Vice-présidente
Innovation et transfert (Montréal)
Centre francophone d'informatisation des organisations

Martine BOILY
Parent, membre du conseil d'établissement
École primaire Holland
Commission scolaire Central Québec
Membre du Conseil supérieur de l'éducation

Diane BRASSARD
Coordonnatrice de l'enseignement
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Ronald CANUEL
Directeur général
Commission scolaire Eastern Townships
Membre de la Commission de l'enseignement secondaire

Éric FAGUY
Directeur
Écoles Leventoux et Lestrat
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Michel HUOT
Enseignant
Cégep Beauce-Appalaches

Danielle LAFONTAINE
Professeure
Département d'études régionales
Université du Québec à Rimouski

Claudie LÉVESQUE
Conseillère syndicale
Fédération des professionnelles et des professionnels de l'éducation

Serge TESSIER
Directeur général
Cégep de Saint-Jérôme

Louise TRUDEL
Directrice générale
Collège Shawinigan

COORDINATION

Yvan D'Amours
Coordonnateur (jusqu'en janvier 2007)

Marie-Claude Riopel
Coordonnatrice par intérim (à partir de janvier 2007)

RÉDACTION

Francesco Arena
Marie-Claude Riopel
Mylène Des Ruisseaux

Avec la collaboration
de Claude Painchaud et Josée Turcotte

CONSULTATION

Niambi-Mayasi Batiotila, Bruno Bérubé, Yvan D'Amours, Caroline Gaudreault et Frédéric Schautaud
Agents de recherche

Josée Thivierge
Consultante
Groupe Écobes
Cégep de Jonquière

RECHERCHE

Niambi-Mayasi Batiotila, *agent de recherche*
Bruno Bérubé, *agent de recherche*
Caroline Gaudreault, *agente de recherche*
Mylène Des Ruisseaux, *agente de recherche*
David Lacasse, *technicien en recherche*
Chantal Lessard, *agente de recherche*

Claude Audet-Robitaille, *agente de recherche contractuelle*
Pierre Canisius Kamanzi, *agent de recherche contractuel*
Dominic Labrie, *agent de recherche contractuel*

SOUTIEN TECHNIQUE

Secrétariat :
Myriam Robin

Documentation :
Daves Couture et Francine Vallée

Édition :
Johanne Methot

Révision linguistique :
Hélène Dumais

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Bleu Outremer

Rapport adopté à la 570e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 16 octobre 2008.

ISBN : 978-2-550-55122-5 (version imprimée)
978-2-550-55123-2 (version PDF)

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
© Gouvernement du Québec, 2009

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document est imprimé sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées post-consommation.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1
LES ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES ET ÉDUCATIFS DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES À L'ÉTUDE 5

1.1 Le portrait socioéconomique et éducatif de chacune des régions éloignées à l'étude 7
1.1.1 La région de l'Abitibi-Témiscamingue 7
1.1.2 La région du Bas-Saint-Laurent 11
1.1.3 La région de la Côte-Nord 14
1.1.4 La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 18
1.1.5 La région du Nord-du-Québec 21
1.1.6 La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 24

1.2 Des constats d'ensemble sur les régions éloignées 28
1.2.1 Une baisse démographique aux effets importants 28
1.2.2 Des perspectives économiques sensibles à la conjoncture 29
1.2.3 Une diminution préoccupante du nombre d'élèves et d'étudiants 30
1.2.4 Des avancées de scolarisation importantes 32

1.3 Pour conclure 34

CHAPITRE 2
LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION EN RÉGION ÉLOIGNÉE ET LES EFFORTS FOURNIS POUR LES RELEVER 35

2.1 Les effets de la diminution continue du nombre d'élèves et d'étudiants 36
2.1.1 Le point de vue des milieux de l'éducation 37
2.1.2 Des réponses locales et régionales à la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants 39
2.1.3 Des mesures gouvernementales pour atténuer les effets de la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants 41
2.1.4 Les éléments que le Conseil retient quant aux effets de la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants 42

2.2 Les effets de la dispersion géographique des populations 43
2.2.1 Le point de vue des milieux de l'éducation 43
2.2.2 Des réponses locales et régionales à la dispersion géographique 43
2.2.3 Des mesures gouvernementales pour atténuer les effets de la dispersion géographique 45
2.2.4 Les éléments que le Conseil retient quant aux effets de la dispersion géographique des populations 49

2.3 La persévérance et la réussite 50
2.3.1 Le point de vue des milieux de l'éducation 50
2.3.2 Des réponses locales et régionales au défi de la persévérance et de la réussite 51
2.3.3 Des mesures gouvernementales pour favoriser la persévérance et la réussite 54
2.3.4 Les éléments que le Conseil retient quant au défi de la persévérance et de la réussite 55

2.4 L'offre de formation : diversité, continuité et réponses aux besoins régionaux 56
2.4.1 Le point de vue des milieux de l'éducation 57
2.4.2 Des réponses locales et régionales au défi de l'offre de formation 58
2.4.3 Des mesures gouvernementales relatives à l'offre de formation 60
2.4.4 Les éléments que le Conseil retient quant au défi de l'offre de formation 61

2.5 Pour conclure 62

CHAPITRE 3
DES ORIENTATIONS EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF DES PERSONNES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS EN RÉGION ÉLOIGNÉE 65

3.1 Les éléments du cadre de référence 67
3.1.1 L'éducation, un droit pour tous 67
3.1.2 Viser la proximité des services éducatifs 67
3.1.3 Adapter les interventions aux spécificités des régions 68
3.1.4 Innover pour renouveler l'action et les pratiques éducatives 68
3.1.5 Miser sur la prise en charge par les acteurs locaux et régionaux 69
3.1.6 Contribuer au développement des communautés et des régions 69

3.2 Les obligations de l'État en matière d'éducation 70

3.3 Les orientations proposées 72
3.3.1 **Première orientation** : *Assurer, en région éloignée, l'accessibilité à des services éducatifs de qualité par leur adaptation et l'innovation* 72
3.3.2 **Deuxième orientation** : *Harmoniser davantage l'offre de formation avec les besoins des personnes et les forces de chacune des régions* 76
3.3.3 **Troisième orientation** : *Répondre aux besoins éducatifs des personnes et des communautés en renforçant la concertation et la mobilisation locales et régionales* 79
3.3.4 **Quatrième orientation** : *Répondre aux besoins éducatifs des régions en adaptant l'action de l'État à leurs forces et à leur potentiel* 84

CONCLUSION 89

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE 107

AUTRES RÉFÉRENCES 111

SITES INTERNET DES ORGANISMES ET DES ÉTABLISSEMENTS CITÉS OU CONSULTÉS 117

MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION 120

ANNEXES

Annexe 1 : Les personnes entendues par le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 93

Annexe 2 : Le processus de consultation des membres du personnel de l'éducation en région éloignée 95

Annexe 3 : Données statistiques complémentaires 99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation de la population et prévisions démographiques selon la région 29

Tableau 2 : Variation du taux d'emploi et du taux de chômage selon la région, 1997 et 2007 30

Tableau 3 : Créneaux de développement économique indiqués par les acteurs régionaux dans le contexte du projet ACCORD selon la région 31

Tableau 4 : Prévision de la variation du nombre d'élèves et d'étudiants à temps plein selon l'ordre d'enseignement et la région, de 2006 à 2015 32

Tableau 5 : Répartition de la population de 15 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu selon la région, 2006 33

Tableau 6 : Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent un établissement d'enseignement au Québec selon leur région d'origine, 2006-2007 45

Tableau 7 : Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent un établissement d'enseignement situé dans leur région d'origine, 2006-2007 46

Tableau A1 : Nombre et proportion d'établissements au primaire et au secondaire ayant un faible effectif scolaire selon la région, 2006-2007 99

Tableau A2 : Variation du nombre d'élèves selon l'ordre d'enseignement et la région, 2003-2004 et 2007-2008 99

Tableau A3 : Évolution du taux de diplomation au secondaire public (secteur des jeunes), de 1999-2000 à 2006-2007 100

Tableau A4 : Variation du nombre d'élèves en formation générale des adultes selon la région, 2002-2003 et 2006-2007 100

Tableau A5 : Variation du nombre d'élèves et de diplômes en formation professionnelle selon la région, 1997-1998 et 2005-2006 101

Tableau A6 : Taux de passage direct du secondaire (réseaux public et privé) au collégial (tous réseaux), 2006 101

Tableau A7 : Variation du nombre d'étudiants et de diplômes au collégial selon la région, 2003 et 2006 102

Tableau A8 : Évolution du nombre d'étudiants universitaires selon le cycle d'études et selon l'université, de 2003 à 2007 (trimestre d'automne) 103

Tableau A9 : Évolution du nombre de sanctions décernées selon le type de sanction et selon l'université, de 2003 à 2007 105

Tableau A10 : Taux d'obtention d'un baccalauréat selon la région d'origine des étudiants, 2001 et 2003 106

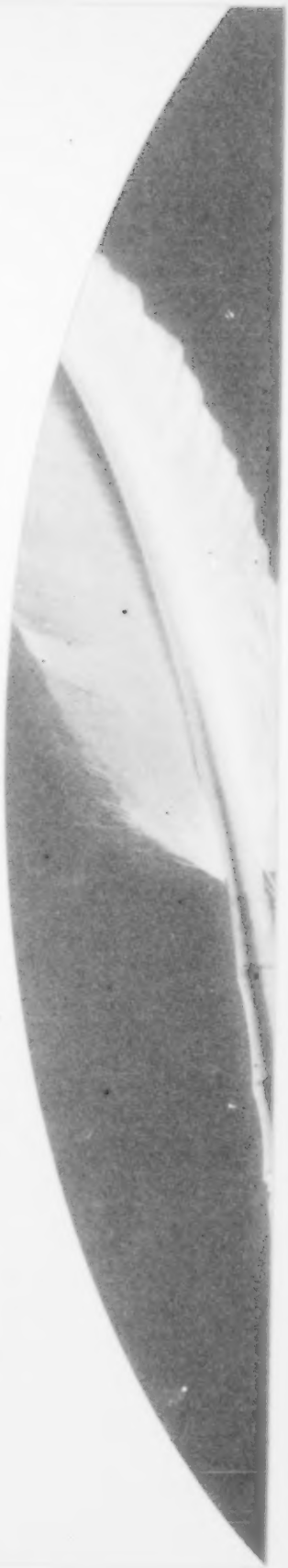

INTRODUCTION

Dans les régions éloignées, la baisse démographique conjuguée à la dispersion des communautés sur de grands territoires et à la fragilité de la situation socioéconomique pose des défis éducatifs majeurs qui demandent des approches nouvelles et proactives. Dans le présent rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil supérieur de l'éducation propose des avenues pour soutenir les acteurs de l'éducation de ces régions dans leur volonté d'assurer un meilleur accès des personnes à des services éducatifs de qualité et de stimuler le développement de leurs communautés.

Conscient du rôle important que joue l'éducation, particulièrement en région, le Conseil a interpellé à plusieurs occasions les pouvoirs publics sur les problèmes éducatifs des personnes qui vivent loin des grands centres urbains. Ainsi, en 2002, il proposait, dans son rapport intitulé *La gouverne de l'éducation, priorités pour les prochaines années*, que l'accessibilité à des services éducatifs de qualité sur tout le territoire du Québec devienne une des priorités de l'éducation (CSE, 2002)[1]. Les acteurs de l'éducation, pour leur part, ont affirmé avec force leurs préoccupations au sujet de la situation de l'éducation en région, notamment lors des audiences de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, en 2002 et en 2004, et lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, en 2004.

Le Conseil reprend ici de manière plus attentive la question de l'éducation en région éloignée en raison de l'importance de la situation. Il estime que les approches utilisées jusqu'à présent ne permettent plus de relever les défis éducatifs qui se posent dans les régions. Malgré les difficultés qu'elles continuent d'éprouver, ces régions ont fait des avancées notables en matière d'éducation et plusieurs d'entre elles peuvent aujourd'hui compter sur des forces et des solidarités qui promettent pour l'avenir. Il reste que leurs acquis demeurent fragiles et que l'accès à des services éducatifs de qualité est menacé. Selon le Conseil, il est donc nécessaire d'appuyer les forces vives de ces régions pour assurer le plein développement des personnes qui y vivent, dans un contexte où la décroissance démographique devrait s'accentuer et poser des défis de taille pour le système d'éducation.

La vitalité des régions est en effet essentielle à la capacité du Québec de se développer et de participer activement à la dynamique actuelle des sociétés. Les défis du monde moderne, de l'ouverture internationale et de la mondialisation incitent les sociétés à rehausser le niveau de scolarisation et de qualification de leurs populations et à concentrer davantage leurs actions sur les forces et les voies prometteuses. Le dynamisme du Québec repose aussi sur la richesse de ses régions. Il importe donc de développer tous les talents partout où ils se trouvent et de leur ouvrir des perspectives d'avenir.

Le Conseil souscrit entièrement à la volonté de la société québécoise d'occuper tout son territoire et de mettre en valeur le potentiel de chacune des régions. En effet, l'avenir des régions, et plus particulièrement des régions éloignées, est intimement lié à leur développement à long terme, notamment dans les secteurs prometteurs. À cet égard, l'éducation est un puissant catalyseur qui permet aux populations de ces régions de consacrer leurs talents au développement social, économique et culturel de leurs communautés. Pour ce faire, ces populations doivent avoir accès à une éducation de qualité qui réponde à leurs besoins de scolarisation et de qualification de base et d'accès aux plus hauts niveaux de formation.

Pour le Conseil, l'accès à des services éducatifs de qualité dans toutes les régions du Québec est une question d'équité. Cette dernière est une valeur fondamentale de la société québécoise qui demande non seulement de reconnaître à chacun les mêmes droits, mais aussi de lui offrir les conditions et les moyens de répondre à ses besoins, en tenant compte de ses différences et de sa situation particulière.

Pour dresser le tableau de la situation éducative en région éloignée, le Conseil a procédé à des recherches documentaires et il a entendu plusieurs experts en cette matière. Il a

1. Voir également *L'éducation des adultes, partenaire du développement local et régional* (CSE, 2003) et *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues* (CSE, 2004).

également pris acte des constats et des propositions exprimés par des acteurs de l'éducation, notamment à l'occasion des commissions parlementaires de l'éducation et lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Le Conseil a pris note, en plus, des propos des acteurs de l'éducation qu'il a entendus durant ses visites en région[2].

Pour compléter ce tableau, le Conseil a tenu à recueillir le point de vue des membres du personnel d'éducation qui travaillent en région éloignée à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Cette consultation avait pour objet de répertorier les défis auxquels ils doivent faire face dans leur établissement d'enseignement ou dans leur région ainsi que les actions qui, selon eux, ont été entreprises localement pour les relever. Ils devaient également indiquer les forces de leur région en matière d'éducation et les projets novateurs réalisés ou en cours de réalisation pour assurer l'accessibilité et la qualité de l'éducation dans leur milieu.

Cette consultation comportait deux volets : une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif des membres du personnel de l'enseignement primaire, secondaire et collégial ; des entrevues avec des gestionnaires et des professeurs des trois universités situées dans les six régions éloignées à l'étude. Le détail de cette consultation est consigné à l'annexe 2.

Dans sa consultation, le Conseil a prêté attention tout particulièrement à six régions administratives considérées comme « éloignées », car elles se situent à une distance importante des régions de Montréal, de la Capitale-Nationale ou de l'Outaouais. Ces six régions comptent une forte proportion de leur population qui vit dans des communautés éloignées, voire isolées ou difficilement accessibles. Ce sont l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elles englobent 87,7 % du territoire du Québec et comptaient, en 2006, 11,1 % de sa population ainsi que 10,9 % de ses élèves et étudiants.

Le Conseil tient toutefois à souligner que le choix de ces six régions aux fins du présent rapport ne signifie nullement que les autres régions ne connaissent pas de problèmes similaires de faible densité, de décroissance démographique, d'éloignement et même d'isolement. Le Conseil est d'ailleurs plutôt convaincu du contraire. On peut penser, par exemple, aux régions de la Mauricie, de l'Outaouais ou de la Chaudière-Appalaches. Bien entendu, la situation de chacune des régions du Québec comporte des problèmes qui lui sont singuliers. Le Conseil estime cependant que l'analyse et les orientations qu'il propose dans le présent rapport peuvent inspirer des approches qui leur soient propres.

Il importe de souligner que plusieurs des régions éloignées comportent des populations autochtones. Le Conseil n'a pas fait une analyse particulière de la situation de l'éducation chez les Premières Nations et les communautés inuites. Il estime, en effet, que l'analyse faite en février 2007 par la Commission parlementaire sur la réussite scolaire des Autochtones et les recommandations qu'elle propose sont toujours d'actualité (Commission de l'éducation, 2007 ; Forum socioéconomique des Premières Nations, 2006).

Cette commission parlementaire considère, d'entrée de jeu, que les Autochtones sont les mieux placés pour répondre à leurs besoins éducatifs. Elle formule notamment les recommandations suivantes :

> assurer des infrastructures scolaires et des logements appropriés ainsi qu'un financement suffisant des services éducatifs ;

> encourager la participation des parents et des communautés à la prise en charge des projets éducatifs ;

> encourager la maîtrise de la langue maternelle et le renforcement de l'identité culturelle chez les jeunes ;

2. Les visites ont eu lieu dans les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (2003), de la Chaudière-Appalaches (2004), du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2005), de l'Estrie (2006), de l'Abitibi-Témiscamingue (2007) et de l'Outaouais (2008). Le Comité sur l'état et les besoins de l'éducation, pour sa part, a reçu les représentants de la Table interordres de l'éducation du Nord-du-Québec en décembre 2007.

- > adapter les exigences du Programme de formation de l'école québécoise aux réalités des communautés autochtones et encourager l'implantation de programmes d'établissement adaptés aux particularités des communautés ;
- > favoriser la mise en place de programmes de formation professionnelle et de formation technique ;
- > assurer la formation du personnel enseignant et du personnel professionnel, accroître la présence de personnel autochtone et encourager la fidélisation du personnel.

Les recommandations de la Commission parlementaire sur la réussite scolaire des Autochtones concordent, dans l'ensemble, avec les orientations que le Conseil propose dans le troisième chapitre du présent rapport. Ces orientations reposent sur le principe suivant : il faut encourager la prise en charge par les milieux locaux et régionaux de leur avenir éducatif et il convient, pour ce faire, d'adapter les réponses à leurs besoins éducatifs spécifiques. Le Conseil suggère donc d'adopter le même principe à l'égard des besoins éducatifs des communautés autochtones.

Le présent rapport comporte trois chapitres. Le premier trace un portrait de chacune des six régions éloignées à l'étude sur le plan démographique, socioéconomique et sur le plan de l'éducation. Ces portraits mettent en lumière des caractéristiques propres à chacune de ces régions et soulignent leurs différences et leurs similarités.

Le deuxième chapitre fait état des principaux défis de l'éducation en région éloignée et des actions qui ont été entreprises par les acteurs locaux et régionaux pour y faire face. On y présente en particulier le point de vue des membres du personnel d'éducation des six régions éloignées à l'étude ainsi que certaines des préoccupations des acteurs de l'éducation soumises à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale et lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. On y résume également certaines des mesures gouvernementales destinées à appuyer l'action éducative locale ou régionale. En outre, le Conseil y rappelle certaines de ses positions antérieures sur l'éducation en région.

Enfin, le troisième chapitre présente le cadre de référence qui a guidé la réflexion du Conseil et les quatre orientations qu'il propose à l'État et aux milieux de l'éducation pour relever les défis éducatifs en région éloignée. Ces orientations pourront également inspirer les autres régions du Québec qui auront à relever des défis de même nature.

Dans la première orientation, le Conseil affirme la nécessité d'assurer l'accessibilité à des services éducatifs de qualité aussi près que possible des communautés locales, par l'adaptation de ces services et par l'innovation. Dans la deuxième orientation, le Conseil préconise une meilleure harmonisation de l'offre de formation avec les besoins et le potentiel de développement des personnes et des communautés de chacune des régions. Dans la troisième orientation, le Conseil invite les milieux de l'éducation en région à renforcer leur leadership, à se concerter davantage et à mobiliser leurs partenaires pour relever collectivement les défis éducatifs qui sont les leurs. Dans la quatrième orientation, le Conseil invite le gouvernement, et particulièrement la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à adapter les interventions de l'État aux besoins spécifiques des régions et à donner aux acteurs locaux et régionaux la latitude d'action, les moyens et le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur mission éducative dans leur milieu.

Le Conseil tient enfin à remercier les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2006-2008 ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à enrichir sa réflexion. Il souhaite notamment souligner la collaboration remarquable des acteurs du réseau de l'éducation dans les six régions étudiées qui ont participé aux processus de consultation du Conseil.

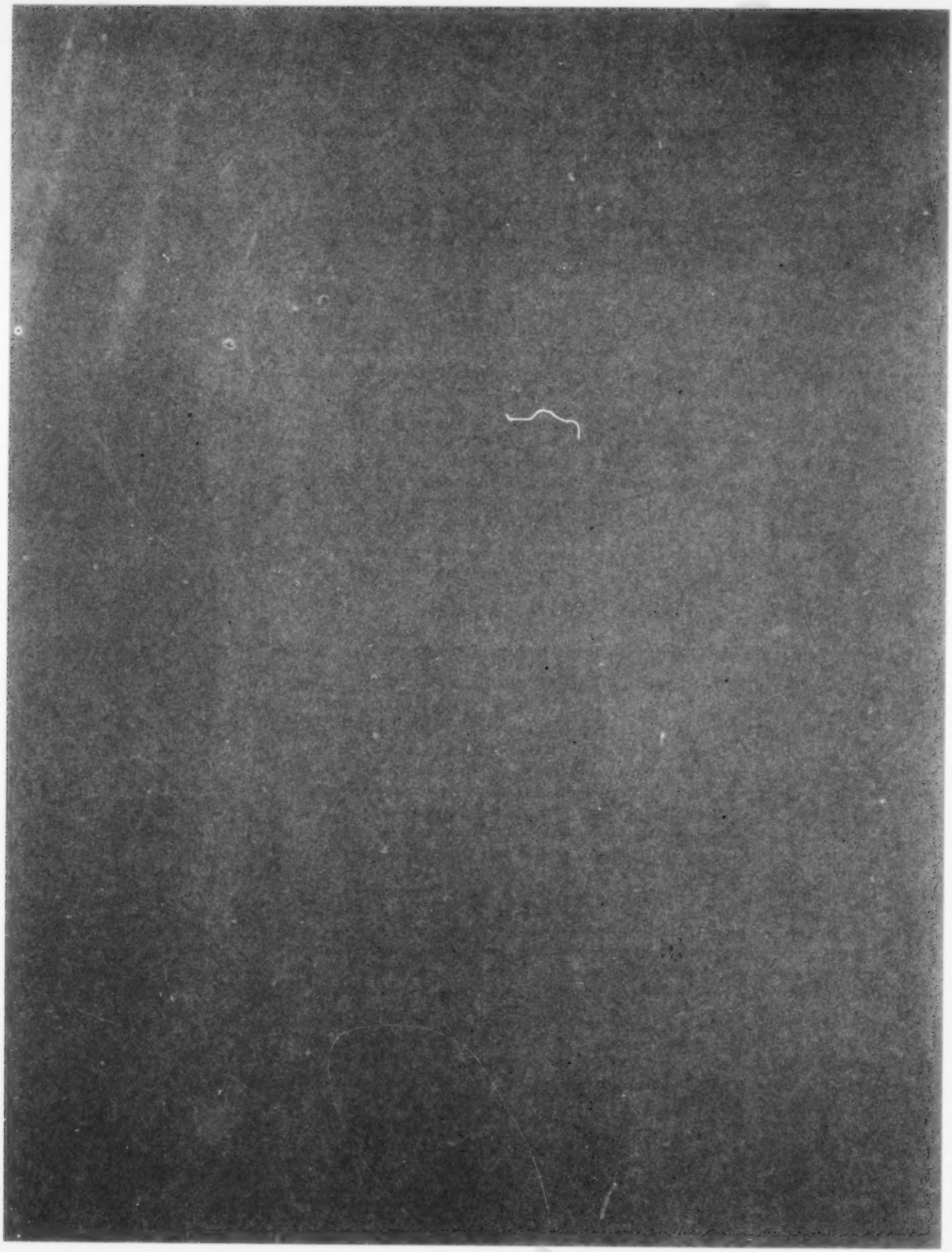

LES ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES ET ÉDUCATIFS DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES À L'ÉTUDE

Le présent chapitre fait une description des six régions éloignées qui ont été retenues par le Conseil pour mettre en relief la situation socioéconomique et éducative des personnes et des populations qui y vivent. Son objet n'est pas d'offrir une présentation exhaustive de chacune de ces régions, mais plutôt de donner des repères pour mieux comprendre les défis éducatifs auxquels elles doivent faire face. Il cherche, de plus, à mieux situer le contexte des orientations que le Conseil propose dans le troisième chapitre pour soutenir le développement éducatif de ces régions.

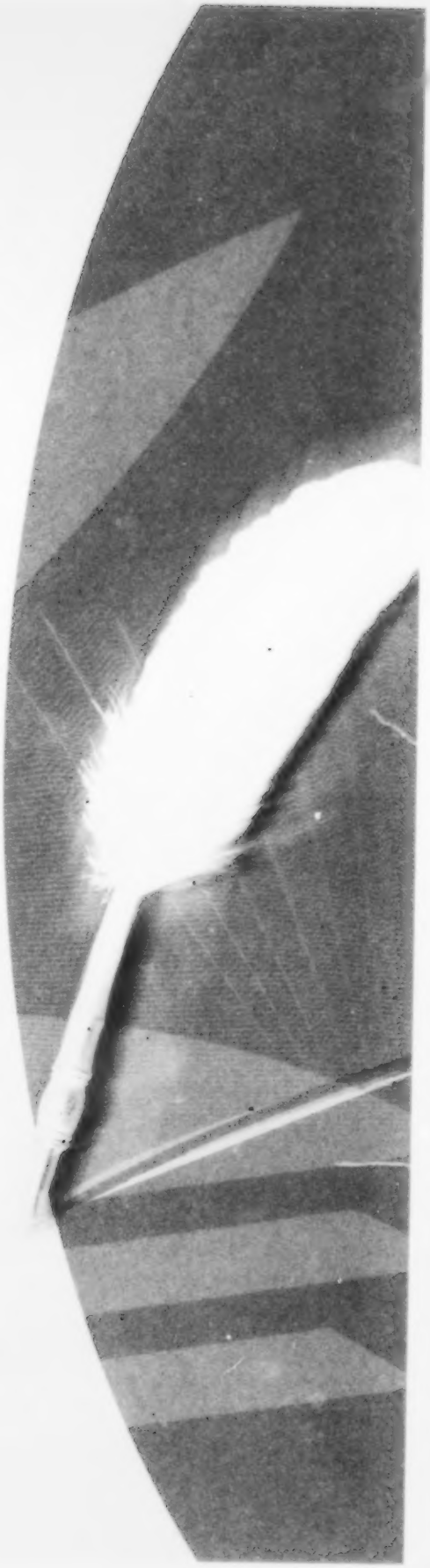

Comme cela a déjà été souligné dans l'introduction, le Conseil a choisi de retenir les six régions qui se situent loin des grands centres urbains, comme ceux de la Capitale-Nationale, de Montréal et de l'Outaouais. Il s'agit des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elles englobent 87,7 % du territoire du Québec et comptaient, en 2006, 11,1 % de sa population ainsi que 10,9 % de ses élèves et étudiants.

Soulignons à nouveau que plusieurs des aspects et des défis qui caractérisent les régions éloignées à l'étude peuvent également être présents dans d'autres régions du Québec qui sauront peut-être y reconnaître certaines des situations et des préoccupations exposées ci-dessous, par exemple les régions de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie ou de l'Outaouais. Il se peut aussi que d'autres régions du Québec connaissent des problèmes similaires.

Le Conseil a aussi retenu la définition administrative de ces six régions telle qu'elle est proposée par la Commission de toponymie du Québec, c'est-à-dire comme une division territoriale servant de cadre à l'activité des ministères et des organismes publics [3]. Le Conseil est tout à fait conscient, cependant, que les divisions administratives ne traduisent pas nécessairement les liens naturels ou les visées communes qui peuvent unir les personnes qui habitent ces régions ou leurs sous-régions.

Enfin, après avoir considéré différentes appellations pour désigner collectivement ces régions (« régions-ressources », « régions périphériques »), le Conseil a retenu l'expression « régions éloignées ». Il lui paraît important de souligner que la faible densité de la population et l'éloignement géographique des communautés agissent à la fois sur le réseau de l'éducation et sur la situation sociale, économique et culturelle de ces régions. Ce sont ces aspects que le Conseil veut surtout mettre en relief.

L'exposé qui suit comporte deux sections. Dans un premier temps, le Conseil décrit la situation de chacune des six régions éloignées à l'étude, en mettant l'accent sur les aspects démographiques, économiques et éducatifs. Dans un second temps, le Conseil fait ressortir les aspects qui sont communs à ces régions ainsi que leurs spécificités et leur potentiel de développement sur le plan éducatif.

3. Ce sont les régions administratives définies, notamment, par le décret de juillet 1997 (décret 965-97).

1.1 LE PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE ET ÉDUCATIF DE CHACUNE DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES À L'ÉTUDE

Dans la présente section, le Conseil trace un portrait factuel des principales caractéristiques démographiques, socioéconomiques et éducatives de chacune des six régions éloignées à l'étude. Les principaux aspects considérés ont trait à la faible densité et à la dispersion géographique de la population, au phénomène de décroissance démographique, aux projets de développement économique propres à chacune des régions, à la manière dont est implanté le réseau de l'éducation sur leur territoire, à l'évolution de la scolarisation et de la fréquentation en matière d'éducation ainsi qu'aux tendances sur le plan de la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants.

La description de chacune des régions éloignées à l'étude comporte trois sous-sections. La première fait état de leurs principales caractéristiques démographiques et économiques. La deuxième aborde les principaux aspects du réseau de l'éducation et la situation en ce qui a trait à la scolarisation de la population. La troisième sous-section résume les principaux éléments que le Conseil retient pour chacune des régions examinées.

1.1.1 LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La situation démographique et économique

La région de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie de 57 340 km² et se divise en cinq municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents : Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or. Cette région compte 145 192 habitants en 2007 : la moitié d'entre eux est concentrée dans les villes de Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos. La densité moyenne de la population sur le territoire est faible (2,5 hab./km²).

La population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue a diminué de 6,9 % de 1997 à 2007, alors que celle du Québec a augmenté de 5,9 % (voir le tableau 1). Le taux d'accroissement naturel de la population de cette région est de 4,2 ‰ [4] en 2006, contre 3,7 ‰ pour l'ensemble du Québec, mais il ne peut compenser pleinement les effets de la migration. En 2006-2007, cette région a connu un solde migratoire négatif [5] de 594 personnes (ou 0,41 %). Ce solde demeure très négatif chez les 15-24 ans. De plus, la proportion des jeunes de 0-14 ans a baissé de 4,3 points de pourcentage pendant la période 1997-2007 (ISQ, 2008a).

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec pour les années 2001-2026, la population de cette région devrait avoir diminué de 12,9 % au terme de cette période, alors que la population de l'ensemble du Québec devrait s'être accrue de 9,3 % (voir le tableau 1). La baisse démographique chez les jeunes se fait sentir sur le nombre d'élèves et d'étudiants, comme on le verra dans la sous-section suivante.

Pour ce qui est de l'économie de la région, le secteur des services regroupe environ 70,0 % des emplois. Le secteur primaire est tourné principalement vers l'exploitation des mines (or, argent, plomb, cuivre, zinc), la forêt et l'agriculture. À l'heure actuelle, le secteur de la forêt traverse une période difficile, alors que celui des mines a connu un regain

4. Le taux d'accroissement naturel est la variation qui résulte de la différence (solde) entre les naissances et les décès. Il se mesure en milliers d'unités (‰) de la population totale de la région (ISQ, 2008a).

5. Le solde migratoire d'une région est la différence entre le nombre de personnes qui viennent y résider (entrants) et le nombre de celles qui la quittent (sortants). Il se mesure en pourcentage de la population totale de la région (ISQ, 2008a).

Nord-du-Québec

1.1 LE PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE ET ÉDUCATIF DE CHACUNE DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES À L'ÉTUDE

d'activité jusqu'à récemment. Le secteur manufacturier, pour sa part, est en grande partie concentré sur la seconde transformation des ressources naturelles (bois, pâtes et papiers, fonderies) et sur le soutien aux activités du secteur primaire.

Pendant la période 1997-2007, la région a connu un accroissement de 3,4 points de pourcentage de son taux d'emploi[6] et une diminution de 5,0 points de pourcentage de son taux de chômage[7]. Il reste que son taux d'emploi demeure inférieur à la moyenne provinciale et que son taux de chômage est des plus élevés au Québec (voir le tableau 2).

Pour ce qui est des perspectives de développement, les acteurs économiques et les partenaires de la région, y compris les milieux de l'éducation, ont indiqué quatre créneaux d'excellence dans le contexte de l'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) (voir la présentation du projet ACCORD à la section 1.2.2). Les deux premiers créneaux sont des domaines économiques dans lesquels la région peut jouer un rôle de « leader » à l'échelle nord-américaine ou mondiale. Le troisième créneau est un domaine ayant un fort potentiel de croissance (« émergent ») dans lequel la région estime pouvoir occuper à terme une position de leader. Le quatrième est un projet « en évaluation » pour lequel la région souhaite déterminer le potentiel de croissance à l'échelle mondiale. Il s'agit des quatre créneaux économiques suivants[8] :

> les technomines souterraines (leader) ;

> les systèmes de construction en bois (leader) ;

> l'agriculture nordique axée sur la production bovine (émergent) ;

> la valorisation des ressources hydriques (en évaluation).

La situation de l'éducation

Selon les données de 2005-2006, le réseau de l'éducation dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte 51 établissements d'enseignement primaire, 11 établissements d'enseignement secondaire, 10 établissements d'enseignement primaire et secondaire, 6 centres de formation professionnelle, 7 centres d'éducation des adultes, 3 écoles gouvernementales (le Conseil de l'éducation du Lac-Simon, l'École Migwan et le Conservatoire de musique de Val-d'Or), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (MELS, 2008f).

À l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, cinq commissions scolaires francophones offrent des services éducatifs à 23 318 élèves au secteur de la formation générale des jeunes en 2005-2006 (21 991 en français, langue d'enseignement, 760 en anglais et 53 en langues autochtones). Les deux écoles gouvernementales autochtones accueillent 347 élèves en 2005-2006. La Commission scolaire Western Québec offre des services éducatifs aux élèves anglophones.

À noter que les commissions scolaires de la région sont liées de façon opérationnelle au réseau de télécommunication à large bande passante par fibre optique, mis en place conformément au programme Villages branchés du Québec (Thibault, 2008).

À l'enseignement préscolaire et primaire, pour l'année 2007-2008, les établissements de la région accueillent 2 004 élèves au préscolaire et 9 714 élèves au primaire (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Depuis 2003-2004, on constate une diminution du nombre d'élèves du préscolaire (-4,7 %) et du primaire (-17,4 %), principalement en raison d'une baisse de 32,1 % du nombre de jeunes de 5-9 ans depuis 1998. On observe toutefois, depuis 2005, une légère augmentation de 3,5 % de la proportion d'enfants de 0-4 ans, hausse qui pourrait ralentir à court terme la réduction du nombre d'élèves (ISQ, 2008a).

6. Le taux d'emploi est la proportion (en pourcentage) du nombre de personnes qui occupent un emploi parmi la population âgée de 15 ans et plus.

7. Le taux de chômage est la proportion (en pourcentage) du nombre de personnes qui font partie de la population active (apte au travail et en recherche d'emploi) et qui sont temporairement sans emploi.

8. Voir le site internet du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). *Projet ACCORD en région* : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2471.

À l'enseignement secondaire, toujours pour l'année 2007-2008, les établissements comptent 10 023 élèves au secteur de jeunes. Le nombre d'élèves a baissé de 5,5 % par rapport à l'année 2003-2004, alors qu'il a augmenté de 3,5 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Le taux de diplomation au secondaire[9] dans le réseau public (secteur des jeunes) est de 71,2 % en 2006-2007, soit au même niveau que la moyenne du Québec (71,0 %) (voir le tableau A3 de l'annexe 3). Par ailleurs, en 2006, le taux de passage[10] direct des élèves du secteur des jeunes au collégial était de 44,5 %. Ce taux de passage est très inférieur à la moyenne provinciale de 57,1 % (voir le tableau A6 de l'annexe 3).

La diminution du nombre d'élèves de la région devrait se poursuivre, selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), et pourrait atteindre 21,7 % pendant la période 2006-2015 (voir le tableau 4). On constate par ailleurs que 46,2 % des écoles sont de petite taille en 2006-2007, c'est-à-dire qu'elles comptent moins de 100 élèves au primaire et moins de 150 élèves au secondaire. En comparaison, la moyenne provinciale est de 22,8 % (voir le tableau A1 de l'annexe 3).

En formation générale des adultes, le nombre d'élèves a augmenté de 2,9 % de 2002-2003 à 2006-2007 (soit de 3 756 à 3 864). Cette augmentation est inférieure à celle de 6,6 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A4 de l'annexe 3).

En formation professionnelle, le nombre d'élèves a diminué de 2,7 % de 1997-1998 à 2005-2006 (soit de 1 979 à 1 925), alors que l'on observe une hausse de 20,2 % pour l'ensemble du Québec. Pendant la même période, le nombre de diplômes est revenu au même niveau, de 761 à 769, comparativement à une augmentation de 30,3 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A5 de l'annexe 3). Cinq établissements d'enseignement de la région sont autorisés à offrir 53 programmes différents de formation professionnelle (MELS, 2008d). Plusieurs de ces programmes sont communs aux autres régions du Québec, d'autres sont propres à cette région et liés notamment au secteur des mines et des forêts.

À l'enseignement collégial, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est constitué des trois campus d'Amos, Rouyn-Noranda et Val-d'Or, et de deux centres de formation continue situés à Ville-Marie et à La Sarre[11]. Il compte aussi le Centre technologique des résidus industriels (CTRI), un centre collégial de transfert de technologie qui travaille surtout dans la mise en valeur des résidus forestiers et agricoles. Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est autorisé à offrir 15 programmes différents de formation technique (MELS, 2008d). Plusieurs de ces programmes sont spécifiques et liés notamment au secteur des mines et des forêts.

En 2006, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue accueillait 2 313 étudiants. De 2003 à 2006, le nombre d'étudiants à la formation préuniversitaire est resté stable, alors qu'il a diminué de 16,1 % à la formation technique (voir le tableau A7 de l'annexe 3). À noter que le Cégep cherche à attirer des étudiants étrangers, notamment dans les programmes de formation technique liés au secteur minier.

On prévoit que la diminution du nombre d'étudiants devrait se poursuivre en raison de la baisse du nombre de diplômes du secondaire et de la migration des jeunes. Selon les estimations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le nombre d'étudiants au collégial devrait chuter de 15,1 % pendant la période 2006-2015 (voir le tableau 4). Pour ce qui est de la migration des jeunes, 121 finissants du secondaire ont poursuivi leurs études collégiales à l'extérieur de la région en 2006, alors que 24 finissants sont venus y poursuivre leurs études collégiales (ISQ, 2008a).

9. Le taux de diplomation fait référence ici à la proportion (en pourcentage) du nombre d'élèves du secondaire (secteur des jeunes dans le réseau public) qui obtiennent un diplôme par rapport au nombre d'élèves inscrits en cinquième secondaire (secteur des jeunes dans le réseau public).

10. Le taux de passage du secondaire au collégial mesure la proportion des élèves de cinquième secondaire en formation générale à temps plein dans les réseaux public et privé inscrits l'année suivante au collégial (à l'enseignement ordinaire, à temps plein dans des programmes de DEC, tous réseaux).

11. Site Internet du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue : http://cegepat.qc.ca/ceg_cara.asp

Le nombre de diplômes d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire a augmenté de 6,0 % de 2003 à 2006. Ces diplômes représentent 56,3 % du total des diplômes. Par contre, le nombre de diplômes en formation technique est resté stable pendant la même période (voir le tableau A7 de l'annexe 3). Toutefois, la diminution de 16,1 % du nombre d'étudiants inscrits en formation technique devrait se répercuter à court terme sur le nombre de diplômes.

À l'automne 2004, 77,0 % des finissants de la formation préuniversitaire ont poursuivi leurs études à l'université. Ce taux de passage est presque égal au taux moyen de l'ensemble du Québec (76,7 %). Le taux de passage était de 22,2 % chez les finissants de la formation technique, ce qui est comparable au taux de l'ensemble du Québec (21,2 %) (MELS, 2006d).

À l'enseignement universitaire, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) compte, outre son siège social à Rouyn-Noranda, les deux campus d'Amos et de Val-d'Or ainsi que six centres de services : Chibougamau, La Sarre, Mont-Laurier, Matagami, Senneterre et Ville-Marie[12]. L'UQAT offre des formations en sciences naturelles et génie (seulement au deuxième et au troisième cycle), en sciences sociales et humaines et en santé. En 2007, elle accueille plus de 1 164 étudiants à temps plein et 1 588 étudiants à temps partiel (voir le tableau A8 de l'annexe 3). L'UQAT comporte également le Service Premières Nations destiné à une centaine d'étudiants répartis sur ses trois campus et dans trois des centres de services (UQAT, 2005).

Le nombre d'étudiants de l'UQAT a augmenté de 19,3 % pendant la période 2003-2007 (soit de 2 306 à 2 752), tant au premier qu'aux deuxième et troisième cycles (voir le tableau A8 de l'annexe 3). On constate aussi une augmentation du nombre de diplômes de baccalauréat et de maîtrise pendant la même période. Par contre, on note une diminution marquée, soit de 20,3 %, du nombre de certificats et de diplômes de premier cycle (voir le tableau A9 de l'annexe 3).

Les éléments que le Conseil retient

La région de l'Abitibi-Témiscamingue se caractérise par une diminution continue de sa population qui se poursuivra au cours des années à venir (12,9 % entre 2001 et 2026). Cette baisse pourrait avoir des effets importants sur le nombre d'élèves et d'étudiants.

Sur le plan économique, la région concentre ses activités en partie dans des secteurs sensibles aux fluctuations de la conjoncture, en particulier l'exploitation de la forêt et des mines, et dans une industrie manufacturière qui gravite autour de ces secteurs (pâte à papier, fonderie). Le secteur de la forêt connaît pour le moment des difficultés, tandis que le secteur des mines était en expansion jusqu'à récemment. La région compte développer certains créneaux économiques dans lesquels elle peut jouer un rôle de premier plan à l'échelle nord-américaine ou mondiale, soit les technomines souterraines et les systèmes de construction en bois. La fluctuation des activités économiques et le développement de créneaux spécifiques posent des défis sur le plan des perspectives de formation et de qualification de la région.

Sur le plan éducatif, la région a connu une progression notable du niveau de scolarisation de la population. Selon les données du dernier recensement, 41,7 % de la population est titulaire d'au moins un diplôme du secondaire ou de son équivalent en 2006, ce qui est supérieur à la moyenne provinciale (38,9 %). Il subsiste un léger retard sur le plan de la diplomation collégiale (14,3 % contre 17,6 % pour l'ensemble du Québec). Toutefois, des efforts restent à faire sur le plan de la diplomation universitaire (13,6 %), qui demeure inférieure à la moyenne provinciale (22,8 %), ainsi que chez les personnes n'ayant aucun diplôme ni certificat, soit 30,4 % de la population de la région, proportion qui est supérieure à la moyenne provinciale (20,1 %) (voir le tableau 5).

12. Site Internet de l'UQAT : http://uqat.ca/Repertoire/adressesUQAT.asp

Depuis 1997, la région a connu une diminution du nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que des étudiants en formation technique au collégial. On prévoit que la tendance à la baisse se poursuivra pour atteindre 21,7 % au primaire et au secondaire, 15,1 % au collégial et 2,3 % à l'université en 2015.

On constate aussi une légère réduction du nombre d'inscriptions et de diplômes en formation professionnelle, contrairement à l'évolution inverse dans l'ensemble du Québec. Conjuguée à la diminution des étudiants en formation technique, cette baisse risque d'avoir des effets sur la formation de la main-d'œuvre qualifiée dans la région.

Enfin, on remarque une augmentation notable du nombre d'inscriptions et de diplômes à l'université. Toutefois, la baisse des effectifs au secondaire et au collégial pourrait aussi se répercuter à l'université.

1.1.2 LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

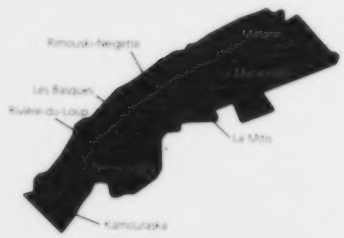

La situation démographique et économique

La région du Bas-Saint-Laurent s'étend sur une superficie de 22 185 km² et se divise en huit municipalités régionales de comté : Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Les Basques, Matane, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata. La région compte 201 642 habitants en 2007 : 37,8 % sont regroupés dans les trois principales villes de la région : Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane (ISQ, 2008b). La densité de la population est relativement faible (9,1 hab./km²).

La population de la région du Bas-Saint-Laurent a diminué de 3,2 % de 1997 à 2007, alors que celle du Québec a augmenté de 5,9 % (voir le tableau 1). Cette baisse s'explique par un taux d'accroissement naturel (0,6 ‰) qui reste trop faible pour compenser les effets de la migration. En 2006-2007, la région enregistre un solde migratoire en déficit de 383 personnes (-0,18 %). Le solde négatif y est plus élevé dans la tranche d'âge des 15-29 ans. De plus, la proportion des personnes de 0-14 ans a baissé de 3,6 points de pourcentage pendant la période 1997-2007 (ISQ, 2008b).

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une diminution de 9,9 % de la population de la région au terme de la période 2001-2026, alors que la population de l'ensemble du Québec devrait s'accroître de 9,3 % (voir le tableau 1).

L'économie de la région compte un important secteur des services (74,0 % des emplois), dont le tourisme. Le secteur de production primaire est centré surtout sur l'agriculture et la foresterie, alors que le secteur secondaire, plutôt important, est concentré principalement dans l'industrie du bois et du papier. L'économie tend cependant à se diversifier.

De 1997 à 2007, la région a connu un accroissement de 5,7 points de pourcentage de son taux d'emploi et une diminution de 7,5 points de pourcentage de son taux de chômage. Son taux d'emploi se situe toutefois sous la moyenne provinciale et son taux de chômage demeure plus élevé que cette dernière (voir le tableau 2).

Pour ce qui est des perspectives de développement, les acteurs économiques de la région ont indiqué quatre créneaux d'excellence dans le contexte du projet ACCORD, soit deux créneaux où la région occupe une position de leader ou de coleader et deux projets en évaluation dont il faut examiner le potentiel et l'exploitation :

- > la valorisation de la tourbe et des technologies environnementales (leader) ;
- > les ressources, sciences et technologies marines (coleader avec les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) ;

Depuis 1997, la région a connu une diminution du nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que des étudiants en formation technique au collégial. On prévoit que la tendance à la baisse se poursuivra pour atteindre 21,7 % au primaire et au secondaire, 15,1 % au collégial et 2,3 % à l'université en 2015.

On constate aussi une légère réduction du nombre d'inscriptions et de diplômés en formation professionnelle, contrairement à l'évolution inverse dans l'ensemble du Québec. Conjuguée à la diminution des étudiants en formation technique, cette baisse risque d'avoir des effets sur la formation de la main-d'œuvre qualifiée dans la région.

Enfin, on remarque une augmentation relative du nombre d'inscriptions et de diplômés à l'université. Toutefois, la baisse des effectifs au secondaire et au collégial pourrait aussi se répercuter à l'université.

1.2 LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

La situation démographique et économique

La région du Bas-Saint-Laurent s'étend sur une superficie de 22 185 km² et se divise en huit municipalités régionales de comté : Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, les Basques, Matane, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata. La région compte 201 642 habitants en 2007. 37,8 % sont répartis dans les trois principales villes de la région : Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane (ISQ, 2008b). La densité de la population est relativement faible (9,1 hab./km²).

La population de la région du Bas-Saint-Laurent a diminué de 3,2 % de 1997 à 2007, alors que celle du Québec a augmenté de 5,9 % (voir le tableau 1). Cette baisse s'explique par un taux d'accroissement naturel (0,6 %) qui reste trop faible pour compenser les effets de la migration. En 2006-2007, la région enregistre un solde migratoire en déficit de 383 personnes (- 0,18 %). Le solde négatif y est plus élevé dans la tranche d'âge des 15-29 ans. De plus, la proportion des personnes de 0-14 ans a baissé de 3,6 points de pourcentage pendant la période 1997-2007 (ISQ, 2008b).

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une diminution de 9,9 % de la population de la région au terme de la période 2001-2026, alors que la population de l'ensemble du Québec devrait s'accroître de 9,1 % (voir le tableau 1).

L'économie de la région compte un important secteur des services (74,0 % des emplois), dont le tourisme. Le secteur de production primaire est centré surtout sur l'agriculture et la foresterie, alors que le secteur secondaire, plutôt important, est concentré principalement dans l'industrie du bois et du papier. L'économie tend cependant à se diversifier.

De 1997 à 2007, la région a connu un accroissement de 5,7 points de pourcentage de son taux d'emploi et une diminution de 7,5 points de pourcentage de son taux de chômage. Son taux d'emploi se situe toutefois sous la moyenne provinciale et son taux de chômage demeure plus élevé que cette dernière (voir le tableau 2).

Pour ce qui est des perspectives de développement, les acteurs économiques de la région ont intégré quatre créneaux d'excellence dans le contexte du projet ACCORD, soit deux créneaux où la région occupe une position de leader ou de coleader et deux projets en évaluation dont il faut examiner le potentiel et l'exploitation :

- la valorisation de la tourbe et des technologies environnementales (leader) ;
- les ressources, sources et technologies marines (coleader avec les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine).

> le matériel de transport et les produits métalliques (en évaluation) ;

> l'habitation-construction (en évaluation).

La situation de l'éducation

En 2005-2006, le réseau de l'éducation de la région du Bas-Saint-Laurent compte 55 établissements d'enseignement primaire, 16 établissements d'enseignement secondaire, 22 établissements d'enseignement primaire et secondaire, 4 écoles du réseau privé, 7 centres de formation professionnelle, 6 centres d'éducation des adultes, 2 écoles gouvernementales (le Conservatoire de musique de Rimouski et le campus de La Pocatière de l'Institut de technologie agroalimentaire). Il compte aussi 4 cégeps et l'Université du Québec à Rimouski (MELS, 2008f).

À l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, quatre commissions scolaires francophones accueillent 27 703 élèves au secteur des jeunes (27 656 en français et 47 en anglais). Les élèves anglophones bénéficient des services éducatifs de la Commission scolaire Eastern Shores, de qui relèvent aussi les régions de la Gaspésie et de la Côte-Nord (MELS, 2008f). Les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent sont toutes reliées au réseau de télécommunication à large bande passante.

À l'enseignement préscolaire et primaire, les établissements regroupent 2 619 élèves au préscolaire et 11 236 élèves au primaire, en 2007-2008 (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Depuis 2003-2004, on constate une diminution de 2,7 % du nombre d'élèves du préscolaire et de 14,1 % de ceux du primaire, principalement en raison d'une baisse de 30,3 % du nombre de jeunes de 5-9 ans depuis 1996. Toutefois, on observe depuis 2005 une légère augmentation de 4,7 % de la proportion d'enfants de 0-4 ans, hausse qui pourrait ralentir la décroissance du nombre d'élèves (ISQ, 2008b).

À l'enseignement secondaire, toujours pour l'année 2007-2008, on compte 12 111 élèves au secteur des jeunes. Le nombre d'élèves a baissé de 8,8 % par rapport à l'année 2003-2004, alors qu'il a augmenté de 3,5 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Le taux de diplomation au secteur des jeunes du secondaire (réseau public) est de 81,3 % en 2006-2007, soit un taux largement supérieur à la moyenne du Québec (71,0 %) (voir le tableau A3 de l'annexe 3). Par ailleurs, en 2006, le taux de passage direct des élèves du secteur des jeunes au collégial était de 61,1 %. Ce taux de passage est légèrement supérieur au taux moyen de 57,1 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A6 de l'annexe 3).

Selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la diminution du nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire de la région pourrait atteindre 15,3 % pendant la période 2006-2015 (voir le tableau 4). On constate par ailleurs que plus de la moitié des écoles sont de petite taille (54,0 %), en comparaison de 22,8 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A1 de l'annexe 3).

En formation générale des adultes, le nombre d'élèves a augmenté de 24,3 % (soit de 4 877 à 6 064) de 2002-2003 à 2006-2007. Cette hausse est nettement supérieure à celle de 6,6 % de l'ensemble du Québec (voir le tableau A4 de l'annexe 3).

En formation professionnelle, le nombre d'élèves a diminué de 8,6 % de 1997-1998 à 2005-2006 (soit de 2 966 à 2 711), alors que l'ensemble du Québec a connu une hausse de 20,2 %. Le nombre de diplômes a aussi chuté de 8,8 % comparativement à une élévation de 30,3 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A5 de l'annexe 3). Les quatre établissements d'enseignement de la région sont autorisés à offrir un total de 57 programmes différents de formation professionnelle (MELS, 2008d).

À l'enseignement collégial, la région du Bas-Saint-Laurent peut compter sur quatre cégeps : La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane. Le Cégep de La Pocatière gère un centre d'études collégiales à Montmagny et le Cégep de Rimouski fait de même avec le Centre matapédien d'études collégiales, situé à Amqui.

Le Cégep de La Pocatière abrite aussi trois centres collégiaux de transfert de technologie : le Centre spécialisé de technologies physiques du Québec (CSTPQ)[13], le Centre de développement des bioproduits du Québec (Biopterre-CDBQ)[14] et le Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTECH)[15]. Quant au Cégep de Rimouski, il est doté de deux centres : la Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX)[16] et l'Institut de l'innovation maritime (Innovation maritime)[17]. Les cégeps de la région sont autorisés à offrir 42 programmes différents de formation technique (MELS, 2008d).

Ces établissements ont accueilli 6 141 étudiants en 2006, dont un peu plus de la moitié au Cégep de Rimouski. De 2003 à 2006, le nombre d'étudiants a diminué de 6,4 % en formation technique (voir le tableau A7 de l'annexe 3). Selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le nombre d'étudiants au collégial devrait diminuer de 21,7 % pendant la période 2006-2015 (voir le tableau 4). Pour ce qui est de la migration des jeunes, 171 finissants du secondaire ont décidé de poursuivre leurs études collégiales à l'extérieur de la région en 2006, mais celle-ci a accueilli 309 finissants venus y poursuivre leurs études collégiales (ISQ, 2008b).

Le nombre de diplômes d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire a diminué de 1,6 % de 2003 à 2006. Ces diplômes représentent 39,3 % de l'ensemble des diplômes collégiaux de la région. Le nombre de diplômes a connu une baisse un peu plus marquée de 9,2 % en formation technique (voir le tableau A7 de l'annexe 3).

À l'automne 2004, 79,2 % des finissants de la formation préuniversitaire ont poursuivi des études à l'université. Ce taux de passage est un peu plus élevé que le taux moyen de l'ensemble du Québec (76,7 %). Le taux de passage était de 17,9 % chez les finissants de la formation technique, ce qui est un peu plus faible que la moyenne provinciale de 21,2 % (MELS, 2006e).

À l'enseignement universitaire, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) donne des cours sur deux campus, l'un à Rimouski et l'autre à Lévis. Elle offre aussi certains programmes à Rivière-du-Loup, Gaspé, Matane, Carleton et Baie-Comeau[18]. Initialement centrée sur la formation des maîtres et des sciences de la gestion, l'UQAR a diversifié ses domaines de formation, notamment en génie, en sciences infirmières, en informatique, en développement régional, en sciences de la mer et, depuis quelques années, dans le domaine de la nordicité. L'UQAR comprend l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER)[19] qui est devenu un pôle de recherche universitaire de niveau international. En 2007, l'UQAR accueille plus de 3 000 étudiants à temps plein et 2 499 étudiants à temps partiel, y compris au campus de Lévis (voir le tableau A8 de l'annexe 3).

Le nombre d'étudiants de l'UQAR a augmenté de 10,9 % de 2003 à 2007, soit de 4 958 à 5 500, tant au premier qu'aux deuxième et troisième cycles (voir le tableau A8 de l'annexe 3). On constate aussi une hausse de 29,1 % du nombre de diplômes et de grades universitaires décernés, notamment pour le baccalauréat (31,7 %), et de certificats et de diplômes de premier cycle (20,5 %) (voir le tableau A9 de l'annexe 3).

13. Le CSTPQ offre depuis 1983 des services en matière de conception de produits électroniques et de procédés de production : http://www.cstpq.com/.
14. Biopterre-CDBQ offre des services dans le secteur des bioproduits : http://www.biopterre.com/.
15. L'OPTECH est le fruit de la collaboration des cégeps André-Laurendeau, John Abbott et de La Pocatière : http://www.cstpq.com/centrephotonique/.
16. Le SEREX a été fondé en 1998 par le Centre matapédien d'études collégiales et le Cégep de Rimouski. Il se spécialise dans la deuxième et la troisième transformation du bois : http://www.serex.qc.ca/presentation/presentation.htm.
17. L'Institut de l'innovation maritime est lié à l'Institut maritime du Québec et au Cégep de Rimouski : http://www.innovationmaritime.ca/Fr/droit/presentation/presentation.htm.
18. Site de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) : http://www.uqar.ca/.
19. L'ISMER offre aussi des programmes de deuxième et de troisième cycle en océanographie : http://www.ismer.ca/.

Les éléments que le Conseil retient

La région du Bas-Saint-Laurent connaît une diminution de sa population qui risque de se poursuivre au cours des années à venir (9,9 % entre 2001 et 2026). Cette baisse pourrait avoir des effets importants sur le nombre d'élèves et d'étudiants.

Sur le plan économique, la région s'appuie sur certains secteurs prometteurs comme la valorisation de la tourbe, les technologies environnementales ainsi que les ressources, sciences et technologies marines. L'industrie forestière, cependant, connaît une période de difficultés. Les perspectives de développement de la région reposent en partie sur le potentiel qu'offrent de nouveaux créneaux économiques qui pourront lui assurer un rôle important à l'échelle nord-américaine et mondiale. La conjoncture économique et les perspectives de développement de la région posent des défis en matière de formation et de qualification.

Sur le plan de la scolarisation, la population de la région a connu une progression qui la rapproche quelque peu de la moyenne provinciale. Ainsi, selon le recensement de 2006, 42,5 % de la population de la région est titulaire d'au moins un diplôme d'études secondaires ou de son équivalent, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne québécoise (38,9 %). La proportion de la population ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales se situe dans la moyenne provinciale. La région est cependant en retrait par rapport à la moyenne québécoise en ce qui concerne la proportion de la population qui a obtenu un diplôme ou grade universitaire (15,1 % contre 22,8 % pour l'ensemble du Québec) ou celle qui n'a obtenu aucun diplôme ni certificat (24,8 % contre 20,1 %) (voir le tableau 5).

Depuis 1997, la région connaît une réduction du nombre d'élèves au préscolaire, au primaire et au secondaire et en formation professionnelle, ainsi que du nombre d'étudiants au collégial. On prévoit le maintien de cette tendance à la baisse qui pourrait atteindre 15,3 % au primaire et au secondaire, 21,7 % au collégial et 6,2 % à l'université en 2015.

On remarque, par ailleurs, un taux de diplomation plus élevé que la moyenne québécoise au secondaire (réseau public, formation générale des jeunes), ainsi qu'une nette progression du nombre de diplômes et grades universitaires au premier cycle. On constate également une augmentation importante du nombre d'inscriptions en formation générale des adultes.

Enfin, les taux de passage du secondaire au collégial et du collégial à l'université sont équivalents à ce que l'on observe pour l'ensemble du Québec.

1.1.3 LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD

La situation démographique et économique

La région de la Côte-Nord s'étend sur un grand territoire de 236 700 km^2 et se divise en six municipalités régionales de comté ou territoires équivalents : Basse-Côte-Nord, Caniapiscau, La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières et Minganie. La population compte 95 668 habitants en 2007 : plus de la moitié se regroupe dans les municipalités de Sept-Îles, Baie-Comeau et Port-Cartier. La Côte-Nord comporte aussi des communautés autochtones qui forment 12,5 % de sa population. Ce sont principalement des Innus (Montagnais), situés le long du littoral (11 313 personnes), et des Naskapis, situés près de Schefferville (673 personnes). La densité de la population est très faible (0,4 hab./km^2) (ISQ, 2008c ; Secrétariat aux affaires autochtones, 2008).

La population de la région a diminué de 8,4 % pendant la période 1997-2007, alors que celle du Québec a augmenté de 5,9 % (voir le tableau 1). Par ailleurs, le taux d'accroissement naturel de la population est positif en 2006 (4,4 ‰) et plus élevé que la moyenne provinciale (3,7 ‰). En 2006-2007, la région a connu un solde migratoire négatif de 953 personnes (- 1,00 %). Le solde négatif est plus élevé dans les tranches d'âge des 15-24 ans et des 55-64 ans. De plus, la proportion des jeunes de 0-14 ans a baissé de 3,1 points de pourcentage de 1997 à 2007 (ISQ, 2008c).

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec pour les années 2001-2026, la diminution de la population de cette région pourrait être de 18,1 % au terme de cette période, alors que pendant cette période la population de l'ensemble du Québec devrait s'accroître de 9,3 % (voir le tableau 1). La baisse démographique pourrait avoir un effet important sur le nombre d'élèves et d'étudiants, comme le laisse anticiper la décroissance déjà en cours.

L'économie de la région comporte un important secteur des services (71,0 % des emplois) et des secteurs de production qui sont concentrés sur l'exploitation de la forêt, de la chasse et de la pêche ainsi que des mines de fer et de titane. Les complexes hydroélectriques des rivières Manicouagan-Outardes, Bersimis et Sainte-Marguerite produisent une part significative de l'électricité du Québec, alors que les deux alumineries de Baie-Comeau et de Sept-Îles représentent plus du tiers de la production québécoise d'aluminium.

Pendant la période 1997-2007, la région de la Côte-Nord a connu une stabilité de son taux d'emploi et une diminution de 4,3 points de pourcentage de son taux de chômage. Le taux d'emploi demeure inférieur à la moyenne provinciale et le taux de chômage est plus élevé que la moyenne du Québec (voir le tableau 2).

Dans le contexte du projet ACCORD, les acteurs économiques de la région ont indiqué quatre créneaux d'excellence qui offrent des perspectives de développement prometteuses. Les trois premiers créneaux sont des domaines dans lesquels la région compte atteindre un rôle de leader ou de coleader à l'échelle nord-américaine ou mondiale. Le quatrième créneau est un projet avec un fort potentiel de croissance (émergent) qu'il faut soutenir davantage. Il s'agit des quatre créneaux suivants :

> l'ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques (leader) ;

> la cogénération et la valorisation des résidus forestiers et la première transformation du bois (leader) ;

> les ressources, sciences et technologies marines (coleader avec les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent) ;

> le tourisme nordique : diversité culturelle et aventure (émergent).

La situation de l'éducation

La région de la Côte-Nord a un réseau de l'éducation qui, en 2005-2006, est constitué de 35 établissements d'enseignement primaire, 8 établissements d'enseignement secondaire, 21 établissements d'enseignement primaire et secondaire, 18 centres de formation professionnelle, 22 centres d'éducation des adultes, 2 écoles secondaires privées, 11 écoles gouvernementales (autochtones) et 2 cégeps (MELS, 2008f).

À l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, l'effectif scolaire en 2005-2006 compte 14 733 élèves au secteur des jeunes (13 597 en français, 1 102 en anglais et 34 en langues autochtones). Par ailleurs, les 11 écoles gouvernementales autochtones comptent 1 161 élèves. Les services éducatifs sont offerts par trois commissions scolaires francophones et par la Commission scolaire bilingue du Littoral[20] qui comprend l'île d'Anticosti et la Basse-Côte-Nord. La Commission scolaire anglophone Eastern Shores gère les établissements anglophones de Sept-Îles et de Baie-Comeau. La Commission scolaire Central Québec, pour sa part, a la responsabilité de l'école gouvernementale autochtone Jimmy Sandy Memorial, située près de Schefferville.

20. La Commission scolaire du Littoral détient un statut particulier. Voir son site Internet : http://www.csdulittoral.qc.ca/fr/cspres.html.

À noter que les commissions scolaires de la Côte-Nord ne sont pas toutes reliées au réseau de télécommunication à large bande passante. Les commissions scolaires de la Moyenne-Côte-Nord et celle du Littoral n'y sont pas encore reliées ; c'est aussi le cas de certaines écoles, comme celles de Fermont. On prévoit assurer la connexion à large bande passante vers l'été 2009.

À l'enseignement préscolaire et primaire, pour l'année 2007-2008, la région comprend 1 196 élèves au préscolaire et 6 126 élèves au primaire (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Depuis 2003-2004, le nombre d'élèves a diminué de 19,4 % au préscolaire et de 19,7 % au primaire, en raison notamment de la baisse de 28,4 % du nombre de jeunes de 5-9 ans depuis 1998. De plus, la proportion d'enfants de 0-4 ans a chuté de 28,1 % depuis 1996, ce qui risque de rendre la situation encore plus difficile (ISQ, 2008c).

À l'enseignement secondaire, toujours pour l'année 2007-2008, on compte 5 971 élèves au secteur des jeunes. Le nombre d'élèves a baissé de 8,3 % par rapport à l'année 2003-2004 comparativement à une hausse de 3,5 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Le taux de diplomation au secteur des jeunes du secondaire (réseau public) est de 69,8 % en 2006-2007, soit un taux proche de la moyenne du Québec (71,0 %) (voir le tableau A3 de l'annexe 3). Par ailleurs, en 2006, le taux de passage direct des élèves du secteur des jeunes au collégial était de 50,4 %. Ce taux de passage est légèrement inférieur à celui de la moyenne québécoise qui atteint 57,1 % (voir le tableau A6 de l'annexe 3).

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport estime que la diminution du nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire de la région pourrait atteindre 19,8 % pendant la période 2006-2015 (voir le tableau 4). On constate par ailleurs que 35,1 % des écoles primaires et secondaires sont de petite taille, par rapport à la moyenne provinciale de 22,8 % (voir le tableau A1 de l'annexe 3).

En formation générale des adultes, le nombre d'élèves a diminué de 3,2 % de 2002-2003 à 2006-2007 (soit de 1 978 à 1 915) comparativement à une hausse de 6,6 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A4 de l'annexe 3).

En formation professionnelle, le nombre d'élèves a diminué de 10,3 % de 1997-1998 à 2005-2006 (soit de 1 002 à 899), alors que l'on observe une hausse de 20,2 % pour l'ensemble du Québec. Pendant la même période, le nombre de diplômes a fléchi de 26,9 %, alors qu'il a augmenté de 30,3 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A5 de l'annexe 3). La diminution des effectifs devrait ainsi se faire sentir plus tard dans le temps. Deux établissements d'enseignement de la région sont autorisés à offrir 26 programmes différents de formation professionnelle (MELS, 2008d).

À l'enseignement collégial, le Cégep de Baie-Comeau et le Cégep de Sept-Îles sont dotés chacun d'un centre collégial de transfert de technologie, soit respectivement le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)[21] et le Centre d'excellence en maintenance industrielle (CEMI)[22]. De plus, le Cégep de Baie-Comeau comprend le Centre de formation autochtone, qui offre aux Autochtones du Québec des services éducatifs et des programmes d'études spécifiques[23]. Par ailleurs, le Cégep de Sept-Îles offre un programme préuniversitaire en anglais : « Social Science ». Les deux cégeps sont autorisés à offrir 11 programmes différents de formation technique. À noter : les efforts de ces cégeps pour attirer des étudiants étrangers, notamment dans les programmes de formation technique liés aux secteurs minier et industriel.

Les deux cégeps ont accueilli 1 208 étudiants en 2006. Le nombre d'étudiants a augmenté de 8,6 % à la formation préuniversitaire et diminué de 12,5 % à la formation technique de 2003 à 2006 (voir le tableau A7 de l'annexe 3). Selon les estimations du ministère

21. Voir le site Internet du CEDFOB : http://www.cedfob.qc.ca/
22. Voir le site Internet du CEMI : http://www.reseautranstech.qc.ca/CCTT/CEMI.php
23. Voir le site Internet du Centre autochtone du Cegep de Baie-Comeau : http://www.cegep-baie-comeau.qc.ca/centre-autochtone.html

de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le nombre d'étudiants au collégial devrait diminuer de 16,9 % pendant la période 2006-2015, notamment en raison de la baisse du nombre de diplômés aux études secondaires et des migrations interrégionales (voir le tableau 4). Pour ce qui est de la migration des jeunes, 148 finissants du secondaire ont continué leurs études collégiales à l'extérieur de la région de la Côte-Nord en 2006, alors que 13 personnes sont venues de l'extérieur pour y poursuivre leurs études collégiales (ISQ, 2008c).

Le nombre de diplômes d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire a augmenté de 22,7 % de 2003 à 2006. Ces diplômes représentent 54,6 % du total des diplômes du collégial. Par contre, le nombre de diplômes en formation technique a diminué de 7,1 % pendant la même période en raison de la baisse du nombre d'étudiants (voir le tableau A7 de l'annexe 3).

À l'automne 2004, 80,9 % des finissants de la formation préuniversitaire du collégial ont poursuivi leurs études à l'université. Ce taux de passage est supérieur au taux moyen de l'ensemble du Québec (76,7 %). Par contre, ce taux était de 15,2 % chez les finissants de la formation technique, soit un taux inférieur à la moyenne provinciale (21,2 %) (MELS, 2006b).

À l'enseignement universitaire, le Centre d'études universitaires de la Côte-Nord, qui relève de l'Université du Québec à Chicoutimi, accueille les étudiants du secteur est de la Côte-Nord à partir de Sept-Îles. Pour sa part, la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord a pour fonction de développer l'offre de services universitaires pour les MRC de Manicouagan et de La Haute-Côte-Nord[24]. Pour ce faire, la Corporation collabore avec l'UQAC et l'UQAR à l'élaboration d'un plan triennal et d'un programme annuel d'activités de façon que les étudiants puissent suivre leurs cours en région en collaboration avec le Cégep de Baie-Comeau et le Cégep de Sept-Îles. Différents organismes de la région (Conférence régionale des élus [CRE], Table interordres de l'éducation) ont aussi amorcé une réflexion sur le développement des services universitaires dans la région. À noter que 313 étudiants venant de la région de la Côte-Nord ont obtenu un baccalauréat dans une université québécoise en 2004 (ISQ, 2008c).

Les éléments que le Conseil retient

La région de la Côte-Nord connaît une diminution démographique qui pourrait être importante au cours des années à venir (18,1 % entre 2001 et 2026). Cette baisse risque d'avoir des effets sur le nombre d'élèves et d'étudiants dans la région.

L'activité économique de la région tourne autour de secteurs qui sont sensibles aux fluctuations de la conjoncture et même sujets à des difficultés, comme l'exploitation de la forêt, de la chasse et de la pêche. Cependant, certains secteurs présentent des perspectives intéressantes de développement (aluminium, hydroélectricité). La région compte également développer des créneaux économiques dans lesquels elle pourra se faire une place à l'échelle nord-américaine ou mondiale. La région connaît une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, ce qui devrait poser des défis sur le plan de la formation et de la qualification.

Le niveau de scolarisation de la population de la région s'est accru pour atteindre la moyenne provinciale sur le plan de la formation secondaire et de la formation collégiale. Ainsi, 42,7 % des résidents sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou de l'équivalent en 2006, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne provinciale (38,9 %). La proportion de la population ayant obtenu un certificat ou un diplôme collégial est de 16,4 % par rapport à 17,6 % pour l'ensemble du Québec. Cependant, seulement 11,4 % des personnes de la région ont obtenu un diplôme ou un grade universitaire comparativement à 22,8 % pour la moyenne québécoise. Enfin, 29,5 % de la population de la région de la Côte-Nord n'a aucun diplôme ni certificat, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise (20,1 %) (voir le tableau 5).

24. Voir le site Internet de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord : http://www.csusocn.qc.ca/la_corpo/bienvenue_a_la_corporation.html

Par ailleurs, depuis 1997, la baisse du nombre d'élèves est particulièrement importante au préscolaire, au primaire et en formation technique, avec une légère diminution en formation professionnelle. On prévoit le maintien de la tendance à la baisse qui pourrait atteindre 19,8 % au primaire et au secondaire et 16,9 % au collégial, d'ici 2015.

On constate également des taux de diplomation à l'enseignement secondaire (réseau public, formation générale des jeunes) et un taux de passage du secondaire au collégial qui sont relativement inférieurs à la moyenne provinciale. On observe toutefois une augmentation du nombre de diplômes d'études collégiales en formation préuniversitaire.

1.1.4 LA RÉGION DE LA GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE

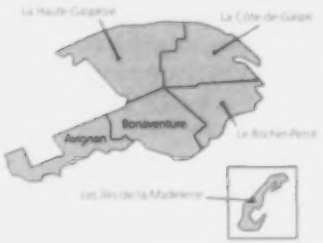

La situation démographique et économique

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine englobe une superficie de 20 272 km² et se divise en six municipalités régionales de comté et territoires équivalents : Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie, Le Rocher-Percé et Les Îles-de-la-Madeleine. La région compte 95 461 habitants en 2007 : 37,0 % d'entre eux résident à Gaspé, à Chandler et aux Îles-de-la-Madeleine. La densité de la population est faible (4,7 hab./km²).

La population de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a diminué de 9,7 % pendant la période 1997-2007, tandis que celle du Québec a augmenté de 5,9 % (voir le tableau 1). Le taux d'accroissement naturel de la population de la région est négatif en 2006 (- 1,4 ‰) comparativement à la moyenne provinciale (3,7 ‰). En 2006-2007, la région a connu un solde migratoire négatif de 304 personnes (- 0,32 %). Le solde négatif est plus prononcé dans les tranches d'âge des 15-24 ans, notamment dans le nord-est de la région. De plus, la proportion des jeunes de 0-14 ans a baissé de 4,7 points de pourcentage de 1997 à 2007 (ISQ, 2008d).

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une diminution de 18,3 % de la population de cette région pendant la période 2001-2026 contre un accroissement de 9,3 % de la population de l'ensemble du Québec (voir le tableau 1).

L'activité économique de la région compte un important secteur des services (78,0 % des emplois). Le secteur manufacturier y est très faible comparativement aux autres régions. Parmi les domaines économiques importants, on note la pêche, l'exploitation de la forêt et le tourisme. La transformation des fruits de mer et celle du bois constituent de nouvelles activités qui permettent de diversifier l'économie.

Pendant la période 1997-2007, la région a connu un accroissement de 4,2 points de pourcentage de son taux d'emploi et une diminution de 6,1 points de pourcentage de son taux de chômage. Son taux d'emploi demeure inférieur à la moyenne provinciale et son taux de chômage est le plus élevé au Québec (voir le tableau 2).

Les acteurs économiques de la région ont convenu de développer quatre créneaux d'excellence dans le contexte du projet ACCORD. Les deux premiers sont des domaines dans lesquels la région peut jouer un rôle de leader ou de coleader à l'échelle nord-américaine ou mondiale. Le troisième créneau est un domaine ayant un fort potentiel de croissance (émergent), tandis que le quatrième est un projet dont le potentiel de croissance est en évaluation. Il s'agit des quatre créneaux suivants :

> les ressources, sciences et technologies marines (coleader avec les régions de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent) ;

> le récréotourisme santé-nature (leader) ;

> l'énergie éolienne (émergent);

> les produits forestiers à valeur ajoutée (sapin baumier et peuplier faux-tremble) (en évaluation).

La situation de l'éducation

En 2005-2006, le réseau de l'éducation de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine compte 42 établissements d'enseignement primaire, 11 établissements d'enseignement secondaire, 13 établissements d'enseignement primaire et secondaire, 11 centres de formation professionnelle, 12 centres d'éducation des adultes, une école gouvernementale (École des pêches et de l'aquaculture du Québec) et le Cégep de la Gaspésie et des Îles (MELS, 2008f).

À l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le réseau scolaire accueille 12 805 élèves au secteur des jeunes, soit 11 742 élèves dans les trois commissions scolaires francophones et 1 063 élèves dans la Commission scolaire Eastern Shores, dont le territoire comprend aussi les régions de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent.

À noter que les commissions scolaires de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ne sont pas toutes reliées au réseau de télécommunication à large bande passante. Pour leur part, les écoles situées aux Îles-de-la-Madeleine sont reliées par un réseau de 100 Mb, dans l'attente de l'implantation du réseau de télécommunication à large bande passante (programme Villages branchés).

À l'enseignement préscolaire et primaire, on compte 1 259 élèves au préscolaire et 5 025 élèves au primaire en 2007-2008 (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Depuis 2003-2004, le nombre d'élèves du préscolaire a diminué de 17,1 % et celui du primaire, de 20,4 %, principalement en raison d'une baisse de 40,0 % du nombre de jeunes de 5-9 ans depuis 1996. On observe toutefois une légère augmentation de 3,8 % de la proportion d'enfants de 0-4 ans depuis 2006, hausse qui pourrait ralentir quelque peu la diminution du nombre d'élèves (ISQ, 2008d).

À l'enseignement secondaire, les établissements reçoivent 5 432 élèves au secteur des jeunes en 2007-2008. Par rapport à l'année 2003-2004, le nombre d'élèves a baissé de 7,0 %, alors qu'il a augmenté de 3,5 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Le taux de diplomation au secteur des jeunes du secondaire (réseau public) est de 72,3 % en 2006-2007, soit proche de la moyenne provinciale (71,0 %) (voir le tableau A3 de l'annexe 3). Par ailleurs, en 2006, le taux de passage direct des élèves du secteur des jeunes au collégial était de 60,4 %, soit un taux de passage légèrement supérieur à la moyenne provinciale de 57,1 % (voir le tableau A6 de l'annexe 3).

La diminution du nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire de la région pourrait atteindre 27,6 % pendant la période 2006-2015, selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (voir le tableau 4). Par ailleurs, 46,4 % des écoles sont de petite taille, en comparaison de 22,8 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A1 de l'annexe 3).

En formation générale des adultes, le nombre d'élèves a diminué de 21,2 % de 2002-2003 à 2006-2007 (soit de 2 544 à 2 005) comparativement à une augmentation de 6,6 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A4 de l'annexe 3).

En formation professionnelle, le nombre d'élèves a augmenté de 88,6 % de 1997-1998 à 2005-2006 (soit de 596 à 1 124), ce qui est nettement supérieur à la hausse de 20,2 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A5 de l'annexe 3). Pendant la même période, le nombre de diplômes a augmenté de 35,6 % (de 312 à 423) comparativement à une hausse de 30,3 % pour l'ensemble de Québec (voir le tableau A5 de l'annexe 3). À noter que 5 établissements d'enseignement de la région sont autorisés à offrir 37 programmes différents de formation professionnelle (MELS, 2008d).

À l'enseignement collégial, le Cégep de la Gaspésie et des Îles[25] comprend le campus principal de Gaspé, le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs de Carleton, le Centre d'études collégiales des Îles aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec située à Grande-Rivière. Le Cégep offre aussi un secteur d'enseignement en langue anglaise (English Sector-Gaspé) et dispose de deux centres collégiaux de transfert de technologie : le Technocentre éolien de Gaspésie[26] et Halieutec qui se consacre au développement de l'industrie des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits marins[27]. Le Cégep est autorisé à offrir 12 programmes différents de formation technique (MELS, 2008d).

De 2003 à 2006, le nombre d'étudiants au collégial a augmenté de 5,5 % en formation préuniversitaire, tandis qu'il a diminué de 5,5 % en formation technique (voir le tableau A7 de l'annexe 3). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit une baisse de 30,5 % du nombre d'étudiants au collégial pendant la période 2006-2015 (voir le tableau 4). Pour ce qui est de la migration des jeunes, 169 finissants du secondaire ont poursuivi leurs études collégiales à l'extérieur de la région en 2006, alors que 14 personnes sont venues y poursuivre leurs études collégiales (ISQ, 2008d).

Le nombre de diplômes d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire a augmenté de 9,9 % de 2003 à 2006. Ces diplômes représentent 59,1 % de l'ensemble des diplômes. Par contre, le nombre de diplômes en formation technique a diminué de 5,7 % pendant la même période (voir le tableau A7 de l'annexe 3).

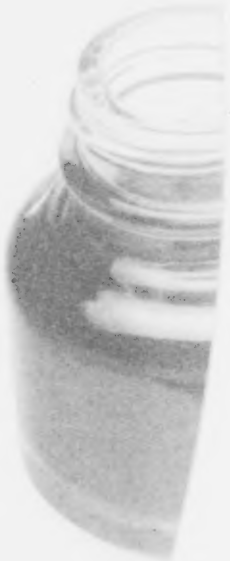

À l'automne 2004, 77,6 % des finissants de la formation préuniversitaire ont poursuivi leurs études à l'université. Ce taux de passage est presque comparable à celui de l'ensemble du Québec (76,7 %). Chez les finissants de la formation technique, le taux de passage à l'université était de 18,8 %, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne québécoise (21,2 %) (MELS, 2006c).

À l'enseignement universitaire, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) offre des programmes de formation à Gaspé et ailleurs dans la région. En effet, pour l'année 2006-2007, l'UQAR a offert dans la région de la Gaspésie (y compris la Baie-des-Chaleurs), une soixantaine d'activités de formation au premier et au deuxième cycle universitaire (UQAR, 2007). L'Université Laval, quant à elle, a signé en 2005 un accord-cadre de cinq ans pour l'élaboration de projets en formation, en recherche et en services à la collectivité à Percé. De plus, l'École internationale d'été de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels y tient également des activités d'enseignement universitaire depuis plusieurs années (Université Laval, 2005). À noter que 272 étudiants venant de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont obtenu un baccalauréat dans une université québécoise en 2004 (ISQ, 2008d).

Les éléments que le Conseil retient

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine connaît une diminution de sa population (18,3 % entre 2001 et 2026), ce qui risque d'accentuer la baisse du nombre d'élèves et d'étudiants dans la région.

L'activité économique de la région repose en partie sur des secteurs sensibles à la conjoncture économique et qui connaissent actuellement des difficultés, comme l'exploitation de la forêt et de la pêche. Par ailleurs, la région entend développer des créneaux économiques qui paraissent prometteurs à l'échelle nord-américaine ou mondiale, comme les ressources, sciences et technologies marines, le récréotourisme ainsi que le domaine de l'énergie éolienne.

La population de la région a fait des progrès sur le plan de la scolarisation pour se rapprocher de la moyenne du Québec au secondaire et au collégial. Au total, 39,8 % de la population

25. Voir le site Internet du Cégep de la Gaspésie et des Îles : http://www.cgaspesie.qc.ca/index.php

26. Voir le site Internet du Technocentre éolien : https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le_TechnoCentre_eolien&em=9

27. Voir le site Internet de Halieutec : http://www.cgaspesie.qc.ca/peches/cttp.php?lie=2

de la région est titulaire en 2006 d'un diplôme d'études secondaires ou de l'équivalent comparativement à la moyenne provinciale de 38,9 %. De même, 16,1 % des personnes ont obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales, par rapport à 17,6 % pour l'ensemble du Québec. Par contre, la région accuse un certain retard sur le plan de la formation universitaire, puisque 12,2 % ont obtenu un diplôme ou un grade contre 22,8 % pour l'ensemble de la population québécoise. De surcroît, 31,9 % de la population de la région n'a aucun diplôme ni certificat, ce qui est nettement supérieur à la moyenne provinciale de 20,1 % (voir le tableau 5).

La région a connu une forte diminution du nombre d'élèves au préscolaire et au primaire ainsi qu'en formation générale des adultes, depuis 1997. Cette chute a été un peu moins importante au secondaire et à la formation technique. On prévoit une forte baisse, de l'ordre de 27,6 %, du nombre d'élèves du primaire et du secondaire d'ici à 2015 ainsi qu'une baisse de 30,5 % du nombre d'étudiants au collégial.

Par contre, on a constaté une importante augmentation à la formation professionnelle, tant sur le plan du nombre d'élèves que sur le plan du nombre de diplômes obtenus, ainsi qu'une faible hausse du côté de la formation préuniversitaire. Le taux de diplomation au secondaire (réseau public, formation générale des jeunes) et le taux de passage au collégial sont comparables à ceux de l'ensemble du Québec.

Enfin, les commissions scolaires de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ne sont pas toutes reliées au réseau de télécommunication à large bande passante.

1.1.5 LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC

La situation démographique et économique

La région du Nord-du-Québec s'étend sur une immense superficie de 718 228 km^2 et se divise en trois territoires équivalents : Kativik au nord, Jamésie au sud et territoire cri « Eeyou Istchee ». Ce dernier est constitué de neuf communautés cries ainsi réparties : huit en Jamésie et une au Kativik (la communauté Whapmagoostui). La région compte 40 913 habitants en 2007 : plus de 36 % sont regroupés dans les trois principales villes de la région : Chibougamau, Chisasibi et Mistissini. La population est répartie entre la Jamésie (16 542 personnes en grande majorité francophones), les Cris de l'Eeyou Istchee (13 202 personnes) et le Kativik (11 169 habitants) regroupant surtout des Inuits. Le Nord-du-Québec est la région la plus vaste (55,0 % du territoire) et la moins peuplée du Québec (0,5 % de la population). La densité de la population y est très faible (0,1 hab./km^2).

La population de la région a augmenté de 4,1 % pendant la période 1997-2007 comparativement à une hausse de 5,9 % pour l'ensemble du Québec. Cette majoration résulte de la croissance de 25,0 % de la population crie et de 21,1 % de la population inuite du Kativik, tandis que la population de la Jamésie a diminué de 15,3 %. Le taux d'accroissement naturel de la population de la région a atteint 16,0 ‰ en 2006 comparativement à 3,7 ‰ pour l'ensemble du Québec. En 2006-2007, la région a connu un solde migratoire négatif de 551 personnes (- 1,35 %), particulièrement chez les personnes de 15-24 ans. De plus, la proportion des jeunes de 0-14 ans a diminué de 11,8 points de pourcentage de 1997 à 2007 (ISQ, 2008e).

La situation démographique et économique

La région du Nord-du-Québec s'étend sur une immense superficie de 718 228 km² et se divise en trois territoires équivalents, Kativik au nord, Jamésie au sud et territoire du « Eeyou Istchee ». Ce dernier est constitué de neuf communautés cries alors réparties, huit en Jamésie et une au Kativik, la communauté Whapmagoostui. La région compte 40 912 habitants en 2007, plus de 30 % sont regroupés dans les trois principales villes de la région, Chibougamau, Chapais et Matagami. La population est répartie entre la Jamésie (16 642 personnes, en grande majorité francophones), les Cris de l'Eeyou Istchee (13 202 personnes) et le Kativik (11 168 habitants regroupant surtout des Inuits). Le Nord-du-Québec est la région la plus vaste (55,0 % du territoire) et la moins peuplée du Québec (0,5 % de la population). La densité de la population y est très faible (0,1 hab./km²).

La population de la région a augmenté de 4,1 % pendant la période 1997-2007 comparativement à une hausse de 5,9 % pour l'ensemble du Québec. Cette majoration résulte de la croissance de 25,0 % de la population crie et de 21,1 % de la population inuite du Kativik, tandis que la population de la Jamésie a diminué de 15,3 %. Le taux d'accroissement naturel de la population de la région a atteint 16,0 ‰ en 2006 comparativement à 3,7 ‰ pour l'ensemble du Québec. En 2006-2007, la région a connu un solde migratoire négatif de 551 personnes (-1,35 %), porté principalement chez les personnes de 15-24 ans. De plus, la proportion des jeunes de 0-14 ans a diminué de 11,8 points de pourcentage de 1997 à 2007 (SO, 2008e).

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une diminution de 7,0 % de la population de cette région pour les années 2001-2026 comparativement à une croissance de 9,3 % de la population du Québec (voir le tableau 1). Cette baisse serait principalement due à un déficit migratoire qui serait supérieur à l'accroissement naturel de la population.

L'économie de la région comporte un secteur des services qui se situe dans la moyenne québécoise (70,0 % des emplois). L'activité économique repose en grande partie sur l'exploitation des mines, le complexe hydroélectrique, qui fournit plus de la moitié de l'énergie électrique au Québec, et la forêt, qui représente 15,0 % du volume du bois récolté au Québec. On note aussi un accroissement du tourisme. À l'instar des autres régions qui exploitent la forêt, la région du Nord-du-Québec traverse une période difficile. Le potentiel minier de la région est élevé, mais il demeure peu exploré et exploité.

Pendant la période 1997-2007, la région du Nord-du-Québec a connu une très faible croissance de 0,4 point de pourcentage du taux d'emploi. Son taux de chômage a diminué de 4,3 points de pourcentage durant cette période, mais il demeure supérieur à la moyenne de la province (voir le tableau 2).

Enfin, la région du Nord-du-Québec fait partie des quelques régions du Québec qui n'ont pas encore déterminé de créneaux de développement économique dans le contexte du projet ACCORD, bien que le gouvernement ait récemment reconnu le besoin d'exploiter davantage le potentiel minier du Grand-Nord.

La situation de l'éducation

En 2005-2006, le réseau de l'éducation de la région du Nord-du-Québec comprend 6 établissements d'enseignement primaire, 3 établissements d'enseignement secondaire, 26 établissements d'enseignement primaire et secondaire, 6 centres de formation professionnelle et 18 centres d'éducation des adultes (MELS, 2008f).

À l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le réseau comprend une commission scolaire francophone, soit la Commission scolaire de la Baie-James, et un établissement anglophone sous la responsabilité de la Commission scolaire Central Québec. En 2005-2006, la population scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire (secteur des jeunes) totalisait 9 153 élèves, soit 4 237 en français, langue d'enseignement, 2 939 en anglais et 1 977 en langues autochtones.

On trouve aussi dans la région du Nord-du-Québec deux commissions scolaires autochtones de compétence québécoise, en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et des dispositions législatives et réglementaires fédérales et provinciales : la Commission scolaire Crie (3 600 élèves)[28] et la Commission scolaire Kativik (3 049 élèves) (MELS, 2006f). Dans cette dernière, on compte trois langues d'enseignement : l'inuktitut (27,0 %), le français (37,0 %) et l'anglais (36,0 %)[29]. Les commissions scolaires Crie et Kativik scolarisent les élèves du premier cycle du primaire uniquement dans leur langue pour passer, à partir du deuxième cycle du primaire, à un enseignement en français ou en anglais.

À noter que les commissions scolaires de la région du Nord-du-Québec ne sont pas encore reliées au réseau de télécommunication à large bande passante. Pour la Commission scolaire Kativik, un réseau par satellite est en cours d'installation ainsi que des liens micro-ondes pour le branchement à l'intérieur des 14 municipalités. Un projet régional est à l'étude pour la Commission scolaire Crie et la Commission scolaire de la Baie-James.

À l'enseignement préscolaire et primaire, la région compte 1 089 élèves au préscolaire et 4 680 élèves au primaire en 2007-2008 (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Depuis 2003-2004, le nombre d'élèves a augmenté de 7,2 % au préscolaire et il a diminué de 7,3 % au primaire. Dans ce dernier cas, la baisse serait due à une décroissance de 9,8 % du

28. Voir le site de la Commission scolaire Crie : http://www.cscree.qc.ca/GIHistory.htm

29. Voir le site de la Commission scolaire Kativik : http://www.kativik.qc.ca/html/francais/our_organization/aboutkisb/stats_f.htm#tab3

nombre de jeunes dans la tranche d'âge des 5-9 ans depuis 1999. On observe toutefois une légère augmentation de 3,9 % de la proportion des enfants de 0-4 ans depuis 2001, ce qui pourrait susciter une hausse du nombre d'élèves au primaire (ISQ, 2008e).

À l'enseignement secondaire, toujours en 2007-2008, les établissements accueillent 3 397 élèves au secteur des jeunes. Le nombre d'élèves a augmenté de 5,7 % par rapport à l'année 2003-2004, alors que le nombre d'élèves a augmenté de 3,5 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Par ailleurs, en 2006, le taux de passage direct des élèves du secteur des jeunes au collégial était de 28,5 %, ce qui en fait le plus bas taux au Québec (voir le tableau A3 de l'annexe 3).

La proportion des élèves du secteur des jeunes qui ont poursuivi immédiatement leurs études au collégial est de 21,2 % en 2006. Ce taux de passage est le plus faible de la province (voir le tableau A6 de l'annexe 3). À noter que seul le Centre d'études collégiales de Chibougamau offre une formation au collégial dans la région. Par ailleurs, les élèves de la population autochtone de la région y poursuivent rarement des études collégiales : en 2006, c'est le cas de 3,3 % des élèves de la Commission scolaire Crie et 13,0 % des élèves de la Commission scolaire Kativik (MELS, 2007a).

Selon les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire de la région devrait continuer à décroître de 5,3 % pendant la période 2006-2015 (voir le tableau 4). La décroissance se manifesterait essentiellement chez les Jamésiens.

En formation générale des adultes, le nombre d'élèves a connu une forte augmentation de 65,8 % (soit de 345 à 572) de 2002-2003 à 2006-2007. Cet accroissement est supérieur à la moyenne de l'ensemble du Québec (voir le tableau A4 de l'annexe 3).

En formation professionnelle, le nombre d'élèves a diminué de 12,9 % en 2005-2006, par rapport à 1997-1998, et ce comparativement à une hausse de 20,2 % pour l'ensemble du Québec. Aussi, le nombre de diplômes a fléchi de 22,5 % pendant la même période (de 151 à 117) contrairement à une hausse de 30,3 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A5 de l'annexe 3). On compte 3 établissements d'enseignement de la région qui sont autorisés à offrir 39 programmes différents de formation professionnelle (MELS, 2008d). Plusieurs de ces programmes ont obtenu une autorisation provisoire.

À l'enseignement collégial, l'accueil et l'intégration des étudiants, de même que la formation préuniversitaire et la formation technique, sont assurés par le Centre d'études collégiales de Chibougamau, qui relève du Cégep de Saint-Félicien dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce centre forme plus de 100 étudiants à temps plein[30].

Par ailleurs, les commissions scolaires Crie et Kativik ont recours à des ententes avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour rendre accessibles certains programmes d'études professionnelles et techniques aux membres de leurs communautés. Chacune de ces deux commissions scolaires comptait en moyenne 130 inscriptions annuelles à temps plein et à temps partiel pendant la période 2001-2006.

À l'enseignement universitaire, la formation dans l'ensemble de la région du Nord-du-Québec est assurée par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue par l'entremise du Centre régional de Chibougamau[31]. La Fondation de l'Université a mis sur pied le Fonds Nord-du-Québec, dont les sommes permettent de soutenir des projets d'enseignement et de recherche ainsi que de donner des bourses d'études aux étudiants du Centre qui voudraient poursuivre leur formation à l'UQAT. De plus, un projet de centre d'études supérieures du Nord-du-Québec est envisagé par le Cégep et l'Université pour offrir des services d'information communs aux personnes qui souhaitent faire des études collégiales ou universitaires. Enfin, 57 étudiants venant de la région ont obtenu un baccalauréat en 2004 dans une université québécoise. Ce nombre est en hausse depuis 2001 (ISQ, 2008e).

30. Voir le site du Centre d'études collégiales de Chibougamau : http://www.cec-chibougamau.qc.ca/presentation.htm.

31. Voir le site du Centre régional de Chibougamau : http://www.uqat.ca/repertoire/services.asp?RefEntite=208&RefPave=CH.

Nord-du-Québec

Les éléments que le Conseil retient

Le Nord-du-Québec est la seule région éloignée où la population a continué d'augmenter pendant la période 1997-2005, principalement celle des communautés crie et inuite, alors qu'elle a diminué en Jamésie. Toutefois, les projections démographiques actuelles laissent anticiper une décroissance au cours des années à venir pour la population totale de la région, notamment en raison de la migration des personnes (7,5 % entre 2001 et 2026).

L'activité économique de la région est concentrée dans certains secteurs comme la forêt, l'exploitation des mines, l'hydroélectricité ou le tourisme. Par contre, l'exploitation de la forêt connaît une période difficile. La région du Nord-du-Québec fait partie des régions qui n'ont pas encore déterminé de créneaux de développement, et ce, malgré son potentiel sur le plan des mines. C'est aussi une région difficilement accessible.

Malgré des progrès sur le plan éducatif, la région du Nord-du-Québec accuse encore un certain retard en ce qui a trait à la scolarisation de sa population comparativement à la moyenne québécoise. En effet, 33,4 % de la population de la région est titulaire d'au moins un diplôme d'études secondaires ou de l'équivalent en 2006 par rapport à 38,9 % pour l'ensemble du Québec. De plus, 12,4 % des personnes ont obtenu un certificat ou un diplôme du collégial comparativement à 17,6 % pour l'ensemble du Québec, et 9,2 % ont obtenu un diplôme ou un grade universitaire en regard de 22,8 % pour l'ensemble du Québec. Enfin, 44,9 % de la population de la région n'a aucun diplôme ni certificat, ce qui est supérieur à la moyenne provinciale de 20,1 % (voir le tableau 5).

Depuis 1997, la région a connu une baisse du nombre d'élèves au primaire, au secondaire et en formation professionnelle mais dans une proportion moins accentuée que dans les autres régions éloignées à l'étude. On prévoit ainsi une faible diminution de 5,3 % du nombre d'élèves du primaire et du secondaire d'ici à 2015 ainsi qu'une hausse de 6,4 % du nombre d'étudiants au collégial. Par ailleurs, la région se démarque par un faible taux de diplomation au secondaire et un modeste taux de passage à l'enseignement supérieur, notamment en raison du peu de services éducatifs qu'elle offre.

Par contre, on constate des augmentations significatives au préscolaire et surtout à l'éducation des adultes.

Enfin, les commissions scolaires de la région du Nord-du-Québec ne sont pas encore reliées au réseau de télécommunication à large bande passante.

1.1.6 LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

La situation démographique et économique

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'étend sur une superficie de 95 893 km^2 et se divise en cinq municipalités régionales de comté (MRC) et territoire équivalent : Lac-Saint-Jean-Est, Le Fjord-du-Saguenay, Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine et Saguenay. La région compte 273 434 habitants en 2007 : une forte proportion (68,5 %) est concentrée dans les trois municipalités de Saguenay, d'Alma et de Dolbeau-Mistassini. La densité de la population est faible (2,9 hab./km^2).

La population de la région a diminué de 5,7 % pendant la période 1997-2007, tandis que celle du Québec a augmenté de 5,9 % (voir le tableau 1). Le taux d'accroissement naturel de la population de la région a atteint 2,1 ‰ en 2006, mais il ne peut compenser les effets de la migration des jeunes. En effet, la région a connu en 2006-2007 un solde migratoire négatif de 1 744 personnes (ou -0,64 %), particulièrement chez les jeunes de

15-24 ans. De plus, la proportion des jeunes de 0-14 ans a diminué de 4,4 points de pourcentage pendant la période 1997-2007 (ISQ, 2008f).

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une baisse de 11,7 % de la population de la région au terme de la période 2001-2026 contre une hausse de 9,3 % de la population du Québec (voir le tableau 1).

L'économie de la région compte un secteur des services important (72,5 % des emplois). Les autres secteurs reposent essentiellement sur l'exploitation forestière, la production et la transformation de la pâte à papier, qui connaissent actuellement des difficultés, ainsi que sur la production de l'aluminium, qui représente 40,0 % de la production québécoise. L'agriculture et le tourisme contribuent également à l'économie de la région.

Le taux d'emploi de la région a augmenté de 7,3 points de pourcentage pendant la période 1997-2007. Le taux de chômage a diminué de 5,5 points de pourcentage, mais il demeure toujours plus élevé que le taux moyen de l'ensemble du Québec (voir le tableau 2).

Pour ce qui est des perspectives de développement, les acteurs économiques et les partenaires de la région ont indiqué six créneaux d'excellence dans le contexte du projet ACCORD. Le premier créneau est un domaine dans lequel la région occupe déjà une position de leader et qu'il faudra renforcer, tandis que trois autres créneaux sont des domaines avec un fort potentiel de développement et que les deux derniers créneaux sont en évaluation :

> la transformation de l'aluminium (leader) ;

> le tourisme d'aventure et l'écotourisme (émergent) ;

> la valorisation des innovations génomiques et biomédicales (émergent) ;

> l'agriculture nordique axée sur le bleuet nain et la pomme de terre de semence (émergent) ;

> les minéraux industriels (en évaluation) ;

> les produits à valeur ajoutée, la deuxième et la troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale (en évaluation).

La situation de l'éducation

En 2005-2006, le réseau de l'éducation de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe 84 établissements d'enseignement primaire, 18 établissements d'enseignement secondaire, 4 établissements d'enseignement primaire et secondaire, 10 centres de formation professionnelle, 6 centres d'éducation des adultes, 7 établissements privés (une école primaire, 5 écoles secondaires et un collège) et 3 écoles gouvernementales (École secondaire Kassinu Mamu, École Amishk et Conservatoire de musique de Saguenay). On compte aussi 4 cégeps, soit les cégeps de Chicoutimi, de Jonquière et de Saint-Félicien de même que le Collège d'Alma, ainsi que l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) (MELS, 2008f).

À l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, quatre commissions scolaires francophones accueillent 39 354 élèves au secteur des jeunes en 2005-2006. Les élèves du secteur anglophone (471 en 2005-2006) reçoivent des services éducatifs de la Commission scolaire Central Québec.

À noter que les écoles des commissions scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont reliées de façon opérationnelle au réseau de télécommunication à large bande passante.

À l'enseignement préscolaire et primaire, les établissements de la région ont accueilli 3 237 élèves au préscolaire et 15 812 élèves au primaire en 2007-2008 (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Depuis 2003-2004, le nombre d'élèves du préscolaire a diminué de 5,8 % et celui du primaire, de 18,9 %, en raison d'une baisse de 33,3 % depuis 1997 du nombre de jeunes de 5-9 ans. On observe toutefois une légère augmentation de 4,0 % de la proportion d'enfants de 0-4 ans depuis 2005 (ISQ, 2008f).

À l'enseignement secondaire, toujours en 2007-2008, les établissements comptent 18 052 élèves au secteur des jeunes. Le nombre d'élèves a baissé de 7,4 % par rapport à l'année 2003-2004, alors qu'il a augmenté de 3,5 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A2 de l'annexe 3). Le taux de diplomation au secteur des jeunes du secondaire (réseau public) est de 82,0 % en 2006-2007, soit l'un des plus élevés au Québec (voir le tableau A3 de l'annexe 3). Par ailleurs, en 2006, le taux de passage direct des élèves du secteur des jeunes au collégial était de 62,3 %, soit un taux supérieur à la moyenne provinciale de 57,1 % (voir le tableau A6 de l'annexe 3).

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit une diminution de 20,0 % du nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire de la région au terme de la période 2006-2015 contre une baisse de 10,9 % pour l'ensemble du Québec (voir le tableau 4). Par ailleurs, 25,3 % des écoles sont de petite taille en comparaison de 22,8 % pour la moyenne provinciale (voir le tableau A1 de l'annexe 3).

En formation générale des adultes, le nombre d'élèves a diminué de 5,0 % (soit de 7 809 à 7 421) de 2002-2003 à 2006-2007, alors qu'il a augmenté de 6,6 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A4 de l'annexe 3).

En formation professionnelle, le nombre d'élèves a diminué de 1997-1998 à 2005-2006 (soit de 10,2 %), alors qu'il s'est accru de 20,2 % dans l'ensemble du Québec (voir le tableau A5 de l'annexe 3). Toutefois, le nombre de diplômes a augmenté de 9,6 % pendant la même période (soit de 2 046 à 2 242) comparativement à une hausse de 30,3 % pour l'ensemble du Québec. Quatre établissements d'enseignement de la région sont autorisés à offrir 70 programmes différents de formation professionnelle (MELS, 2008d).

À l'enseignement collégial, le Cégep de Chicoutimi accueillait 2 592 étudiants en 2006[32]. Il offre 4 programmes d'intégration, 5 programmes préuniversitaires et 15 programmes de formation technique. Il comprend aussi un centre collégial de transfert de technologie : le Centre de géomatique du Québec (CGQ)[33].

Le Cégep de Jonquière, pour sa part, comptait 3 522 étudiants en 2006. Il offre 5 programmes de formation préuniversitaire, 21 programmes de formation technique et 3 programmes d'intégration. Il offre également des services éducatifs à l'extérieur de la région, notamment au Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC)[34]. Le Centre de production automatisée (CPA) fait du transfert technologique dans le domaine de l'automatisation et de la robotisation[35].

Le Cégep de Saint-Félicien accueillait 1 088 étudiants en 2006. Il offre 4 programmes d'études préuniversitaires et 7 programmes techniques. De plus, il offre des services éducatifs dans la région du Nord-du-Québec par l'entremise du Centre d'études collégiales à Chibougamau (CECC)[36].

Enfin, le Collège d'Alma accueillait 1 179 étudiants en 2006. Il offre des programmes d'études en formation préuniversitaire et en formation technique. Le Collège a aussi mis sur pied, il y a dix ans, le Centre d'Agrinova, un centre collégial de transfert de technologie en agriculture[37].

Les 4 cégeps sont autorisés à offrir 39 programmes différents de formation technique (MELS, 2008d).

32. Voir le site Internet du MELS : http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/coll_eff.htm
33. Voir le site Internet du Centre de géomatique du Québec : http://www.cegep-chicoutimi.qc.ca/index.htm
34. Voir le site Internet du Centre d'études collégiales en Charlevoix : http://www.ceccharlevoix.qc.ca/
35. Voir le site Internet du Centre de production automatisée : http://www.cpa.cjonquiere.qc.ca/Presentation/Index.asp?Page=P
36. Voir le site Internet du Centre d'études collégiales à Chibougamau : http://www.cec-chibougamau.qc.ca/presentation.htm
37. Le Centre d'Agrinova est situé à Alma et possède deux centres de services, l'un dans la région de la Montérégie et l'autre dans la région de la Chaudière-Appalaches : http://www.agrinova.qc.ca/index.php?id=1

De 2003 à 2006, le nombre d'étudiants au collégial de la région a diminué de 7,7 %, et ce, tant à la formation préuniversitaire (-5,1 %) qu'à la formation technique (-9,6 %) (voir le tableau A7 de l'annexe 3). Cette décroissance a influé sur le nombre de diplômes d'études collégiales (DEC) qui a baissé de 13,3 % à la formation préuniversitaire pendant la période 2003-2006 et de 4,8 % à la formation technique. Les diplômes en formation préuniversitaire représentent 38,7 % du total des diplômes.

Selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la diminution du nombre d'étudiants au collégial de la région devrait se poursuivre. Le nombre d'étudiants devrait avoir chuté de 19,9 % au terme de la période 2006-2015 (voir le tableau 4).

On note que 118 finissants du secondaire ont poursuivi leurs études collégiales à l'extérieur de la région en 2006, alors que 121 finissants sont venus y poursuivre leurs études collégiales (ISQ, 2008f).

À l'automne 2004, 81,8 % des finissants de la formation préuniversitaire ont poursuivi leurs études à l'université. Ce taux de passage dépasse le taux moyen de l'ensemble de la province (76,7 %). Le taux de passage était de 19,4 % chez les finissants de la formation technique, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne provinciale (21,2 %) (MELS, 2006g).

À l'enseignement universitaire, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) comprend un campus principal, situé à Saguenay, ainsi que quatre centres d'études universitaires, situés dans les cégeps d'Alma, de Charlevoix, de Saint-Félicien et de Sept-Îles[38]. L'UQAC offre un large éventail de programmes de formation à tous les cycles, notamment en sciences naturelles et en génie, en sciences sociales et humaines, en sciences de l'éducation ainsi qu'en sciences infirmières et en santé. Elle comprend 3 centres de recherche (ressources minérales ; aluminium et givrage atmosphérique ; ingénierie des réseaux électriques) de même que 12 chaires de recherche. Elle compte aussi le Centre d'études amérindiennes. En 2007, l'UQAC accueillait 3 673 étudiants à temps plein aux trois cycles universitaires et 2 586 étudiants à temps partiel (voir le tableau A8 de l'annexe 3).

Le nombre d'étudiants à temps plein de l'UQAC a augmenté de 11,0 % aux trois cycles universitaires de 2003 à 2007 (voir le tableau A8 de l'annexe 3). La progression a été forte au troisième cycle, où l'on est passé de 87 à 172 étudiants. Par contre, le nombre d'étudiants à temps partiel a diminué de 18,3 %. Pendant la même période, le nombre de baccalauréats et de maîtrises décernés a augmenté significativement ainsi que le nombre de certificats et de diplômes de deuxième cycle (voir le tableau A9 de l'annexe 3).

Les éléments que le Conseil retient

Depuis 2001, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a connu une baisse continue de sa population qui devrait se poursuivre pour atteindre 11,7 % en 2026. Cette diminution devrait avoir des effets importants sur le nombre d'élèves et d'étudiants de la région.

Sur le plan des perspectives économiques, la région compte des secteurs d'activité qui traversent une période difficile, comme l'exploitation de la forêt ou la production et la transformation de la pâte à papier. Elle compte cependant des secteurs prometteurs comme celui de la production d'aluminium. La région entend développer davantage la transformation de l'aluminium, un domaine dans lequel elle peut jouer un rôle important à l'échelle nord-américaine ou mondiale.

Sur le plan de la scolarisation, la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a fait des progrès notables qui la situent aujourd'hui au même niveau que la moyenne provinciale, à l'exception de la formation universitaire. En effet, selon le dernier recensement, 45,5 % des personnes qui habitent la région sont titulaires d'au moins un diplôme d'études secondaires ou de l'équivalent, proportion qui est supérieure à la moyenne provinciale (38,9 %). Pour ce qui est des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales, la proportion dans la région (18,2 %) est analogue à celle de l'ensemble du Québec (17,6 %). Il en est de même pour la proportion des personnes qui n'ont aucun

38. Voir le site Internet de l'UQAC : http://www.uqac.ca/

diplôme ni certificat (20,7 %) comparativement à la moyenne provinciale (20,1 %). Par contre, la proportion des personnes qui ont obtenu un grade ou un diplôme universitaire est plus faible (15,5 %) que celle de l'ensemble de la population du Québec (22,8 %) (voir le tableau 5).

Depuis 1997, la région connaît une diminution continue du nombre d'élèves et d'étudiants, du préscolaire au collégial. La baisse des effectifs scolaires y est particulièrement importante au primaire et risque de se répercuter au secondaire. Par contre, on a observé une augmentation du nombre d'inscriptions universitaires à temps plein à tous les cycles d'enseignement et du nombre de grades et de diplômes de premier et de deuxième cycle.

La région se démarque aussi sur le plan de la diplomation à la formation générale des jeunes au secondaire (réseau public), où elle dépasse amplement la moyenne provinciale.

On prévoit toutefois une diminution importante de 20,0 % du nombre d'élèves au primaire et au secondaire d'ici à 2015 de même qu'une baisse de 19,9 % du nombre d'étudiants au collégial, et de 8,4 % à l'université.

1.2 DES CONSTATS D'ENSEMBLE SUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

Cette section offre un tableau d'ensemble de la situation présente et des perspectives d'avenir des six régions éloignées pour en faire ressortir les ressemblances et les spécificités. Le but du Conseil est de montrer la situation des six régions éloignées à l'étude les unes par rapport aux autres sur le plan de l'évolution démographique, des perspectives économiques, de la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants et de la scolarisation.

1.2.1 UNE BAISSE DÉMOGRAPHIQUE AUX EFFETS IMPORTANTS

Depuis les années 90, les régions éloignées à l'étude, à l'exception du Nord-du-Québec, connaissent une décroissance de leur population, alors que la population du Québec augmente dans son ensemble. Ainsi, ces régions subissent les effets de la baisse démographique, mais à des degrés variables. Les deux principaux facteurs qui influent sur l'évolution démographique des régions sont l'accroissement naturel de la population et le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre les personnes qui la quittent et celles qui viennent y résider. Sur ce dernier plan, les six régions en question traversent une situation difficile qui risque de s'accentuer au cours des années à venir.

Sur le plan de l'accroissement naturel de la population des régions éloignées à l'étude, seules les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent ont connu des épisodes négatifs depuis le début des années 90. On note toutefois que l'accroissement naturel du Bas-Saint-Laurent est devenu positif depuis 2006. Il demeure cependant faible dans cette région (0,6 ‰) et reste négatif dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (- 1,4 ‰).

Cependant, la baisse démographique a principalement été causée par les migrations interrégionales, qui se révèlent encore importantes chez les jeunes adultes dans la tranche d'âge des 15-24 ans. Bien que l'on observe une atténuation de cette migration et un retour en région des adultes de 25 ans et plus, le solde migratoire demeure toujours négatif dans toutes les régions. Comme ce solde est souvent supérieur au taux d'accroissement naturel, il entraîne une baisse continue des populations résidentes.

Ainsi, les effets conjugués de ces facteurs sont illustrés au tableau 1 qui présente la variation de la population des régions éloignées de 1997 à 2007 ainsi que les prévisions démographiques pour la période 2001-2026. On constate donc une diminution de la population dans cinq régions et une augmentation dans la région du Nord-du-Québec. Les prévisions laissent voir que la baisse démographique se fera sentir dans les six régions éloignées à l'étude, mais à un rythme plus lent, alors que la population générale du Québec augmentera.

TABLEAU 1

VARIATION DE LA POPULATION ET PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES SELON LA RÉGION

Région	Variation de la population*			Prévision de la variation de la population 2001-2026**
	1997	2007	Différence	
Abitibi-Témiscamingue	155 928	145 192	-6,9 %	-12,9 %
Bas-Saint-Laurent	208 403	201 642	-3,2 %	-9,9 %
Côte-Nord	104 445	95 668	-8,4 %	-18,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	105 693	95 461	-9,7 %	-18,3 %
Nord-du-Québec	39 303	40 913	4,1 %	-7,0 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	290 100	273 434	-5,7 %	-11,7 %
Ensemble du Québec	**7 274 630**	**7 700 807**	**5,9 %**	**9,3 %**

* Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional, édition 2008*, Québec.

** Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques, Québec et région 2001-2051, édition 2003*.

L'évolution démographique peut aussi être accentuée par l'activité économique. En effet, le ralentissement économique entraîne souvent le départ des jeunes vers les grands centres urbains. En 2005-2006, ces départs constituaient plus du tiers de l'ensemble des migrations interrégionales au Québec. On note aussi que la plupart d'entre eux sont en général attirés vers les deux grands pôles urbains de Montréal et de Québec. De plus, les régions éloignées bénéficient peu de l'apport de l'immigration extérieure, puisque les immigrants s'installent en majorité dans les grands centres urbains.

1.2.2 DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SENSIBLES À LA CONJONCTURE

Les six régions éloignées à l'étude connaissent présentement une période difficile dans certains secteurs de l'activité économique. Comme cette économie est peu diversifiée et qu'elle est tributaire pour l'essentiel de l'exploitation des ressources, telles que la pêche, la forêt ou les mines, celle-ci est très sensible aux aléas de la conjoncture.

Pendant la période 1997-2007, comme le montre le tableau 2, le taux de chômage a régressé dans toutes les régions éloignées à l'étude, comme dans l'ensemble du Québec. Le taux d'emploi a progressé dans quatre des six régions à l'étude, mais pas dans les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord. Toutefois, ces deux indicateurs économiques montrent que les six régions à l'étude ne se situent pas encore au même niveau que les autres régions du Québec et que leur situation demeure très fragile, en particulier dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Toutefois, la situation a commencé à se modifier plus récemment. Ainsi, les secteurs d'activité liés aux ressources sont présentement en ralentissement ou en difficulté à la suite des problèmes des marchés des matières premières, exception faite de certains secteurs de l'industrie minière qui connaissaient un regain d'activité jusqu'à la récente récession (MDEIE, 2008).

Pour diversifier leur économie et améliorer les perspectives de développement à long terme, les acteurs économiques et leurs partenaires dans les six régions éloignées à l'étude ont mis en évidence depuis quelques années, sur la base de leurs atouts et de leurs richesses, des créneaux d'excellence pour lesquels ces régions disposent d'un bon potentiel de développement. Leurs visées sont appuyées notamment dans le contexte du projet ACCORD.

A noter que le projet ACCORD a été lancé en avril 2002 en vue de soutenir le développement économique à long terme de chacune des régions du Québec en favorisant le renforcement de domaines ou de créneaux d'excellence propres à une ou plusieurs régions[39]. Un créneau d'excellence est un groupe d'activités économiques dans lequel une région entend se démarquer à l'échelle nord-américaine ou mondiale. Les créneaux sont indiqués

39. Les régions de Montréal et de Laval suivent une démarche différente. Voir le site Internet du MDEIE, projet ACCORD en région : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2471.

TABLEAU 2

VARIATION DU TAUX D'EMPLOI ET DU TAUX DE CHÔMAGE SELON LA RÉGION, 1997 ET 2007

	Taux d'emploi			Taux de chômage		
Région	1997	2007	Variation 2007/1997	1997	2007	Variation 2007/1997
Abitibi-Témiscamingue	54,5 %	57,9 %	+3,4 p.p.*	14,2 %	9,2 %	-5,0 p.p.
Bas-Saint-Laurent	48,3 %	54,0 %	+5,7 p.p.	16,4 %	8,9 %	-7,5 p.p.
Côte-Nord	54,4 %	54,8 %	+0,4 p.p.	13,0 %	8,7 %	-4,3 p.p.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	39,1 %	43,3 %	+4,2 p.p.	23,4 %	17,3 %	-6,1 p.p.
Nord-du-Québec	54,4 %	54,8 %	+0,4 p.p.	13,0 %	8,7 %	-4,3 p.p.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	49,3 %	56,6 %	+7,3 p.p.	14,6 %	9,1 %	-5,5 p.p.
Ensemble du Québec	**55,0 %**	**61,0 %**	**+6,0 p.p.**	**11,4 %**	**7,2 %**	**-4,2 p.p.**

* p.p. = point de pourcentage

Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Portrait socioéconomique des régions du Québec. L'ÉconoMetre, édition 2008*, Québec, juin 2008, 91 p.

par les acteurs économiques locaux ou régionaux de concert avec le gouvernement. Le projet ACCORD est un regroupement de programmes gouvernementaux d'aide financière aux entreprises pour les appuyer dans leurs projets. Un des aspects majeurs de ce projet est le développement de la main-d'œuvre sur le plan local et régional pour soutenir le développement des entreprises. Le milieu éducatif est donc mis à contribution dans la détermination des créneaux et des besoins de formation et de qualification de la main-d'œuvre régionale.

Le tableau 3 reprend les créneaux économiques dans lesquels chacune des six régions éloignées à l'étude entend consacrer ses efforts de développement dans l'avenir, avec le soutien de l'État. À noter que la région du Nord-du-Québec n'a pas encore précisé ses créneaux de développement économique.

1.2.3 UNE DIMINUTION PRÉOCCUPANTE DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS

L'évolution démographique a un effet direct sur la baisse du nombre d'élèves et d'étudiants, situation qui fragilise encore davantage le réseau de l'éducation dans les régions éloignées. La situation semble préoccupante à plusieurs égards, notamment à l'enseignement primaire et secondaire.

La diminution du nombre d'élèves et d'étudiants se fait sentir dans toutes les régions éloignées à l'étude, avec une amplitude différente certes, mais chaque fois significative[40]. Ainsi, de 2003-2004 à 2007-2008, la baisse a été importante au primaire (de 14,1 % à 20,4 %) et au secondaire (de 5,5 % à 8,8 %), à l'exception de la région du Nord-du-Québec qui compte des populations autochtones en croissance. La décroissance a aussi été importante en formation technique au collégial de 2003 à 2006 (elle a oscillé entre 5,5 % et 16,1 %). Cette réduction en formation technique se manifeste aussi dans l'ensemble du Québec.

En formation professionnelle, on observe une diminution d'ensemble du nombre d'inscriptions et de diplômes, à l'exception de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (88,6 %) qui a connu une progression beaucoup plus forte que l'ensemble du Québec (20,2 %).

Par ailleurs, en formation générale des adultes, le nombre d'inscriptions a connu une hausse entre 2002-2003 et 2006-2007 dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue, et une hausse significative dans la région du Nord-du-Québec, alors qu'il a diminué dans les trois autres régions éloignées à l'étude.

40. Concernant la variation des effectifs, voir les tableaux A2 (préscolaire, primaire et secondaire), A4 (éducation des adultes), A5 (formation professionnelle), A7 (collégial) et A8 (universitaire) de l'annexe 3.

TABLEAU 3

CRÉNEAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INDIQUÉS PAR LES ACTEURS RÉGIONAUX DANS LE CONTEXTE DU PROJET ACCORD SELON LA RÉGION

Région	Projet leader	Projet emergent	Projet en évaluation
Abitibi-Témiscamingue	• Technomines souterraines* • Systèmes de construction en bois*	• Agriculture nordique axée sur la production bovine	• Valorisation des ressources hydriques
Bas-Saint-Laurent	• Valorisation de la tourbe et des technologies agroenvironnementales* • Ressources, sciences et technologies marines (coleader)*	• Aucun	• Matériel de transport et produits métalliques • Habitation-construction
Côte-Nord	• Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques* • Ressources, sciences et technologies marines (coleader)* • Cogénération, valorisation des résidus forestiers et première transformation du bois*	• Tourisme nordique : diversité culturelle et d'aventure	• Aucun
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	• Ressources, sciences et technologies marines (coleader)* • Récréotourisme santé-nature*	• Énergie éolienne*	• Produits forestiers à valeur ajoutée
Nord-du-Québec	• Aucun	• Aucun	• Aucun
Saguenay–Lac-Saint-Jean	• Transformation d'aluminium*	• Tourisme d'aventure et écotourisme* • Agriculture nordique axée sur le bleuet nain et la pomme de terre de semence* • Valorisation des innovations génomiques et biomédicales	• Minéraux industriels • Produits à valeur ajoutée, deuxième et troisième transformations du bois des essences de la forêt boréale

* Des plans d'action ont été déposés ou des ententes de mise en œuvre ont été signées pour ces créneaux.
Voir le site Internet du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, section Projet ACCORD en région : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2471.

Les autres ordres et secteurs d'enseignement ont connu une augmentation, tout comme dans l'ensemble du Québec. C'est le cas de la formation préuniversitaire au collégial (à l'exception des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay–Lac-Saint-Jean) et de l'enseignement universitaire pour les étudiants inscrits à temps plein.

Selon les projections du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la période 2006-2015, la diminution des effectifs devrait se manifester dans les six régions éloignées à l'étude et à tous les ordres d'enseignement, comme le montre le tableau 4 (le Ministère ne fournit pas de projections distinctes pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle). La décroissance sera très importante en l'espace de dix ans : une baisse d'environ 20 % pour au moins quatre des six régions éloignées à l'étude, et même de près de 30 % pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Pour sa part, la région du Nord-du-Québec fait figure d'exception avec une prévision de décroissance de l'effectif du primaire et du secondaire (secteur des jeunes) moindre que pour l'ensemble du Québec, et un effectif au préscolaire qui augmente depuis quelques années, notamment en raison de la croissance démographique des populations crie et inuite.

TABLEAU 4

PRÉVISION DE LA VARIATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LA RÉGION, DE 2006 À 2015

	Primaire et secondaire (secteur des jeunes)*			Collégial (réseau public)**			Universitaire***		
Région	2006	2015	Prévision de la variation	2006	2015	Prévision de la variation	2006	2015	Prévision de la variation
Abitibi-Témiscamingue	20 797	16 276	**-21,7 %**	2 233	1 895	**-15,1 %**	1 358	1 327	**-2,3 %**
Bas-Saint-Laurent	27 251	23 092	**-15,3 %**	5 430	4 252	**-21,7 %**	3 373	3 163	**-6,2 %**
Côte-Nord	12 258	9 831	**-19,8 %**	1 160	964	**-16,9 %**	s. o.	s. o.	**s. o.**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10 816	7 827	**-27,6 %**	1 095	761	**-30,5 %**	s. o.	s. o.	**s. o.**
Nord-du-Québec	8 785	8 323	**-5,3 %**	78	83	**6,4 %**	s. o.	s. o.	**s. o.**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	37 030	29 642	**-20,0 %**	7 719	6 181	**-19,9 %**	4 104	3 760	**-8,4 %**
Ensemble du Québec	**1 051 111**	**936 356**	**-10,9 %**	**143 689**	**136 591**	**-4,9 %**	**188 489**	**197 714**	**4,9 %**

* Sont exclus les élèves à temps partiel, les élèves du secteur des adultes, les élèves de la formation professionnelle et les élèves des écoles gouvernementales.

** Sont exclus les étudiants de la formation continue (adultes), les étudiants à temps partiel et les étudiants du réseau privé et des écoles gouvernementales.

*** Les données se réfèrent à l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP). Le pavillon de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski est inscrit dans les résultats de la région du Bas-Saint-Laurent.

s. o. = sans objet.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, compilation spéciale, octobre 2008.

La diminution des effectifs scolaires aura aussi pour conséquence de réduire la taille des établissements d'enseignement. Les écoles de petite taille (de 100 élèves ou moins au primaire et de 150 élèves ou moins au secondaire) composent déjà une large proportion des établissements d'enseignement en région éloignée, à l'exception de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (on ne dispose pas de données pour la région du Nord-du-Québec). À noter que les écoles de petite taille se trouvent un peu partout au Québec, mais dans une proportion moindre (voir le tableau A1 de l'annexe 3).

1.2.4 DES AVANCÉES DE SCOLARISATION IMPORTANTES

La progression des populations dans les six régions éloignées à l'étude sur le plan de la scolarisation a été importante. En 1985, la probabilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires ainsi que la fréquentation des études postsecondaires dans ces régions était inférieure à la moyenne québécoise, à l'exception de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSE, 1988). Aujourd'hui, la situation s'est améliorée : le niveau de scolarité de la population de ces régions a augmenté. Cette progression s'est surtout manifestée dans la formation au secondaire et au collégial.

Le tableau 5 présente les données du recensement de 2006 de la population de chaque région éloignée à l'étude selon le plus haut diplôme obtenu. Il permet de relever les points suivants. Ces régions ont rattrapé leur retard et même dépassé la moyenne provinciale sur le plan des personnes qui ont obtenu au moins un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, à l'exception de la région du Nord-du-Québec. Le rattrapage a aussi été significatif sur le plan des certificats ou des diplômes d'études collégiales, sauf pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Toutefois, on observe des retards persistants sur le plan de la formation universitaire et quant à la proportion de personnes qui n'ont obtenu aucun diplôme, hormis dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS SELON LE PLUS HAUT CERTIFICAT, DIPLÔME OU GRADE OBTENU ET SELON LA RÉGION, 2006

Région	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	Certificat ou diplôme d'études collégiales	Certificat, diplôme ou grade universitaire	Aucun certificat ni diplôme	Population totale de 15 à 64 ans	
Abitibi-Témiscamingue	41,7 %	14,3 %	13,6 %	30,4 %	98 750	100,0 %
Bas-Saint-Laurent	42,5 %	17,6 %	15,1 %	24,8 %	135 955	100,0 %
Côte-Nord	42,7 %	16,4 %	11,4 %	29,5 %	66 830	100,0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	39,8 %	16,1 %	12,2 %	31,9 %	64 070	100,0 %
Nord-du-Québec	33,4 %	12,4 %	9,2 %	44,9 %	25 895	100,0 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	45,5 %	18,2 %	15,5 %	20,7 %	187 610	100,0 %
Ensemble du Québec	**38,9 %**	**17,6 %**	**22,8 %**	**20,1 %**	**5 183 595**	**100,0 %**

Source: Statistique Canada, compilation spéciale à partir des données du recensement 2006.

D'autres indicateurs permettent d'illustrer, pour les six régions éloignées à l'étude, les avancées éducatives et les efforts qui restent à faire. Ainsi, le taux de diplomation au secondaire (réseau public, formation générale des jeunes) des régions éloignées à l'étude est, en 2006-2007, proche du taux pour le réseau public de l'ensemble du Québec (et même supérieur à celui-ci dans certains cas), à l'exception de la région du Nord-du-Québec[41]. Cependant, lorsqu'on examine l'évolution du taux de diplomation au secondaire (voir le tableau A3 de l'annexe 3), les fluctuations observées sont légèrement à la baisse pour l'ensemble des régions éloignées à l'étude : c'est tout spécialement vrai pour la région du Nord-du-Québec qui avait déjà un taux très faible (38,0 % en 1999-2000 et 28,5 % en 2006-2007).

Par ailleurs, l'observation des taux de passage du secondaire au collégial permet de constater que trois des régions à l'étude (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent) présentent, en 2006, des taux de passage plus élevés que la moyenne provinciale (57,1 %) tandis que les trois autres (Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec et Côte-Nord) ont des taux de passage inférieurs à celle-ci.

De plus, le nombre de diplômes d'études collégiales de 2003 à 2006 a augmenté pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, bien qu'il ait connu une baisse pour l'ensemble du Québec (voir le tableau A7 de l'annexe 3). Par ailleurs, les diplômés de la formation technique au collégial ont été moins nombreux que par le passé, tant dans les six régions éloignées à l'étude que dans l'ensemble du Québec. Seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue a su conserver un nombre de diplômes constant au cours des dernières années.

Quant aux diplômes universitaires (tous diplômes confondus) décernés de 2003 à 2007 (voir le tableau A9 de l'annexe 3), les régions du Bas-Saint-Laurent (UQAR) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (UQAC) ont vu leur nombre augmenter de façon soutenue et même dépasser la moyenne provinciale. Par contre, la région de l'Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a connu une diminution du nombre de ses diplômes. Pour ce qui est de l'obtention du baccalauréat (voir le tableau A10 de l'annexe 3), les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean montrent des taux qui se rapprochent de la moyenne provinciale. Par contre, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a un taux de diplomation moindre.

41. Ces données ne tiennent pas compte des élèves du réseau privé et des écoles gouvernementales.

1.3 POUR CONCLURE

Les portraits des six régions éloignées à l'étude permettent de constater les avancées en matière de scolarisation des populations en région éloignée. Il importe de souligner que ces avancées se réalisent dans un contexte particulier de rareté des ressources et de déterminants comme l'étendue du territoire, la dispersion de la population et la taille des effectifs. Les avancées ne sont cependant pas de même ampleur selon les régions considérées, ni à tous les ordres ou secteurs d'enseignement.

Par ailleurs, selon les prévisions pour les dix prochaines années, la décroissance des effectifs scolaires devrait se poursuivre dans la plupart des régions du Québec, mais de façon plus accentuée dans les régions éloignées. Les perspectives annoncent une baisse importante et continue des effectifs, surtout à l'enseignement primaire, secondaire et collégial. En outre, cela touchera plus particulièrement certaines régions déjà fragiles. Or, malgré des efforts notables ayant mené à des avancées importantes dans les régions éloignées à l'étude, il y a une crainte justifiée de recul, puisque la diminution des effectifs a des conséquences sur le nombre de diplômes décernés à tous les ordres d'enseignement.

Les changements en cours et ceux qui se profilent à moyen et à long terme posent des défis importants aux réseaux d'éducation dans les régions éloignées. Le chapitre 2 est consacré à la présentation de ces défis et des efforts fournis pour les relever dans les milieux de l'éducation. On y rapporte notamment le point de vue des acteurs locaux de l'éducation, en particulier de ceux qui ont participé à la consultation menée par le Conseil.

CHAPITRE 2

LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION EN RÉGION ÉLOIGNÉE ET LES EFFORTS FOURNIS POUR LES RELEVER

Dans le présent chapitre, le Conseil met en évidence quatre défis auxquels doivent faire face les milieux de l'éducation en région éloignée. Il met en relief leurs conséquences sur la formation des personnes et sur le travail des acteurs de l'éducation. Il fait également état des efforts de ces derniers pour relever ces défis et pour permettre aux élèves et aux étudiants d'avoir accès à une formation qui réponde à leurs aspirations. Enfin, le Conseil décrit, sans pour autant être exhaustif, certaines des mesures gouvernementales destinées à soutenir les efforts des milieux éducatifs à l'égard de ces défis.

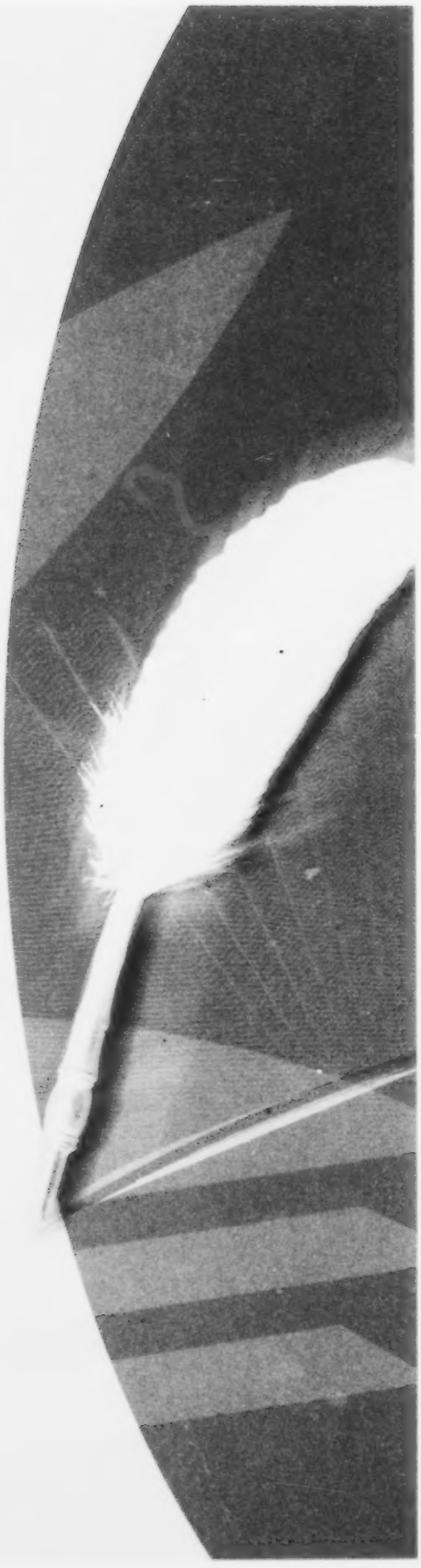

Pour exposer les défis en question et les actions à accomplir, le Conseil a puisé à trois sources principales. En premier lieu, il a pris note des préoccupations exprimées par des acteurs de l'éducation à l'occasion des audiences de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale ou lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial de même que des conclusions de ces commissions (Commission de l'éducation, 2003 et 2004 ; MEQ, 2004a).

En deuxième lieu, le Conseil a tenu compte des propos des acteurs de l'éducation locaux et régionaux qu'il a entendus lors des visites annuelles en région faites par ses membres au cours des dernières années.

En troisième lieu, enfin, le Conseil s'est appuyé sur les réponses recueillies lors d'une consultation des membres du personnel de l'éducation qui vivent et travaillent dans les six régions éloignées à l'étude. Ces personnes ont donné leur point de vue sur les défis en matière d'éducation auxquels elles font face dans leur milieu immédiat ou dans leur région, ainsi que sur les actions entreprises localement pour les relever[42]. Elles ont également noté les forces de leur région et les projets novateurs réalisés ou en cours de réalisation pour assurer l'accessibilité et la qualité de l'éducation dans leur milieu. Cette information a été recueillie au moyen d'une consultation en deux volets : une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif des membres du personnel de l'enseignement primaire, secondaire et collégial ; des entrevues avec des gestionnaires et des professeurs des trois universités situées en région éloignée. Les répondants à la consultation étaient en grande majorité des enseignants et des professeurs, mais on comptait aussi des membres de la direction ainsi que du personnel professionnel et du personnel de soutien. Le processus de consultation est décrit à l'annexe 2.

Quatre thèmes d'importance correspondant à autant de défis ressortent de la consultation et des propos venant des milieux de l'éducation locaux et régionaux : 1) les effets de la diminution continue du nombre d'élèves et d'étudiants ; 2) les effets de la dispersion géographique des populations sur un grand territoire ; 3) la persévérance et la réussite des études ; 4) la diversité, la continuité et l'adéquation de l'offre de formation. Ces défis sont examinés sous l'angle des questions particulières qu'ils soulèvent dans les six régions éloignées à l'étude.

La présentation de chacun de ces défis se déroule ci-dessous en trois temps. Le défi est d'abord exposé du point de vue des acteurs de l'éducation, principalement de celui des répondants qui ont participé à la consultation. Ensuite sont décrites des actions locales ou régionales pour relever ce défi, telles que les ont rapportées les répondants. Enfin, pour chaque défi, certaines des mesures gouvernementales destinées à y répondre sont mises en relief. Une synthèse en fin de section reprend les principaux éléments que le Conseil retient quant au défi soulevé.

À souligner, une fois encore, que d'autres régions du Québec, voire d'autres sociétés qui comprennent des populations dispersées sur de grands territoires, peuvent être aux prises avec des défis similaires. Les actions mises en œuvre localement ou régionalement par les milieux de l'éducation pour y répondre peuvent ainsi être vues comme des exemples qui serviront de source d'inspiration.

2.1 LES EFFETS DE LA DIMINUTION CONTINUE DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS

Comme on l'a vu dans le chapitre 1, la baisse démographique et la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants sont une réalité qui touche plusieurs régions, plus particulièrement les régions éloignées. Cette tendance qui dure depuis un bon nombre d'années devrait, selon les prévisions actuelles, se poursuivre au cours des prochaines années. Comme on

42. Ont été analysées les réponses aux deux questions suivantes : 1) « Selon vous, existe-t-il des défis ou des problèmes importants qui influent sur l'accessibilité à l'éducation, la qualité de l'éducation ou la réussite éducative dans votre ou vos établissements ? » ; 2) « Si des actions ont été entreprises pour faire face à ce défi ou à ce problème, quelles sont-elles ? »

l'a vu également, la tendance à la baisse, associée en partie à la migration des jeunes en âge d'étudier (de 15 à 24 ans), varie en intensité selon l'ordre ou le secteur d'enseignement, selon les localités et selon la région. Cependant, à plus long terme, elle pourrait avoir des conséquences importantes sur tout le réseau de l'éducation en région éloignée.

La diminution du nombre d'élèves et d'étudiants préoccupe depuis longtemps les milieux de l'éducation, plus particulièrement ceux des régions éloignées. Déjà en 2001, le Conseil signalait les effets préoccupants de cette diminution dans son rapport intitulé *La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique ?* (CSE, 2001), sujet sur lequel il est revenu à plusieurs reprises (CSE, 2002, 2003 et 2004). Les craintes des milieux de l'enseignement primaire et secondaire ont été exprimées en 2003 devant la Commission de l'éducation qui, dans son rapport d'initiative sur les fluctuations des effectifs scolaires, attirait l'attention du gouvernement sur l'ampleur et les effets de la décroissance du nombre d'élèves et d'étudiants relativement à l'accès à l'éducation sur le territoire québécois (Commission de l'éducation, 2003). Les mêmes préoccupations ont été exprimées par le milieu collégial lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial en 2004. Et, en 2005, le rapport du Groupe de travail sur l'accès à l'éducation soulignait lui aussi le lien entre l'évolution démographique et la progression de la scolarisation de la population. Ce rapport signalait plus particulièrement les répercussions de la baisse des effectifs sur le réseau de l'éducation dans les régions éloignées des grands centres (Groupe de travail sur l'accès à l'éducation, 2005).

2.1.1 LE POINT DE VUE DES MILIEUX DE L'ÉDUCATION

La diminution des effectifs de l'éducation a des conséquences sur plusieurs plans. Ainsi, elle pose des problèmes sur le plan de l'accessibilité et de la qualité des services éducatifs, sur le plan du financement, sur le plan de l'attraction des élèves et des étudiants et sur le plan de l'attraction et de la fidélisation du personnel éducatif. Elle a également des effets sur la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise, sur la diversité des services éducatifs, sur l'offre de formation, sur la taille des établissements d'enseignement et sur la taille des groupes dans les classes. Dans certains cas, elle peut entraîner la suspension des services éducatifs ou la fermeture de certains établissements d'enseignement, avec ses répercussions sur la vie du milieu ambiant.

Un effet majeur et commun **à tous les ordres et secteurs d'enseignement**, qui a été signalé par les milieux de l'éducation et également par les répondants à la consultation menée par le Conseil, est le lien étroit qui existe entre la diminution des effectifs et l'accès aux ressources humaines, matérielles et financières, dans la mesure où celles-ci, pour l'essentiel, sont accordées en fonction du nombre d'élèves et d'étudiants.

Les répondants ont ainsi mis en évidence plusieurs conséquences de la diminution des ressources. Ils notent, par exemple, qu'elle rend plus difficile l'enrichissement des situations d'apprentissage pour les élèves et les étudiants, qu'elle accroît la charge de travail des membres du personnel et qu'elle augmente leur sentiment d'isolement professionnel. Ils mentionnent aussi qu'il est plus difficile d'offrir les services éducatifs voulus pour répondre aux besoins diversifiés des élèves et des étudiants. La diminution du personnel spécialisé nuit à la qualité des services professionnels aux élèves et aux étudiants et augmente la charge des autres membres du personnel, qui n'ont pas nécessairement les compétences exigées ou la formation nécessaire pour ce faire.

Selon les répondants, la rareté des ressources accroît également la concurrence entre les établissements d'enseignement ou entre les ordres et les secteurs d'enseignement pour y attirer des élèves et des étudiants. Bon nombre de répondants signalent leur malaise devant une approche de « recrutement » trop « clientéliste » où « il faut se battre pour avoir des élèves ». Cette concurrence leur apparaît d'ailleurs comme une stratégie à courte vue et à court terme, car la qualité et le développement des programmes de formation en souffrent. Les répondants sont plutôt d'avis que les milieux de l'éducation doivent se concerter davantage et adopter une vision à long terme de l'offre de formation, malgré la contrainte que présente la diminution des effectifs.

À cet égard, les propos exprimés en 2003 par le Conseil dans un avis sur l'éducation des adultes et le développement des régions vont dans le même sens : il faut encourager la concertation des forces locales et régionales et une vision à plus long terme (CSE, 2003). Ce point de vue a également été exprimé par la Fédération des cégeps (Fédération des cégeps, 2003). Par ailleurs, lors de ses visites annuelles en région, le Conseil a souvent entendu des propos similaires sur le besoin de concertation et de mobilisation des acteurs de l'éducation et de leurs partenaires.

À l'enseignement primaire, la diminution du nombre d'élèves peut avoir des effets importants, notamment sur la taille des groupes dans les classes et sur la taille des établissements d'enseignement. À noter qu'en région éloignée de 30,0 à 50,0 % des écoles primaires comptent déjà moins de 100 élèves, à l'exception de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (voir le tableau A1 de l'annexe 3).

Cette diminution a souvent pour effet, surtout dans les écoles de petite taille, d'augmenter le nombre de classes multiprogrammes[43]. Ainsi, 44,0 % des répondants de l'enseignement primaire à la consultation menée par le Conseil ont dit être responsables ou avoir été responsables de classes multiprogrammes. Le plus souvent, les répondants affirment que le regroupement d'élèves est à deux niveaux et, de manière plus marginale, à trois niveaux. Ces informations soulèvent des questions sur la fréquence de la classe multiprogramme dans les régions éloignées et dans l'ensemble du Québec. Une majorité des répondants du primaire estime que ce type de regroupement pose des défis importants en région éloignée, notamment sur le plan de la pratique pédagogique, des conditions d'exercice du travail des enseignants et de l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Ces problèmes sont en partie liés à une pénurie de ressources humaines et matérielles, surtout dans les petites localités.

Toutefois, si les classes multiprogrammes sont parfois associées à une pratique de nécessité pour maintenir des services éducatifs dans les localités éloignées, elles peuvent aussi offrir l'occasion de développer des pratiques et des actions éducatives adaptées à ces regroupements d'élèves grâce à une meilleure formation des enseignants et à de l'innovation. Et cela peut convenir tant aux enseignants en région éloignée qu'à ceux qui travaillent ailleurs au Québec.

À cet égard, les répondants ont indiqué trois avenues possibles d'amélioration : 1) une meilleure formation initiale des enseignants en ce qui concerne les caractéristiques des classes multiprogrammes (planification des apprentissages, gestion de classe, différenciation pédagogique, etc.) ; 2) le perfectionnement du personnel en exercice ; 3) l'offre d'un soutien pédagogique accru aux enseignants afin de partager les expertises et les pratiques professionnelles développées dans le domaine et de diminuer l'isolement professionnel.

En ce qui a trait à l'enseignement secondaire, la conséquence la plus importante de la baisse des effectifs concerne, selon les répondants, la diminution du nombre de matières et de cours à option qui peuvent être offerts. On craint aussi pour la mise en place des parcours de formation générale. En effet, il devient difficile de former des groupes ayant le nombre requis d'élèves, et cela peut faire diminuer le nombre de postes du personnel scolaire.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, le Conseil, lors de ses visites en région, a aussi entendu les milieux de l'éducation exprimer leurs craintes relativement à la difficulté d'offrir certains programmes de formation faute d'un nombre suffisant d'élèves. Ces milieux y voient là une autre conséquence des règles de financement de la formation professionnelle qui requièrent un nombre minimal d'élèves dans un groupe.

43. Le terme « classe multiprogramme » a été retenu de préférence à celui de « classe multiâge », ce dernier étant maintenant, selon Legendre (2005), le terme officiel au Québec. L'Office québécois de la langue française recommande d'ailleurs le terme « classe multiprogramme », car il estime que celui de « classe multiâge » constitue un calque de l'anglais.

La classe multiprogramme est une « classe réunissant sous l'autorité d'un seul enseignant, dans les mêmes conditions de lieu et d'horaire, des élèves inscrits à des programmes d'études correspondant à des classes (échelons du programme) différentes » (Legendre, 2005).

Dans le cas de l'enseignement collégial, le contexte démographique et la mobilité interrégionale des jeunes rendent difficile l'attraction des étudiants. Ce phénomène de mobilité est vécu de manière particulièrement intense en région éloignée. Selon les répondants, s'ajoute à cette difficulté une forme de concurrence entre les établissements d'enseignement et entre les régions pour attirer les jeunes. De l'avis des répondants, le défi consiste à proposer des programmes diversifiés pour de petits groupes d'étudiants.

Concernant l'enseignement universitaire, le bassin de population limité et la propension des jeunes adultes à émigrer vers les grands centres urbains influent négativement sur le recrutement des étudiants en région éloignée. Selon certains répondants, la formule de financement favoriserait une logique de concurrence entre les universités pour le recrutement d'étudiants et maintiendrait les universités situées en région éloignée dans un cercle vicieux où les effectifs limités restreignent le financement accordé et, conséquemment, l'offre de programmes et l'attraction des professeurs.

2.1.2 DES RÉPONSES LOCALES ET RÉGIONALES À LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS

D'une manière générale, les répondants à la consultation menée par le Conseil, tout comme les milieux de l'éducation entendus par la Commission parlementaire de l'éducation, estiment que, pour contrer la diminution des effectifs et répondre à la baisse démographique, la solution la plus prometteuse serait le développement à long terme de leur région, notamment en y créant ou en y attirant de nouvelles entreprises et en faisant la promotion des attraits de la vie en région éloignée afin d'attirer les familles et les jeunes et de les fidéliser. Lors de ses visites en région, le Conseil a entendu les milieux d'éducation mentionner la possibilité de développer des secteurs économiques dans le cas où la région possède des forces reconnues et un potentiel certain.

Une autre proposition largement partagée des milieux régionaux consiste à diversifier davantage les manières d'accorder le financement public en éducation, en vue de réduire l'effet de la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants. Malgré les modifications proposées par le gouvernement depuis quelques années, ce besoin est toujours ressenti par les acteurs locaux et régionaux.

Des projets locaux pour attirer et soutenir les élèves et les étudiants[44]

Les répondants de tous les ordres et secteurs d'enseignement ont aussi mentionné les actions entreprises par leur établissement, de concert avec leur milieu, pour remédier aux difficultés suscitées par la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants.

Ces répondants décrivent ainsi des projets ou des actions qui ont mobilisé les milieux de l'éducation et les membres de leur communauté, notamment les activités ou les campagnes de « recrutement » des élèves et des étudiants, les projets de relance auprès des anciens élèves et étudiants, l'élaboration de programmes d'études mieux adaptés aux besoins de leur milieu, ou bien encore la présence de services éducatifs. Des ententes ou des arrangements ont été convenus avec le milieu du travail local pour encourager la persévérance et l'obtention d'un diplôme ou pour assurer des emplois aux diplômés. De plus, différents services ont été mis sur pied pour aider les étudiants sur le plan financier (par exemple, la création de fondations ou la remise de bourses financées par le réseau de l'éducation ou par des gens d'affaires de la région).

D'autres actions sont rattachées plus précisément à un établissement ou bien à un ordre ou à un secteur d'enseignement[45]. Par exemple, les répondants de l'enseignement collégial et universitaire estiment qu'une des réponses à la diminution du nombre d'étudiants se

44. Ont été analysées les réponses aux deux questions suivantes : 1) « Si des actions ont été entreprises pour faire face à ce défi ou à ce problème, quelles sont-elles ? » ; 2) « Selon vous, les membres de votre communauté sont-ils mobilisés autour d'un projet commun marquant pour faire face aux défis éducatifs particuliers de votre établissement indiqués à la question précédente ? »

45. Ont été analysées les réponses à la question suivante : « Si des actions ont été entreprises pour faire face à ce défi ou à ce problème, quelles sont-elles ? »

trouve dans l'attrait que peuvent présenter les programmes d'études étroitement liés à des créneaux socioéconomiques ou à des créneaux d'excellence propres à leur région ou à leur établissement d'enseignement. Certains vont jusqu'à proposer des programmes qui leur soient exclusifs, comme on l'a fait ailleurs au Québec. D'autres encore insistent sur des projets pour recruter activement des étudiants étrangers, notamment dans des programmes où ils possèdent de l'expertise (mines, aluminium, ressources marines, etc.).

La qualité des relations dans le milieu éducatif[46]

De l'avis des répondants, le travail d'éducation en région éloignée comporte des aspects positifs et motivants, associés à la taille des communautés et à leur milieu « à échelle humaine ». Deux aspects importants sur lesquels repose la force du travail en région éloignée sont la qualité des rapports avec les élèves et les étudiants et la qualité des relations professionnelles entre les membres du personnel.

En effet, la proximité avec les élèves et les étudiants, de même qu'avec les familles, facilite les relations avec les élèves et les étudiants ainsi que la communication avec les parents, tout en suscitant l'intérêt et l'engagement de ces derniers dans la vie de l'établissement. Ces relations sont une source de valorisation et de motivation professionnelle et personnelle et elles concourent à un sentiment d'utilité sociale.

De même, la taille des milieux de travail permet de mieux se connaître entre collègues et de renforcer le sentiment d'appartenance de chaque personne à son milieu de travail. Elle facilite aussi la concertation, la collaboration, l'entraide et la solidarité dans le soutien aux élèves et aux étudiants. La possibilité de travailler dans un environnement peu hiérarchisé avec des collègues engagés dans leur milieu de travail permet de prendre plus rapidement des décisions et d'orienter plus facilement les actions en fonction de buts communs. Dans les universités, ces relations favorisent la réalisation des projets de recherche et l'élaboration des programmes d'études.

La qualité des relations et la proximité avec la communauté facilitent aussi la concertation et la mobilisation à l'égard de projets éducatifs communs.

Des mesures de soutien aux initiatives locales et régionales[47]

Les répondants ont signalé des mesures ou des programmes gouvernementaux qui ont soutenu leurs efforts en région pour attirer et soutenir les élèves et les étudiants. Ce sont essentiellement des mesures d'aide financière.

Ces mesures comprennent notamment des allocations pour la hausse de revenu, des budgets pour des stages à l'étranger, des crédits d'impôt aux jeunes diplômés travaillant en région et des fonds régionaux d'investissement jeunesse.

Les mesures financières supplémentaires pour des projets particuliers permettent de soutenir les milieux de petite taille, les établissements et les programmes en difficulté et à faible effectif, et ce, pour retenir les élèves ou les étudiants dans leur milieu ou pour leur offrir un service essentiel même s'ils sont en petit nombre. Des mesures d'aide dans un contexte de diminution des effectifs permettent de réduire le ratio élèves-enseignant grâce à l'ajout de ressources humaines. À remarquer que, dans son rapport au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Groupe de travail sur l'accès à l'éducation jugeait important de mettre en place de « nouveaux modes d'organisation permettant de maintenir une masse critique d'intervenants » (GTAE, 2005). Enfin, les crédits d'impôt aux entreprises sont surtout destinés à favoriser les programmes d'alternance travail-études (ATE).

46. Ont été analysées les réponses à la question suivante : « Si vous aviez à exprimer en vos propres termes ce qui fait la force, la richesse ou l'intérêt du fait de travailler en éducation dans votre région actuelle, que diriez-vous ? »

47. Ont été analysées les réponses à la question suivante : « Selon vous, existe-t-il des mesures ou des programmes du gouvernement du Québec qui ont favorisé ou facilité votre pratique éducative ou vos efforts en matière de scolarisation et de formation dans votre milieu ou votre région ? »

2.1.3 DES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS

Depuis plusieurs années, le gouvernement a mis en place des mesures pour faire face à la situation de l'éducation en région éloignée et, notamment, aux effets de la baisse démographique. En 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport estimait que les mesures gouvernementales destinées à atténuer les effets de la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants se monteraient à quelque 250 millions de dollars (Gouvernement du Québec, 2008).

Parmi les mesures en vigueur, le Conseil en a retenu plusieurs qui lui paraissent pertinentes au regard de la diminution du nombre d'élèves et d'étudiants dans les régions éloignées. Ces mesures touchent tous les ordres et secteurs d'enseignement.

Le maintien de l'école de village (MEQ, 2004b)

Cette mesure a pour objet de favoriser le maintien, aussi près que possible des élèves, de services éducatifs offerts par l'entremise de petites écoles ou d'écoles de village. Elle prévoit notamment un processus de consultation publique lorsqu'une commission scolaire envisage la fermeture d'une école. Ainsi, en 2006-2007, cette mesure de 17,1 millions de dollars additionnels touchait 484 écoles qui accueillaient 100 élèves ou moins dans des municipalités de moins de 25 000 habitants (MELS, 2007b). Plus récemment, la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 faisait mention des engagements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue de « poursuivre l'application des mesures financières et des mécanismes de consultation publique pour le maintien de la dernière école de village avec un budget annuel de 11 millions de dollars » (Ministère des affaires municipales et des régions, 2006).

À titre de comparaison, en France, le maintien de l'école de village et de la qualité de l'enseignement est assuré par le réseau d'écoles rurales de France (1 386 écoles réparties dans 246 réseaux[48]). Ce réseau organise des activités communes et des rencontres entre élèves du même cycle, et il met en commun les moyens et les ressources humaines et matérielles. Ce type de regroupement permet ainsi d'avoir une masse critique d'élèves à qui offrir les services. Le réseau souhaite ainsi garantir l'égalité des chances et briser l'isolement des enseignants et des élèves tout en gardant les communautés rurales actives et attractives.

Au Québec, les initiatives locales pour maintenir les petites écoles ouvertes tout en développant un créneau spécifique peuvent bénéficier d'un soutien particulier (Gouvernement du Québec, 2008). Par exemple, l'école communautaire permet de former des jeunes qui manifestent un engagement social fort envers leur communauté, et ce, en bénéficiant de la collaboration et des ressources de la communauté. En 2006-2007, quinze écoles communautaires ont été créées (nommées « centres scolaires et communautaires » dans le réseau anglophone) (MELS, 2007b). Des écoles communautaires sont aussi répertoriées dans plusieurs pays (Australie, Écosse, France, Royaume-Uni) et dans certaines provinces canadiennes (Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan). Un autre exemple est la maison familiale rurale (MFR) qui peut offrir une formation à l'enseignement secondaire alliant l'internat ou une formation générale et professionnelle et des stages en alternance (MELS, 2006i). Il en existe actuellement quatre au Québec[49].

Le soutien aux petits groupes d'élèves et d'étudiants

Lancé en avril 2008, le Plan d'action éducation, emploi et productivité comprend une mesure destinée à soutenir la formation de petits groupes en formation professionnelle dans les régions qui connaissent une diminution démographique. Cette mesure prévoit un budget de 15,5 millions de dollars sur cinq ans. Ce plan prévoit aussi une mesure touchant les adultes en formation, le soutien pour l'utilisation des nouvelles technologies et le soutien aux services adaptés aux Premières Nations.

48. Voir le site Internet du ministère de l'Éducation nationale de France : http://www.education.gouv.fr/cid4952/les-reseaux-d-ecoles-primaires.html

49. Voir le site Internet des MFR-Québec : http://www.mfrquebec.com/mfr_quebec.html

Le soutien aux petits groupes d'étudiants dans les cégeps

Dans le contexte de l'étude des budgets alloués aux cégeps (dont 75 millions de dollars additionnels alloués de manière récurrente), la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport indiquait au printemps 2008 qu'une attention particulière serait accordée aux formations de courte durée avec un nombre restreint d'étudiants pour soutenir, par exemple, de petites cohortes de personnes qui sont déjà en emploi et qui ont besoin d'une formation d'appoint (Gouvernement du Québec, 2008).

Mise à jour en mars 2007, une mesure budgétaire (Direction de la programmation budgétaire et du financement, 2007) permet déjà à un cégep d'avoir accès à du soutien financier pour certains programmes d'études techniques qui sont « en difficulté » en raison du petit nombre d'étudiants inscrits (moins de 45 étudiants annuellement).

Des subventions peuvent aussi être obtenues pour des projets favorisant l'accessibilité à la formation au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) (Cégep@distance, vidéoconférence, visioconférence, apprentissage en ligne, etc.). Cette mesure particulière s'ajoute aux fonds consentis pour permettre aux commissions scolaires et aux cégeps d'offrir des formations d'appoint de courte durée et sur mesure à de petits groupes formés d'un nombre restreint de personnes en emploi (Gouvernement du Québec, 2008).

Le soutien aux universités de petite taille

Dans le contexte de l'étude des budgets alloués aux universités (dont 112 millions de dollars additionnels alloués de manière récurrente), la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a indiqué en avril 2008 qu'un financement additionnel de 11,2 millions de dollars était prévu pour les universités de petite taille en 2008-2009 pour tenir compte de leur situation géographique et de leurs besoins particuliers.

2.1.4 LES ÉLÉMENTS QUE LE CONSEIL RETIENT QUANT AUX EFFETS DE LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'ÉTUDIANTS

> Contrer les effets de la diminution des effectifs présente des défis à tous les ordres et secteurs d'enseignement. L'effet majeur, signalé par tous les milieux de l'éducation, est la réduction des ressources humaines, financières et matérielles associée au mode de financement. Cette décroissance touche particulièrement les établissements et les communautés de petite taille et met en danger, dans plusieurs cas, la qualité ou la survie de services éducatifs, de programmes de formation, de cours à options ainsi que la mise en place des parcours de formation générale. La capacité des établissements de répondre aux besoins éducatifs actuels et émergents de leurs milieux en est diminuée.

> Conséquence de la diminution des effectifs, les élèves et les étudiants sont regroupés pour maintenir les services éducatifs à proximité des communautés. À l'enseignement primaire et secondaire, cela se traduit souvent par des classes multiprogrammes, surtout dans les petites écoles de village. Pour tirer le meilleur parti du regroupement des élèves, les enseignants ont signalé avoir besoin d'une formation initiale appropriée et d'avoir accès à du développement et à du soutien professionnel. Les TIC sont des moyens qui permettent de réduire les effets négatifs de la baisse du nombre d'élèves et d'étudiants.

> Des efforts sont faits sur le plan local et régional pour contrer les effets de la diminution des effectifs. Ces efforts portent surtout sur l'attraction des élèves et des étudiants, autant dans la région qu'ailleurs au Québec ou à l'étranger. On constate aussi une volonté de concertation et de mobilisation des milieux pour trouver des solutions. On cherche également à élaborer des programmes de formation propres à une région.

> En général, les mesures gouvernementales en place tiennent compte, en partie, de la situation géographique, des besoins régionaux et des effectifs en diminution. Ce sont le plus souvent des ajustements au mode de financement ou des ajouts budgétaires ponctuels. Une attention particulière est accordée aux établissements de petite taille et aux petites communautés. Un soutien est aussi accordé à la formation de petits groupes.

> Par ailleurs, tout en ayant comme objet de pallier les effets de la diminution des effectifs, ces mesures financières modifient peu le lien étroit entre le nombre d'élèves et d'étudiants et le financement du réseau de l'éducation. Elles sont ponctuelles, pour la plupart, et rien n'assure qu'elles seront maintenues à moyen terme ou à long terme. Enfin, les ajustements ou les ajouts budgétaires sont souvent jugés trop modestes eu égard aux besoins.

> La diminution des effectifs semble engendrer une forme de concurrence entre les établissements, les ordres et les secteurs d'enseignement et le marché du travail pour y attirer les étudiants ou les employés potentiels. Cette concurrence risque de freiner l'élaboration de solutions concertées à plus long terme qui bénéficieraient à l'ensemble de la région ainsi qu'aux établissements ou aux commissions scolaires pris individuellement.

> Les personnes travaillant dans les établissements d'enseignement en région éloignée bénéficient des rapports de proximité facilités par un milieu « à échelle humaine », ce qui stimule l'intérêt d'étudier ou d'enseigner en région.

2.2 LES EFFETS DE LA DISPERSION GÉOGRAPHIQUE DES POPULATIONS

Indissociable du paysage des régions éloignées, la dispersion géographique des personnes sur de grandes étendues territoriales engendre des difficultés d'accès à l'éducation. Les défis majeurs sont liés à l'accessibilité aux services éducatifs ainsi qu'à l'accessibilité physique aux établissements d'enseignement, au logement et au transport des élèves et des étudiants et du personnel d'éducation.

2.2.1 LE POINT DE VUE DES MILIEUX DE L'ÉDUCATION

Les grandes distances rendent l'offre de services éducatifs plus difficile, plus coûteuse, moins diversifiée et plus précaire. Les possibilités de passage des élèves ou des étudiants d'un ordre ou d'un secteur d'enseignement à un autre sont plus aléatoires. La gestion et la prestation des services sur de grands territoires limitent la fréquence et la capacité d'intervention des membres du personnel d'éducation. L'éloignement entre les pavillons d'un même établissement d'enseignement, entre les établissements ou entre les localités rendent plus rares les occasions de contact, de collaboration ou de partage d'expériences entre membres du personnel ou entre élèves et étudiants. Les grandes distances accentuent souvent le sentiment d'isolement des personnes et des communautés, ce qui peut aussi entraîner la démotivation et même le désintérêt, à tous les ordres et secteurs d'enseignement.

Ce sont là certains des défis qui se posent en région éloignée et qui ont été soulignés avec insistance par les milieux de l'éducation à l'occasion des diverses audiences de la Commission parlementaire de l'éducation ou lors des visites en région du Conseil. La consultation menée dans le contexte du présent rapport permet de confirmer ces préoccupations et ces défis.

À noter, en particulier, l'inquiétude manifestée par la Commission de l'éducation, en 2003, à l'égard des conséquences de la fermeture d'écoles dans les communautés, notamment dans les localités de petite taille en région. En plus « des impacts très négatifs sur le dynamisme des communautés », de telles réalités ont aussi un impact significatif sur les élèves qui sont tenus de faire « de longs trajets en transport scolaire pour aller dans d'autres localités, ce qui peut nuire aux résultats scolaires » (Commission de l'éducation, 2003).

2.2.2 DES RÉPONSES LOCALES ET RÉGIONALES À LA DISPERSION GÉOGRAPHIQUE

Les milieux de l'éducation en région éloignée sont loin d'être passifs devant la réalité des grands espaces et de l'éloignement des communautés. Ils s'en accommodent certes, mais ils s'efforcent toujours de trouver des moyens et des solutions pour les surmonter. Ces solutions ont trait, essentiellement, au transport et au logement, à la présence physique des services éducatifs aussi près que possible des personnes ou des communautés, et à l'éducation à distance par l'entremise des technologies de l'information et de la

communication. Ces solutions sont souvent conçues et mises en œuvre par les milieux de l'éducation locaux ou régionaux, avec l'appui de leurs communautés. Elles ne sauraient cependant être pleinement réalisées sans un soutien suffisant de l'État.

La qualité de l'environnement

Un des aspects qui stimulent les acteurs de l'éducation est la qualité de vie en région. Ainsi, une forte majorité des répondants à la consultation menée par le Conseil, à tous les ordres et secteurs d'enseignement, affirment que vivre en région éloignée offre la chance de travailler dans un environnement de qualité. L'environnement physique et le plein air sont très appréciés, de même que la qualité de vie, notamment parce que cela facilite la vie en famille et les relations interpersonnelles. On apprécie aussi la qualité et la proximité physique, pour certains, des services offerts, comme les services de santé, les services culturels, les services sportifs. Néanmoins, dans plusieurs communautés éloignées des centres urbains régionaux, de tels services sont plus rares.

Les projets locaux et les TIC

Le soutien financier accordé aux élèves et aux étudiants est un des moyens qui mobilisent les milieux de l'éducation et leurs communautés. Souvent mentionné par les répondants, ce soutien financier vient compenser l'augmentation des coûts liés aux études, notamment sur le plan de l'hébergement et du transport. Ainsi, les milieux se mobilisent régulièrement pour recueillir des fonds destinés aux élèves et aux étudiants. Par exemple, on finance le transport pour les activités parascolaires ou éducatives, on accorde des montants ou des « bourses » aux élèves et aux étudiants pour le transport en commun ou le covoiturage, on rembourse les coûts de logement dans les résidences.

Une autre forme de soutien pour faciliter l'accès aux établissements d'enseignement est le financement du transport collectif ou scolaire. Ce soutien permet de compenser les coûts liés à l'éloignement ou d'offrir ce service à un plus large bassin d'élèves ou d'étudiants, par exemple, à des adultes. Cependant, ce soutien repose surtout sur le financement public.

L'accès aux services éducatifs est également rendu possible par la proximité physique des lieux de vie des élèves et des étudiants. Ainsi, on situe ou on utilise des installations ou des infrastructures aussi près que possible des communautés : établissements d'enseignement, pavillons, centres d'études, service d'études, etc. Les données exposées au chapitre 1 ont permis de constater l'étendue de cette présence locale (ou « déconcentration » en termes administratifs) à tous les ordres ou secteurs d'enseignement. Un autre exemple de cette présence physique est le recours à des installations mobiles, ce que d'aucuns appellent la « formation sur roulettes ».

Enfin, une voie prometteuse est le développement de la formation à distance ou de services éducatifs virtuels au moyen des TIC. Les milieux de l'éducation en région mettent beaucoup d'espoir dans ces technologies et ces types de services, autant pour les élèves et les étudiants que pour les membres du personnel de l'éducation. Ces technologies permettent de joindre des communautés qui, aujourd'hui, ne sont même pas accessibles par la route, comme dans le Grand-Nord. Le potentiel de ces services a été souligné à plusieurs occasions, notamment lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial (MEQ, 2004a), mais il reste cependant à le développer.

L'information recueillie montre que les élèves et les étudiants, ainsi que les enseignants et les professionnels de l'éducation, ont accès aux TIC (ordinateurs, connexion Internet et logiciels courants)[50]. Par contre, la visioconférence et la formation en ligne sont les deux types de technologies les moins accessibles : seuls 5,0 % des élèves du primaire et du secondaire et 30,0 % des étudiants du collégial ont accès à l'une ou à l'autre de ces technologies. Les

50. Selon les répondants, les ordinateurs, le réseau Internet et les logiciels courants sont accessibles à plus de 94,0 % des élèves et du personnel éducatif du primaire et du secondaire et, en moyenne, à 98,0 % des étudiants et du personnel éducatif du collégial. Le courriel est accessible à 70,0 % des élèves du primaire et du secondaire et à 96,0 % des étudiants du collégial.

TIC servent surtout d'outils d'aide à l'enseignement ou à l'apprentissage[51]. Différentes formes de développement professionnel, comme la communauté de pratiques ou d'autres modèles d'échange et de partage d'expériences professionnelles entre pairs, présentent un intérêt certain pour le personnel éducatif qui travaille en région éloignée.

Comme cela a été mentionné précédemment, ces projets ou moyens reposent en grande partie sur le soutien de l'État, dont l'importance a été soulignée à maintes reprises par les acteurs locaux et régionaux, y compris les répondants à la consultation menée par le Conseil.

2.2.3 DES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA DISPERSION GÉOGRAPHIQUE

Les mesures gouvernementales pour tenir compte de l'éloignement géographique des milieux de l'éducation concernent essentiellement l'aide financière aux études, le transport, la présence de lieux d'études et la formation à distance. Ce sont souvent des mesures d'ordre financier qui permettent de rectifier une situation donnée.

Les mesures d'aide financière aux études

Les efforts consentis pour répondre aux défis soulevés par la dispersion géographique des populations passent notamment par l'aide financière accordée aux élèves et aux étudiants. Les résidents du Québec peuvent compter principalement sur le Programme de prêts et bourses pour favoriser leur accessibilité aux études professionnelles, collégiales ou universitaires, peu importe leurs ressources financières. Le tableau 6 permet de constater que 16 337 élèves et étudiants des six régions éloignées à l'étude ont reçu une aide financière en 2006-2007.

TABLEAU 6
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES QUI FRÉQUENTENT UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC SELON LEUR RÉGION D'ORIGINE, 2006-2007

	Nombre de bénéficiaires			
Région d'origine	Formation professionnelle	Formation collégiale	Formation universitaire	Total
Abitibi-Témiscamingue	500	1 165	898	**2 563**
Bas-Saint-Laurent	1 028	2 469	1 523	**5 020**
Côte-Nord	176	456	273	**905**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	329	906	445	**1 680**
Nord-du-Québec	39	74	48	**161**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 301	2 583	2 124	**6 008**
Total	**3 373**	**7 653**	**5 311**	**16 337**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008), *Aide financière aux études : Statistiques 2006-2007*, Québec, tableau 55, p. 81-83.

De plus, comme l'indique le tableau 7, on constate que 71,0 % des bénéficiaires poursuivent leurs études postsecondaires dans leur région. À noter que c'est à la formation professionnelle que la fréquentation d'un établissement de la région d'origine est la plus forte ; dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est d'ailleurs le cas pour les trois ordres d'enseignement.

51. Telle est la perception exprimée dans les réponses de 75,0 % du personnel du primaire et du secondaire et de 92,0 % du personnel du collégial. Les répondants voient des avantages à l'utilisation des TIC, notamment parce qu'elles facilitent les communications, donnent accès rapidement à des sources variées d'information et améliorent l'efficacité et la rapidité d'exécution des tâches à accomplir. Elles permettent de soutenir et de varier l'enseignement et les pratiques pédagogiques et aussi de stimuler l'intérêt et la motivation des élèves et des étudiants. Les inconvénients sont surtout d'ordre technique : insuffisance de postes d'ordinateurs accessibles, matériel désuet ou inapproprié, défaillances techniques, manque de personnel technique.

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES QUI FRÉQUENTENT UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ DANS LEUR RÉGION D'ORIGINE, 2006-2007

	Proportion de bénéficiaires qui étudient dans leur région			
Région d'origine	Formation professionnelle	Formation collégiale	Formation universitaire	Ensemble
Abitibi-Témiscamingue	91 %	77 %	60 %	74 %
Bas-Saint-Laurent	85 %	82 %	46 %	72 %
Côte-Nord	60 %	54 %	0 %	39 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	53 %	52 %	0 %	39 %
Nord-du-Québec	31 %	15 %	0 %	14 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	94 %	89 %	70 %	83 %
Ensemble du Québec	**84 %**	**78 %**	**51 %**	**71 %**

Source : Aide financière aux études et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2008), *Aide financière aux études : statistiques 2006-2007*, Québec, AFE-MELS, tableau 55, p. 81-83.

Des mesures du Programme d'aide financière aux études prennent en compte les coûts additionnels liés à l'étendue du territoire et à la dispersion géographique des populations. Une des mesures concerne l'allocation spéciale pour les bénéficiaires des six régions éloignées à l'étude (ainsi que ceux de six MRC et de La Tuque). Il s'agit d'un montant mensuel de 65 $ qui s'ajoute aux dépenses admises jusqu'à concurrence d'un montant de 520 $ par année. En 2006-2007, 9 110 bénéficiaires ont profité de cette mesure (4,26 millions de dollars) (Aide financière aux études et MELS, 2008).

Il existe aussi une mesure d'aide à la pension ou au déplacement pour les élèves en formation générale ou en formation professionnelle qui doivent se loger là où les services éducatifs sont offerts, par exemple, dans une école ou un centre situé à 20 km ou plus de leur résidence habituelle.

Enfin, une mesure s'applique exclusivement aux bénéficiaires qui ne peuvent retourner chez eux par voie terrestre, pourvu que leur domicile et l'établissement scolaire soient situés au Québec. Les frais remboursés correspondent, sur une base annuelle, au coût de deux allers-retours en avion, en classe économique. Des élèves et des étudiants des régions des Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec profitent de cette disposition. Une autre mesure s'applique à certains bénéficiaires qui étudient dans un établissement régional. Des frais de transport de 86 $ par mois sont remboursés lorsque le domicile du bénéficiaire n'est pas desservi par un réseau de transport en commun.

Si l'aide financière est essentielle pour combler le manque de ressources financières chez les personnes issues des milieux à faible revenu, elle est indispensable lorsque ces personnes ont en plus à se déplacer loin du foyer familial afin de poursuivre des études. C'est le plus souvent le lot des élèves et étudiants qui viennent des six régions éloignées à l'étude.

Les mesures concernant le transport

Outre les mesures de soutien financier au transport destinées directement aux élèves et aux étudiants, les autres efforts consentis pour contrer les effets de la dispersion géographique passent par l'amélioration des services de transport en commun. Le transport scolaire est vu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport comme un service de proximité en réponse au défi de la distance. Il est financé par une allocation de base aux commissions scolaires qui organisent le transport des élèves de 4 à 18 ans, c'est-à-dire le transport quotidien et le transport périodique pour ceux qui voyagent les fins de semaine ou à d'autres fréquences pour des raisons de distance (MELS, 2007c).

Par ailleurs, le gouvernement a implanté le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional[52] mis en œuvre pour la période 2007-2011. Ce programme,

52. Le 14 février 2007, le Conseil des ministres a adopté le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (décret 154-2007).

pourvu d'une enveloppe de 11 millions de dollars sur cinq ans, vaut pour l'ensemble du territoire québécois. Il sera principalement destiné : 1) au transport collectif en milieu rural ; 2) au transport collectif sur le territoire de 18 conférences régionales des élus ; 3) au maintien ou à l'établissement de services de transport interurbains par autocar.

Les mesures facilitant la présence locale des établissements d'enseignement

Il existe des mesures ou des allocations budgétaires particulières (investissements) pour faciliter l'installation locale des services éducatifs, tant à l'enseignement primaire et secondaire qu'à l'enseignement collégial et à l'université. Le cas de l'enseignement collégial sera considéré ci-dessous à titre d'exemple.

Les mesures de « déconcentration » des services éducatifs de l'enseignement collégial ont pour objet de favoriser l'accessibilité des études supérieures et d'assurer la qualité des services dans tous les établissements. Ces mesures permettent d'installer des centres d'études collégiales près des populations locales. Une telle mesure est jugée pertinente s'il existe un problème réel d'accessibilité aux études collégiales et qu'un bassin minimal d'étudiants est assuré, soit 150 pour l'implantation d'un centre d'études collégiales. Ces mesures de déconcentration datent du début des années 80, avec la création des premiers centres d'études collégiales, dont ceux de Chibougamau, d'Amos, des Îles-de-la-Madeleine et de Mont-Laurier. En novembre 2008, on comptait 12 centres d'études collégiales reconnus sur le territoire québécois. Ces centres sont des antennes des cégeps auxquels ils sont rattachés. Ils sont parfois créés à la demande de la population et offrent annuellement la formation collégiale dans divers domaines d'études.

Les mesures pour la formation à distance et les TIC

La formation à distance apporte une contribution importante à l'accroissement de l'accessibilité à l'éducation, notamment en matière d'éducation des adultes et de formation professionnelle, de même qu'au collégial et à l'université. Elle peut prendre plusieurs formes : cours par correspondance, télédiffusion, voie électronique, multimédias. Ainsi, « les statistiques révèlent une augmentation ininterrompue des inscriptions-cours depuis 1995. Tous ordres confondus, elles ont plus que doublé pour atteindre un total de 128 343 en 2006-2007 » (Comité de liaison interordres en formation à distance, 2007).

Le Comité de liaison interordres en formation à distance (CLIFAD) favorise, notamment, le développement et l'accessibilité de ce type de formation et veille à assurer la concertation entre les ordres et secteurs d'enseignement. Il compte parmi ses membres : la Société de la formation à distance (SOFAD)[53], Cégep@distance[54], Téluq[55], le Centre régional de formation à distance du Grand Montréal, plusieurs commissions scolaires et des universités.

À l'enseignement secondaire, ce sont les commissions scolaires qui offrent directement les services de formation à distance à des adultes, en puisant dans leur budget prévu à cet égard. À noter que la SOFAD répond aux besoins des commissions scolaires francophones et anglophones en fait de conception de matériel d'apprentissage, de formation en ligne et d'utilisation de nouvelles technologies d'apprentissage.

Pour sa part, Cégep@distance veille à rendre accessible à ses étudiants une formation collégiale qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Les universités, de leur côté, offrent directement les services de formation à distance à leurs étudiants. Par ailleurs, la Téluq, aujourd'hui associée à l'UQAM, permet à la population de suivre des cours et des programmes d'études par la formation à distance depuis 1972.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport indiquait par ailleurs, lors du Forum québécois de la formation à distance, en 2007, que cette dernière n'avait pas atteint son

53. La SOFAD a été créée en 1996 et résulte d'une volonté partagée du MEQ et du réseau des commissions scolaires. Site Internet de la SOFAD : http://www.sofad.qc.ca/.

54. Voir le site Internet de Cégep@distance : http://cegepadistance.ca/a/propos/default.cfm.

55. Voir le site Internet de la Téluq : http://www.teluq.uquebec.ca/.

plein potentiel en fait d'accessibilité des jeunes à la formation initiale et d'accessibilité à la formation continue et sur mesure (Forum québécois de la formation à distance, 2007).

Enfin, la formation à distance existe dans la plupart des pays. Dans certains cas, en Nouvelle-Zélande par exemple, ce service est aussi offert pour l'enseignement primaire et secondaire. En Australie, un programme informatique permet d'offrir des services éducatifs au primaire, au secondaire et à la formation professionnelle à 96 écoles en région éloignée et à 104 familles demeurant en milieu rural isolé[56].

L'implantation d'un réseau de télécommunication à large bande passante sur tout le territoire est un élément essentiel à l'accès à des services éducatifs à distance. À cet égard, le programme gouvernemental Villages branchés du Québec a permis, depuis novembre 2001, de mettre en place les infrastructures technologiques de manière à relier les écoles par un réseau de télécommunication (MEQ, 2002). Ce réseau devrait s'étendre à l'ensemble des régions vers la fin de 2009, notamment les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec.

L'utilisation des TIC est une voie sur laquelle les régions éloignées fondent beaucoup d'espoir pour améliorer les services éducatifs et pour atteindre les populations les plus reculées. Elle permettra d'appuyer des activités d'enseignement et d'apprentissage novatrices. Il convient cependant de souligner que l'exploitation de tout le potentiel des TIC à des fins d'éducation est à venir.

D'autres pays ont également adopté des stratégies de réseautage qui permettent de revitaliser les services éducatifs en région éloignée de façon à améliorer la qualité de l'enseignement qui y est offert. Par exemple, il existe en Australie un programme d'échange (Teaching Farm) où des classes urbaines et des classes rurales du primaire sont mises en réseau par Internet de manière à partager leurs connaissances et à en acquérir de nouvelles.

L'utilisation des TIC, notamment en soutien au travail des enseignants, permet de briser l'isolement géographique par la mise en place de lieux d'échanges et de partage des pratiques. Ainsi, il y a eu création en Australie d'un site Web didactique pour soutenir les enseignants des régions éloignées ou des milieux ruraux isolés grâce à une communauté professionnelle virtuelle et à une banque d'information. À cet égard, trois projets en cours au Québec méritent d'être signalés : École éloignée en réseau, Cégeps en réseau et RÉCIT (voir l'encadré).

Le projet École éloignée en réseau (CEFRIO, 2008)

Le projet École éloignée en réseau a débuté en 2002 et rejoint actuellement plus d'une centaine d'écoles primaires et secondaires, 200 enseignants, 2 500 élèves et 22 commissions scolaires. C'est un projet commun du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), auquel participe le ministère des Affaires municipales et des Régions (MEQ, 2002). Environ 6 millions de dollars ont déjà été investis dans ce projet.

L'idée première de ce projet repose sur la télécollaboration, c'est-à-dire le pairage, l'échange et la coopération entre les écoles ou entre les classes au moyen de vidéoconférences et de forums électroniques par Internet. On souhaite enrichir les pratiques pédagogiques afin d'assurer la qualité et la vitalité des petites écoles des régions. Ce projet permet de répondre notamment au manque d'enseignants, à l'éloignement des élèves de leur école ou au petit nombre d'élèves dans une école.

56. Katherine School of the Air : http://www.schools.nt.edu.au/ksa/ ;
Alice Springs School of the Air : http://www.assoa.nt.edu.au/_IDL/index.htm.

Le projet Cégeps en réseau

Le projet Cégeps en réseau permet, depuis janvier 2006, de mettre sur pied un réseau de télécollaboration entre des cégeps qui offrent un même programme d'études. En ce moment, 11 établissements d'enseignement collégial y participent : le Cégep de Baie-Comeau, le Cégep de Drummondville, le Cégep de la Gaspésie et des Îles, le Cégep de Lévis-Lauzon, le Cégep de Matane, le Cégep de Rivière-du-Loup, le Cégep de Sainte-Foy, le Cégep de Saint-Félicien, le Cégep de Sept-Îles, le Cégep de Thetford et le Cégep de Trois-Rivières. Cette mesure favorise le maintien et la viabilité de programmes techniques offerts aux petites cohortes d'étudiants.

Le RÉCIT[57]

Le Réseau pour le développement des compétences professionnelles par l'intégration des technologies (RÉCIT) est un réseau de personnes-ressources qui a été créé en 2000. Soutenu financièrement par le MELS et géré par les commissions scolaires, il est destiné au service du personnel scolaire sur l'ensemble du territoire. Le RÉCIT privilégie la formation et l'utilisation des TIC dans la pratique d'enseignement et dans des projets d'apprentissage. Il veut favoriser le pairage et le partage d'expertises.

Le RÉCIT compte actuellement une centaine de personnes-ressources réparties dans 70 commissions scolaires (services locaux) dans tout le Québec et dans 11 services nationaux destinés à des objectifs particuliers comme le préscolaire, l'adaptation scolaire, la formation professionnelle, la communauté anglophone et l'éducation des adultes.

2.2.4 LES ÉLÉMENTS QUE LE CONSEIL RETIENT QUANT AUX EFFETS DE LA DISPERSION GÉOGRAPHIQUE DES POPULATIONS

> La réponse à la dispersion des populations sur une vaste étendue géographique est un défi d'importance pour le réseau de l'éducation en région éloignée, notamment sur le plan de l'accessibilité des services éducatifs et de la continuité du cheminement éducatif d'un ordre ou d'un secteur d'enseignement à un autre. Des mesures et des initiatives ont été prises sur le plan local et régional pour maintenir ou améliorer l'accessibilité des services aussi près que possible des élèves et des étudiants. Ces mesures touchent principalement le transport, la formation à distance et le rapprochement physique des établissements d'enseignement des milieux locaux.

> Le défi de la distance incite les milieux de l'éducation à innover pour fournir des services éducatifs aux personnes disséminées sur le territoire et pour briser l'isolement géographique. Parmi ces nouveaux moyens, on peut signaler les efforts pour implanter les TIC et mettre à profit leur potentiel d'utilisation (par exemple, l'école virtuelle par visioconférence ou par Internet, le réseautage de personnes-ressources et le pairage de classes). Cependant, des efforts considérables doivent être faits pour innover en ce domaine et pour mettre au point les outils nécessaires qui en découlent et y avoir recours de manière appropriée.

> Les TIC sont une voie en laquelle les régions éloignées fondent beaucoup d'espoir pour améliorer les services éducatifs et pour atteindre les populations les plus reculées. Dans ce contexte, l'implantation d'un réseau de télécommunication à large bande passante sur tout le territoire est un élément essentiel à l'accès à des services éducatifs à distance.

> Les mesures gouvernementales en vigueur tiennent compte, en partie, de la situation géographique des personnes et des établissements d'enseignement en région éloignée. Cependant, ces mesures sont en général ponctuelles et souvent apportent des ajustements budgétaires jugés trop modestes si l'on exclut l'installation locale d'antennes ou de centres d'études.

57. Voir le site Internet du RÉCIT : http://www.recit.qc.ca/

2.3 LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE

Comme c'est le cas partout au Québec, le rôle de l'éducation en région éloignée en est un de développement du potentiel des personnes au plus haut niveau de scolarisation et de qualification. Par ailleurs, le rôle de l'éducation au regard du développement local est accentué en région éloignée, étant donné les liens plus étroits entre la qualification, les besoins de main-d'œuvre spécialisée, les enjeux démographiques et les besoins locaux et régionaux de développement. Dans un tel contexte, les problèmes de scolarisation, de persévérance ou de réussite peuvent avoir des répercussions majeures en région, tant sur le plan social que sur le plan économique et culturel.

C'est pourquoi les milieux de l'éducation en région éloignée considèrent comme prioritaires les questions de scolarisation, de persévérance, de réussite scolaire et de qualification. En effet, elles sont vues sous une double perspective : celle des besoins de développement de la population de leur région et celle de la relative vulnérabilité de leur réseau de l'éducation, notamment en raison de la diminution des effectifs, de l'éloignement géographique ou du départ des jeunes en âge d'étudier.

La persévérance, la réussite aux études et la qualification sont ainsi perçues comme des éléments clés pour retenir les personnes scolarisées dans leur milieu et enrichir leurs communautés ou leur région sur le plan social, économique et culturel. Ce sont d'ailleurs des observations que le Conseil avait faites dans son avis sur l'éducation des adultes et le développement régional (CSE, 2003). Des constats similaires ressortent également des propos entendus par le Conseil lors de ses visites en région et des témoignages des milieux de l'éducation, notamment devant la Commission parlementaire de l'éducation.

2.3.1 LE POINT DE VUE DES MILIEUX DE L'ÉDUCATION

De façon plus particulière, le sentiment de priorité à l'égard de la persévérance aux études et de la réussite est très largement partagé par les répondants à la consultation menée par le Conseil. En effet, la plupart d'entre eux, et tout particulièrement les enseignants, y voient la principale finalité de leur action éducative et une source de motivation dans leur travail. Les répondants insistent sur les conditions nécessaires à la réussite des études et sur les obstacles qui leur paraissent en limiter la poursuite ou l'achèvement. Ils expriment la conviction selon laquelle l'accessibilité, la richesse de l'offre de formation et la qualité des services aux élèves et aux étudiants sont des conditions nécessaires à la réussite.

Les répondants, à tous les ordres et secteurs d'enseignement, disent être dévoués à leur tâche qui consiste à faire réussir les élèves et les étudiants. Pour eux, travailler en région éloignée comporte l'avantage de bien connaître leurs élèves et leurs étudiants, ce qui les rend particulièrement sensibles à leur réussite, car ils sont directement témoins des effets concrets de la réussite ou de l'abandon des études sur la vie de ces derniers.

Cependant, le défi de la scolarisation, de la persévérance et de la réussite des élèves et des étudiants se pose de différentes manières selon l'ordre d'enseignement.

À l'enseignement primaire et secondaire, les principales préoccupations du personnel éducatif concernent l'abandon des études, la faible performance des élèves dans certaines matières (par exemple, en anglais, langue seconde), l'entrée des élèves au secondaire sans qu'ils possèdent les acquis nécessaires dans certaines matières (par exemple, la lecture et l'écriture en français, langue d'enseignement), la faible motivation des élèves au regard de leurs études et, enfin, l'insuffisance du soutien offert pour répondre aux besoins des « élèves en difficulté[58] ».

De fait, les services offerts aux élèves en difficulté pour les amener à terminer leurs études avec succès sont une préoccupation importante des membres du personnel scolaire. Plusieurs d'entre eux mentionnent qu'un des obstacles à la réussite scolaire a trait au soutien des élèves en difficulté. Ils estiment que ces élèves sont trop nombreux dans les

58. L'expression « élève en difficulté » est celle qui a été retenue la plupart du temps par les répondants eux-mêmes. Elle désigne les élèves à risque, les EHDAA, les élèves qui éprouvent des troubles graves de comportement, d'apprentissage ou de santé mentale ou, simplement, les élèves qui éprouvent des difficultés particulières d'apprentissage ou de comportement.

classes et que le personnel éducatif spécialisé pour répondre à leurs besoins est insuffisant. Ils soulignent ainsi les difficultés associées à l'attraction et à la fidélisation du personnel spécialisé dans un contexte de faible densité des effectifs scolaires.

À l'enseignement collégial, la préoccupation pour la réussite des études prend une autre couleur. Pour faciliter la réussite, l'idée qui règne chez un bon nombre de répondants est qu'il importe d'attirer les étudiants qui possèdent les capacités et les dispositions nécessaires, une solide formation antérieure et la motivation qui va permettre de les maintenir aux études. On note aussi que des étudiants ont de la difficulté à s'adapter à leur nouveau milieu et aux exigences des études, surtout s'ils étudient loin de leur domicile familial. Les répondants estiment que l'intégration des étudiants et le succès de leurs études demandent le renforcement des mesures d'adaptation ou de mise à niveau des apprentissages et la présence de personnel non enseignant spécialisé.

À l'enseignement universitaire, les difficultés éprouvées par certains étudiants s'expliqueraient, selon les répondants, par le fait qu'ils ont interrompu leurs études, qu'ils ne reçoivent pas suffisamment d'appui financier ou qu'ils ont de la difficulté à concilier le temps consacré à un emploi et celui qui est réservé aux études. Selon les répondants, les étudiants qui réussissent le mieux auraient tendance à poursuivre leurs études dans les universités des grands centres urbains. Enfin, des répondants ont souligné le besoin d'offrir du soutien supplémentaire et d'adapter l'enseignement pour les étudiants adultes qui reviennent aux études après une période d'arrêt plus ou moins longue.

Ainsi, l'intégration des étudiants, jeunes comme adultes, à la vie étudiante ou dans un établissement d'enseignement ressort comme une préoccupation importante dans les cégeps et les universités. L'intégration des étudiants en général et ceux des Premières Nations en particulier est parfois limitée en raison des difficultés d'adaptation à leur « nouvelle vie ». Parmi les étudiants qui sont aux prises avec des difficultés d'intégration ou des problèmes d'isolement ou d'ordre psychosocial, on compte également les étudiants qui doivent migrer hors de leur milieu vers les établissements d'enseignement, soit ceux qui déménagent à l'intérieur de leur région, ceux qui migrent hors de leur région et les immigrants nouvellement arrivés. Les répondants notent aussi que les ressources pour assurer pleinement cette intégration demeurent insuffisantes.

2.3.2 DES RÉPONSES LOCALES ET RÉGIONALES AU DÉFI DE LA PERSÉVÉRANCE ET DE LA RÉUSSITE

La qualité des relations dans le milieu

Plusieurs aspects mentionnés par les répondants contribuent à la persévérance et à la réussite des élèves et des étudiants. Par exemple, les conditions de la vie en région éloignée favorisent le développement de qualités comme la débrouillardise, la solidarité et la coopération. La plupart des élèves et des étudiants sont motivés et participent activement à leur formation de même qu'à la vie scolaire et étudiante. Les rapports plus étroits entre professeurs et élèves ou étudiants permettent d'offrir un encadrement mieux adapté, une formation vraiment personnalisée ainsi qu'un suivi systématique de leur cheminement éducatif.

En outre, on note les efforts consacrés au partage des expériences, à la collaboration ou à l'entraide ou encore le travail en équipe des gestionnaires, des enseignants et des professionnels qui ont à cœur la réussite des étudiants.

De surcroît, les répondants estiment que la formation, la qualification et les compétences des élèves et des étudiants sont reconnues par les employeurs de la région, ce qui contribue à soutenir leur intérêt à l'égard des études et leur motivation à obtenir un diplôme ou une qualification.

Des lieux de concertation et de mobilisation

Dans plusieurs régions, les milieux de l'éducation se concertent et se mobilisent pour répondre collectivement au défi de la persévérance et de la réussite. Il existe ainsi des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite éducative dans 14 des 17 régions du Québec[59]. Cinq d'entre elles se trouvent dans l'une des régions éloignées à l'étude :

> Entente de partenariat pour la réussite éducative, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;

> Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé (COSMOSS), dans la région du Bas-Saint-Laurent ;

> Réussite – Accomplissement – Persévérance scolaire (COMITÉ RAP), dans la région de la Côte-Nord ;

> Vis et apprends, dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ;

> Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS), dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Ces lieux de concertation permettent de partager les idées, de mettre en commun les solutions, de mobiliser les forces vives de la région et d'agir de concert et collectivement. Plusieurs d'entre eux, cependant, sont relativement récents. Le CREPAS, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, est l'un des plus anciens regroupements et l'importance de sa contribution à la mobilisation des milieux régionaux et à la réussite des élèves et des étudiants de cette région y est largement reconnue.

Certains des projets mobilisateurs ont aussi pour objet de favoriser la scolarisation et la persévérance de groupes précis d'étudiants, comme les Autochtones ou les adultes qui retournent aux études.

De plus, des efforts sont faits pour développer un esprit de concertation entre les acteurs et le personnel du réseau de l'éducation et entre les écoles secondaires, les cégeps et les universités. Par exemple, des rencontres entre les enseignants du secondaire et du collégial permettent d'harmoniser les méthodes de travail et l'enseignement ou de faciliter le passage des élèves d'un ordre d'enseignement à un autre. Lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, les participants s'étaient d'ailleurs prononcés en faveur d'une harmonisation de la formation professionnelle et de la formation technique, de l'uniformisation du contenu des programmes d'un établissement à l'autre, de la mise en place de meilleures passerelles entre la formation technique et la formation universitaire et de la mise sur pied de programmes d'aide à la réussite ou à l'innovation pédagogique (MEQ, 2004a).

La concertation se manifeste aussi entre le réseau de l'éducation et les acteurs des autres milieux tant sur le plan local que sur le plan régional. Par exemple, dans plusieurs régions, des entreprises acceptent désormais de participer à l'effort collectif pour faciliter l'obtention d'un diplôme en limitant le nombre d'heures de travail des élèves et des étudiants qu'elles ont engagés.

Par ailleurs, la richesse de l'offre de formation est certainement un moyen de favoriser la réussite éducative lorsqu'elle permet de poursuivre des études et de continuer facilement d'un ordre ou d'un secteur d'enseignement à un autre. Elle est importante aussi lorsqu'elle facilite l'intégration des personnes qui ont des parcours de formation atypiques, ou bien lorsqu'elle permet la création de profils de formation individuels.

Des réponses au sein des établissements et à l'échelle régionale

Les répondants ont également fait état de projets ciblés sur des problèmes précis. Ce sont des projets et des plans d'aide à la réussite mis en place à l'échelle d'une commission scolaire ou dans un établissement d'enseignement pour assurer le suivi de la

59. Voir le site Internet des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite du Québec : http://www.perseverancescolaire.com/index.php

réussite et du développement de l'élève ou de l'étudiant. C'est le cas de projets d'intervention, d'aide et de services aux élèves et aux étudiants. Par exemple, des projets d'aide aux devoirs, de récupération et d'ateliers d'approfondissement dans une matière répondent aux difficultés ponctuelles des élèves et des étudiants dans leurs études. D'autres projets favorisent la persévérance scolaire en offrant de l'information nécessaire aux choix de carrières possibles dans leurs milieux, tels que les semaines « carrières et professions » ou les stages d'un jour en entreprise. Enfin, des projets de reconnaissance des « bons coups » des élèves valorisent la réussite éducative dans un établissement d'enseignement ou dans la région.

À ce propos, les répondants ont mentionné des mesures gouvernementales qui viennent appuyer leurs efforts auprès des élèves et des étudiants, comme le Programme d'aide aux devoirs, les programmes d'aide à l'alphabétisation (tel le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation), les programmes d'aide à la réussite des Autochtones, ainsi que les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) destinés principalement aux adultes. Ils ont également fait référence à des mesures de lutte contre le décrochage scolaire comme la stratégie d'intervention Agir autrement.

Les répondants signalent également des services spécialisés mis en place dans les établissements et destinés directement aux élèves et aux étudiants : aide aux devoirs, centres d'aide à la réussite, soutien linguistique, cours de méthodologie du travail, activités de récupération ou de mise à niveau pour les cours préalables nécessaires, activités de tutorat par les pairs.

Les solutions possibles aux difficultés d'adaptation et d'intégration des étudiants des cégeps et des universités reposent surtout sur une offre de services d'intégration et d'encadrement. Il s'agit de mesures d'aide très larges qui s'appliquent à presque toutes les sphères de la vie des étudiants. Dans les universités, des personnes-ressources bénévoles agissent aussi à titre de relais des services aux étudiants. Dans le cas des étudiants des Premières Nations, des programmes d'accueil et d'intégration sont mis en place pour les guider et les soutenir dans leur vie d'étudiant et même dans leur vie personnelle.

Le développement professionnel

Il ne saurait être question de passer sous silence l'importance du développement professionnel des enseignants et des professeurs pour améliorer la qualité de l'enseignement et contribuer ainsi à la persévérance et à la réussite des élèves et des étudiants. Parmi les besoins exprimés par les répondants, on souligne notamment :

- l'accès à une formation continue de qualité ;
- le transfert de connaissances des enseignants et des professeurs les plus expérimentés à ceux nouvellement entrés dans la profession ;
- le renforcement des liens interrégionaux entre les enseignants, les spécialistes et les professeurs d'une même discipline ou d'un même domaine ;
- le besoin d'un leadership des dirigeants et des gestionnaires du réseau de l'éducation pour favoriser la stabilité des équipes d'enseignants ou de professeurs ;
- la fidélisation des enseignants et des professeurs à statut précaire.

On signale également le besoin de stratégies systématiques d'attraction des enseignants et des professeurs partout à l'échelle du Québec, dans le réseau tant public que privé.

Enfin, dans son rapport au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Groupe de travail sur l'accès à l'éducation jugeait important de mettre en place de « nouveaux modes d'organisation permettant de maintenir une masse critique d'intervenants » (Groupe de travail sur l'accès à l'éducation, 2005). En outre, les participants au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial ont souligné l'importance d'accorder aux établissements d'enseignement et aux milieux locaux « une plus grande autonomie en matière de gestion des ressources humaines » (MEQ, 2004a).

2.3.3 DES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE

La persévérance et la réussite des études sont des objectifs qui marquent l'action gouvernementale en éducation depuis le milieu des années 90, plus particulièrement depuis les États généraux sur l'éducation. Cette visée à moyen et à long terme s'est imposée comme la suite logique de l'accessibilité et traverse aujourd'hui tous les ordres et secteurs d'enseignement. Elle a orienté et oriente encore un certain nombre de politiques et d'interventions gouvernementales, comme le renouveau pédagogique à l'enseignement primaire et secondaire, la Politique québécoise à l'égard des universités ou la Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de la formation continue. Sur ce plan, l'action gouvernementale vient souvent appuyer les efforts faits localement et régionalement par le réseau de l'éducation soit sur une base interne, soit sur une base élargie de concertation et de mobilisation des milieux de l'éducation et de leurs partenaires.

Un des domaines où l'action gouvernementale est plus marquée touche la lutte contre le décrochage scolaire. Certaines de ces mesures donnent lieu à des modifications aux règles de financement, par exemple, la diminution du nombre d'élèves par classe au préscolaire et au premier cycle du primaire ou l'ajout de personnes-ressources ou spécialistes pour soutenir les élèves et les enseignants. D'autres mesures sont plus spécifiques, comme le Programme d'aide aux devoirs, l'École en forme et en santé ou le Programme de soutien à l'école montréalaise. Le gouvernement consacre chaque année quelque 800 millions de dollars à la lutte contre le décrochage scolaire (Gouvernement du Québec, 2008).

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des mesures gouvernementales ayant un caractère particulier et qui ont trait précisément à la lutte contre le décrochage scolaire. Parmi celles-ci, il y a la stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA), le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) et les mesures en vue d'attirer et de fidéliser le personnel éducatif.

La stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA)[60]

La stratégie d'intervention Agir autrement est un programme d'aide financière qui a été mis en œuvre en 2002. Son objet est de favoriser la réussite éducative des élèves qui vivent en milieu défavorisé. D'abord exclusif aux écoles secondaires publiques, il a été élargi depuis 2007 pour y inclure des écoles primaires. Les écoles qui y participent jouissent d'un soutien financier qui tient compte, notamment, de leur taille et de l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) au rang 8, 9 ou 10 des lieux où elles sont situées, l'indice 10 caractérisant les milieux les plus défavorisés. Ce programme permet de tenir compte, par exemple, des problèmes particuliers du milieu rural ou semi-urbain, de l'éloignement de l'école, des petites écoles et des particularités locales. Les projets doivent s'appuyer sur une volonté de concertation et de participation active de tous les acteurs.

Le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)

Lancé en 2003-2004, le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) permet de soutenir l'alphabétisation et de contrer le décrochage scolaire. Ce programme s'inscrit dans les recommandations de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Pour l'année 2008-2009, ce programme soutient financièrement 182 organismes d'action communautaire autonomes qui offrent des services complémentaires à ceux qui sont déjà offerts dans le réseau de l'éducation. À noter que 10 de ces organismes sont situés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 7 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 6 dans la région du Bas-Saint-Laurent, 6 dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 5 dans la région de la Côte-Nord et 1 dans la région du Nord-du-Québec (MELS, 2006h).

60. Voir le site Internet de la stratégie d'intervention Agir autrement : http://www.mels.gouv.qc.ca/agirautrement/index.htm.

Le financement accordé en vertu du PACTE prend la forme d'un montant forfaitaire versé chaque année à l'organisme sur la base d'une entente triennale. À remarquer que les dépenses relatives à la prestation de formations qualifiantes (formation générale ou encore formation professionnelle ou formation technique menant à l'obtention d'un diplôme) ne sont pas admissibles. En janvier 2008, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accordait aux organismes partenaires un investissement additionnel de 3,5 millions de dollars pour leur permettre de continuer à accomplir leur mission.

Les mesures destinées à l'attraction et à la fidélisation du personnel d'éducation

Des efforts ont été consentis par le gouvernement afin d'attirer et de fidéliser le personnel d'éducation, notamment dans le but de garder ouvertes des écoles dans les villes et les villages ruraux pour assurer le développement de ces localités. Annoncés dans la Politique nationale de la ruralité (MAMR, 2006), les engagements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la période 2007-2014 comprennent les sommes nécessaires en vue de limiter les effets de la diminution des effectifs scolaires sur les ressources humaines. Un investissement de 70 millions de dollars était prévu en 2007-2008 pour engager du personnel d'éducation (enseignants, orthopédagogues, personnes-ressources ou spécialistes et personnel de soutien) (Gouvernement du Québec, 2008).

À noter que les besoins de personnel d'éducation dans les régions éloignées sont analogues à ceux qu'on retrouve à l'extérieur du Québec. Plusieurs stratégies ont été établies par des provinces canadiennes ou d'autres pays pour attirer et fidéliser le personnel d'éducation en région, plus particulièrement des enseignants, comme le Programme de formation d'enseignement spécifique aux réalités autochtones en Ontario ou le Programme de stage d'enseignement en région éloignée en Alaska. De tels programmes de formation propres aux réalités locales ou rurales se sont avérés utiles pour attirer, fidéliser et soutenir de nouveaux enseignants en région éloignée.

2.3.4 LES ÉLÉMENTS QUE LE CONSEIL RETIENT QUANT AU DÉFI DE LA PERSÉVÉRANCE ET DE LA RÉUSSITE

- La persévérance et la réussite des élèves et des étudiants constituent une priorité des milieux de l'éducation dans les régions éloignées. L'engagement des acteurs de l'éducation, tout particulièrement du personnel d'éducation, ainsi que de leur milieu local ou régional est constant et manifeste.
- Un des défis majeurs au primaire et au secondaire dans les régions éloignées est l'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage et de comportement. On souligne notamment le besoin de personnes-ressources pour assurer le soutien à l'enseignement et de personnel professionnel spécialisé.
- Dans les cégeps et les universités, un des éléments qui se démarquent est la question de l'intégration des nouveaux étudiants ou des adultes qui retournent aux études, notamment les étudiants qui doivent quitter leur milieu familial pour étudier ou les immigrants nouvellement arrivés.
- On note aussi le défi de l'attraction et de la fidélisation du personnel ainsi qu'une préoccupation pour une formation des enseignants qui tienne davantage compte de la réalité de l'éducation en région éloignée.
- On constate des efforts importants des milieux de l'éducation pour favoriser la persévérance et la réussite, tant sur le plan interne que sur le plan local et régional. Les milieux continuent de se mobiliser, notamment en établissant des lieux de concertation pour réunir leurs forces et agir collectivement.

> L'action gouvernementale en matière de persévérance et de réussite passe le plus souvent par l'intermédiaire de politiques ou d'interventions systémiques, notamment par des modifications aux règles de financement. Il existe également des mesures gouvernementales axées sur des objectifs plus spécifiques de lutte contre le décrochage scolaire ou sur des populations cibles, comme les milieux défavorisés. Ces mesures sont accessibles sur l'ensemble du territoire québécois et constituent des modifications qui n'ont toutefois pas pour objet de répondre précisément aux spécificités régionales. En ce sens, il s'agit de solutions ponctuelles et parfois mal adaptées aux réalités diverses des milieux.

2.4 L'OFFRE DE FORMATION : DIVERSITÉ, CONTINUITÉ ET RÉPONSES AUX BESOINS RÉGIONAUX

L'offre de formation est un enjeu majeur en région éloignée. Elle y joue un rôle important et parfois essentiel dans la vie des milieux et dans leur dynamisme social et économique. Sa qualité, sa diversité et sa continuité sont essentielles pour accroître le niveau de scolarisation et de qualification des personnes, pour les fidéliser dans leur milieu et pour permettre à la communauté de maintenir sa vitalité et parfois d'assurer sa survie. L'enjeu est d'autant plus grand que la baisse démographique fragilise encore davantage l'accessibilité et la diversité de l'offre de formation. Plus qu'ailleurs au Québec, l'offre de formation en région éloignée peut donc faire la différence entre un lent déclin et la capacité des régions de se prendre en main pour développer tout le potentiel des personnes et des communautés.

La qualité et la diversité d'une offre de formation, ancrée dans les forces du milieu et permettant de répondre aux besoins des personnes sur l'étendue du territoire, font partie des points essentiels que le Conseil proposait en 2002 dans son rapport sur les priorités en matière d'éducation. Il y affirmait, notamment, que la baisse démographique, en faisant diminuer les effectifs dans le système d'éducation, « affectera la qualité et la diversité de l'offre de services éducatifs à chacun des ordres d'enseignement » (CSE, 2002).

En région éloignée, les points les plus névralgiques de l'offre de formation sont la diversité des programmes d'études, la continuité dans le temps et d'un ordre d'enseignement à un autre et sa capacité à répondre aux besoins de scolarisation des personnes et aux besoins du milieu. Dans certaines localités et pour certains secteurs d'enseignement, c'est l'existence même de l'offre de formation qui est en jeu. Cette offre dépend, bien entendu, de la taille de la population locale et de son éloignement géographique, facteurs qui influent à leur tour sur la taille et la présence locale des établissements d'enseignement ou de leurs services éducatifs. Ainsi, contrairement aux possibilités qu'offrent les grands centres urbains, l'offre de formation en région est souvent le fait d'un seul établissement ou centre de services éducatifs. Cela oblige les milieux à être inventifs, tout en tenant compte de leurs ressources.

C'est pourquoi la question de l'offre de formation fait l'objet d'efforts soutenus en région éloignée. Comme l'ont souligné les milieux de l'éducation devant la Commission parlementaire de l'éducation (Commission de l'éducation, 2003), le sujet premier de préoccupation des milieux locaux est celui de l'offre de la formation de base au primaire et au secondaire, afin que les élèves puissent obtenir un premier diplôme et une première qualification. C'est aussi ce qu'a entendu le Conseil en région et c'est ce que confirment les répondants à la consultation réalisée aux fins du présent rapport. Les efforts des milieux de l'éducation portent ensuite à la fois sur la possibilité d'ouvrir aux élèves les voies de l'enseignement supérieur et sur la capacité d'offrir des programmes de formation professionnelle et de formation technique qui leur permettent de s'insérer dans le marché du travail dans leur milieu ou leur région. Par ailleurs, l'offre d'une formation diversifiée qui répond aux besoins locaux et régionaux agit aussi sur la capacité d'y attirer des élèves, des étudiants et du personnel d'éducation.

2.4.1 LE POINT DE VUE DES MILIEUX DE L'ÉDUCATION

Selon les milieux de l'éducation et les répondants à la consultation menée par le Conseil, les difficultés à maintenir ou à développer une offre de formation suffisante sont étroitement liées à la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières, et ce, à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Ces ressources dépendent du nombre d'élèves et d'étudiants. Ainsi, bien que ce problème soit commun à toutes les régions du Québec, il revêt une importance cruciale en région éloignée.

À l'enseignement secondaire, les répondants affirment que la conséquence première de la petite taille des effectifs scolaires et de la baisse démographique est d'influer fortement et négativement sur le nombre de matières, sur la diversité des cours à option offerts, entre autres, au second cycle du secondaire ainsi que sur la mise en place des parcours de formation générale qui sont prévus dans le nouveau régime pédagogique. La diminution du nombre de postes du personnel professionnel et technique apparaît comme la deuxième conséquence d'importance, suivie de la diminution des services de soutien aux élèves.

En formation professionnelle, les acteurs de l'éducation ont signalé au Conseil, à l'occasion de ses visites en région, les difficultés à offrir des programmes de formation suffisamment variés pour répondre aux besoins de qualification de base ou à des besoins en émergence dans leur milieu. Les obstacles majeurs sont de trois ordres : 1) la difficulté à offrir certains programmes de formation, difficulté qui résulte en partie des limites de financement, notamment sur le plan des équipements ; 2) la difficulté à s'adapter rapidement aux besoins présents et anticipés du milieu, en raison notamment du processus d'élaboration ou de modification des programmes et de l'obtention des autorisations ; 3) les règles trop strictes de financement des groupes.

À l'enseignement collégial, la diversité et la qualité de l'offre de formation seraient, selon les répondants, compromises par la diminution des effectifs et la pénurie de professeurs. Tout comme en formation professionnelle, les ressources limitées empêchent d'offrir certains programmes et d'avoir accès à des équipements, à des techniques et à des laboratoires modernes et à jour. Enfin, on signale également la lenteur de l'élaboration et de la modification des programmes techniques et les règles strictes de financement des groupes.

À l'enseignement universitaire, les répondants ont souligné que le nombre restreint de programmes d'études de deuxième et de troisième cycle ne permet pas d'attirer suffisamment d'étudiants ayant déjà obtenu un baccalauréat dans la région. Cette réalité influe aussi sur le recrutement des professeurs et l'élaboration des projets de recherche, dont la réalisation nécessite souvent l'appui d'étudiants aux cycles supérieurs. Toujours du point de vue des universitaires, certains craignent de voir disparaître progressivement les programmes universitaires dits « classiques » ou de base faute d'effectifs étudiants suffisants. Par ailleurs, d'autres répondants soulèvent la question de l'accroissement de la concurrence entre les universités et craignent, par exemple, de voir s'installer sur « leur territoire » des « antennes » d'autres universités. On note tout de même qu'il existe des ententes interuniversitaires qui permettent d'offrir certains programmes d'études en région (génie, santé, travail social, etc.). Enfin, les répondants estiment qu'il faut certes prêter attention aux besoins de formation qualifiante de la région, mais qu'il convient aussi de viser à développer des créneaux d'excellence de formation et de recherche pour l'ensemble du Québec.

Du point de vue des répondants, les défis suivants méritent d'être soulignés à tous les ordres d'enseignement : la disponibilité des ressources humaines ; le maintien du niveau de compétence et de formation des enseignants et des professeurs ; la concurrence dans l'offre de formation étant donné le bassin restreint d'élèves et d'étudiants.

La continuité des cheminements éducatifs pour les élèves et les étudiants est un autre défi d'importance qui, selon les répondants, a de fortes répercussions sur la formation et la qualification en région. Il s'agit de la possibilité d'offrir une formation qui permette aux

élèves et aux étudiants de passer d'un ordre d'enseignement à un autre avec le moins de ruptures possible. En effet, à chaque transition d'un ordre d'enseignement à un autre, les élèves et les étudiants qui habitent loin des villes ou des lieux où sont offerts les programmes de formation vivent une rupture non seulement dans leur formation, mais aussi sur le plan géographique et culturel. Ces ruptures peuvent avoir des incidences sur la persévérance aux études. Les répondants soulignent que de grands efforts doivent être faits par l'ensemble des établissements d'enseignement pour trouver des manières d'en diminuer les effets et pour s'assurer que les élèves et les étudiants ne seront pas toujours obligés de quitter leur milieu afin de se scolariser.

Enfin, la réponse aux besoins en matière de main-d'œuvre qualifiée de la région est une préoccupation tout aussi importante pour les milieux de l'éducation. Tous sont convaincus de l'importance d'augmenter le niveau de qualification de leur population pour préserver et accroître le dynamisme de leur milieu ainsi que pour contribuer au développement économique de leur région.

En effet, les répondants à la consultation menée par le Conseil expriment clairement que la formation et la qualification des personnes enrichissent la communauté. Ils soulignent les liens très forts entre l'accès à la formation qualifiante, le maintien des jeunes en région et la vitalité du développement régional. Ils croient à la formation de jeunes travailleurs, autonomes et débrouillards, qui doit s'effectuer en cohérence avec le développement des activités régionales.

À cet égard, les acteurs de l'éducation font valoir la nécessité d'une meilleure répartition de l'offre de formation pour que celle-ci soit en phase avec les besoins actuels et à venir des milieux locaux et régionaux. Il faudrait, selon eux, revoir la manière dont sont reconnus et répartis les programmes de formation entre les établissements d'enseignement et les commissions scolaires, notamment les programmes de formation professionnelle et ceux de formation technique. Certains ont fait valoir le besoin d'une réelle participation locale ou régionale au choix des programmes de formation et la nécessité d'accélérer les processus d'élaboration et d'autorisation des programmes de formation.

2.4.2 DES RÉPONSES LOCALES ET RÉGIONALES AU DÉFI DE L'OFFRE DE FORMATION

Le réseau de l'éducation en région éloignée fournit des efforts importants pour assurer une offre de formation de qualité et diversifiée. Pour ce faire, on cherche à harmoniser le plus possible cette offre aux besoins de la population locale et aux besoins socio-économiques et culturels de la région. La consultation menée par le Conseil fait ressortir les éléments positifs qui, selon les répondants, découlent de cette harmonisation : la qualité et la pertinence de l'offre de formation et de l'enseignement, la reconnaissance de la formation reçue par les élèves et les étudiants, la crédibilité des établissements d'enseignement au sein de la population et du milieu du travail. Ce sont là des sources importantes de motivation et de fierté chez les acteurs de l'éducation.

Des lieux de concertation et de mobilisation

Du point de vue des acteurs de l'éducation, le dynamisme de leur milieu et de leur région repose sur l'engagement et la mobilisation de leur communauté autour d'enjeux éducatifs. Ces deux aspects sont favorisés par la proximité des acteurs et les relations qu'ils établissent entre eux. Les répondants ont mentionné l'existence de projets réalisés en commun pour maintenir une offre de formation qui puisse répondre aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales. L'esprit de solidarité locale et régionale se manifeste dans des projets interordres ou dans des projets communs avec le milieu, par exemple pour faciliter les stages, pour réaliser des projets de recherche ou pour offrir de la formation sur mesure.

Certains de ces projets reposent sur une concertation élargie qui engage les principaux acteurs de la région, comme la mise en œuvre d'une table de concertation en métallurgie. D'autres projets sont basés sur des partenariats avec les entreprises pour faire face à des situations difficiles, par exemple, le partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises locales en vue de répondre aux difficultés et aux besoins de l'industrie forestière.

Enfin, des partenariats permettent d'atteindre des objectifs plus étendus que le simple maintien de l'offre de formation, telle la concertation entre le réseau de l'éducation et des organismes sociaux pour intervenir collectivement auprès des élèves et des étudiants (par exemple, avec les CLSC, la police, les centres communautaires, la municipalité), dans le but de trouver, notamment, des réponses aux défis de la persévérance scolaire ou à l'attraction et au maintien des jeunes dans la région.

La concertation et le partenariat permettent, du point de vue des répondants à la consultation menée par le Conseil, d'assurer la viabilité de certains programmes. La mise sur pied de comités régionaux regroupant des cégeps et l'université de la région ainsi que les tables interordres de l'éducation font progresser les ententes, notamment sur l'offre des programmes de formation professionnelle ou de formation technique. Cela peut même, à l'occasion, conduire à la mobilisation générale en vue d'exercer des pressions auprès du corps politique.

Par ailleurs, les répondants souhaitent une meilleure concertation entre les ordres et les secteurs d'enseignement, par exemple par la création d'un plus grand nombre de passerelles entre les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle, les cégeps et les universités. Ils soulignent aussi la nécessité d'une plus grande concertation entre les établissements, d'une part, et entre les établissements et les entreprises, d'autre part, de manière à mieux partager les infrastructures (équipements, laboratoires, installations), les expertises et les innovations, et ce, pour en profiter pleinement.

Des projets locaux ou régionaux

D'autres solutions pour maintenir viables certains programmes qui ne survivraient pas autrement font appel à diverses formes de financement, comme le soutien provenant d'autres ministères sectoriels ou du milieu du travail. On mentionne également la présence physique de centres d'études régionaux ou locaux comme moyens pour maintenir ou développer l'offre de programmes. On note également la mise sur pied de programmes de DEC-BAC offerts en partenariat par le cégep et l'université, des programmes universitaires communs, notamment entre constituantes du réseau de l'Université du Québec, ou encore des programmes d'études donnés en français et en anglais au sein même des communautés qui en font la demande (par exemple, chez les Autochtones).

Du point de vue des répondants à la consultation menée par le Conseil, une des façons de préserver et de bonifier l'offre de formation sur le territoire est l'utilisation des TIC comme outils d'aide à l'enseignement et à l'apprentissage (à travers la vidéoconférence, la visioconférence, les cours en ligne, etc.). Ils font mention de l'importance de la formation à distance, avec la Télé-université ou par Internet.

Par ailleurs, les répondants ont indiqué des créneaux ou des programmes particuliers de formation qui devraient être développés davantage, selon eux, pour répondre aux besoins de leur milieu ou de leur région. En ce sens, certains répondants apprécient les mécanismes de révision des programmes parce qu'ils permettent de les actualiser et donnent aussi accès à des ressources matérielles additionnelles grâce à un budget d'implantation d'un nouvel équipement, par exemple.

Les répondants mentionnent également l'engagement des entreprises locales qui participent aux efforts de qualification de la main-d'œuvre et qui favorisent la mise en œuvre de certains programmes de formation ou qui contribuent à leur « survie ». Dans ce cas, certains répondants font toutefois des mises en garde : si l'apport des entreprises est apprécié, il est important de faire évoluer l'éducation en région vers des voies diversifiées pour répondre de manière appropriée à la diversité des besoins des communautés de la région.

Des mesures de soutien utilisées en région

Selon les répondants, certaines mesures gouvernementales ont permis de maintenir et parfois de bonifier l'offre de formation en région éloignée. Ce sont particulièrement des mesures d'aide financière supplémentaire pour des projets particuliers. Ainsi, certaines de ces mesures ont permis, par exemple, de maintenir en vigueur des programmes de formation en « difficulté » ou ayant un faible nombre d'inscriptions ou de démarrer des programmes de formation se rattachant à des caractéristiques régionales (par exemple, le tourisme d'aventure). D'autres mesures ont permis à des milieux de petite taille d'obtenir une aide financière spécifique pour développer l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation.

2.4.3 DES MESURES GOUVERNEMENTALES RELATIVES À L'OFFRE DE FORMATION

Il est important de souligner que la qualité et la diversité de l'offre de formation reposent essentiellement, en région éloignée comme ailleurs au Québec, sur le soutien financier accordé par le gouvernement au réseau de l'éducation. Ce financement, une fois la hauteur fixée chaque année par le gouvernement, est réparti dans les composantes du réseau de l'éducation selon une méthode qui repose globalement, mais non exclusivement, sur le nombre d'élèves et d'étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement. Il importe de noter toutefois que le gouvernement apporte un soutien pour assurer, notamment, la mise en place du Programme de formation de l'école québécoise qui est obligatoire, ce qui implique la mise en œuvre de programmes d'études, de matières et de parcours de formation, comme les parcours de formation générale au second cycle du secondaire.

L'offre de formation dans une région dépend aussi d'autres considérations, comme le nombre minimal d'élèves et d'étudiants inscrits à un programme de formation. Or, sur ce plan, le gouvernement assure le maintien d'un certain nombre de programmes de formation par des mesures particulières qui tiennent compte, notamment, de la diminution des effectifs, de l'éloignement et de la situation particulière des établissements d'enseignement en région et de la taille des groupes (voir la section 2.1.3).

Cela dit, les efforts du gouvernement pour assurer la qualité et la diversité de l'offre de formation passent aussi par des mesures ou par des programmes de soutien particuliers. Parmi ces interventions, on retiendra en particulier celles qui sont destinées à l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation, comme les projets École éloignée en réseau et Cégeps en réseau, pour assurer le maintien de l'offre de formation dans les milieux à faible densité démographique (voir la section 2.2.2). Seront examinées ci-dessous, à titre d'exemple, deux initiatives gouvernementales qui peuvent influer sur la diversité, la continuité et la pertinence de l'offre de formation en région. Bien qu'elles soient destinées à toutes les régions du Québec indistinctement, ces mesures paraissent offrir suffisamment de latitude pour être modelées en fonction de la situation de chacune des régions éloignées.

Le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique (MELS, 2006a)

Le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique a pour objet d'encourager la qualification dans toutes les régions du Québec en facilitant le cheminement de l'élève du secondaire de la formation générale à la formation professionnelle, d'une part, et de la formation professionnelle à la formation technique au

collégial, d'autre part. Plus précisément, ce plan entend favoriser le rapprochement entre les établissements de formation professionnelle et ceux de formation technique, la concertation des acteurs régionaux et les liens avec le milieu du travail. Ce plan a été annoncé le 12 juin 2006 et a été assorti d'une enveloppe de 26 millions de dollars sur trois ans. En juin 2006, les tables régionales interordres de l'éducation se sont vu confier le mandat d'élaborer ce plan[61]. Leur mandat était accompagné de fonds transitoires de 15 millions de dollars (MELS, 2007b).

Le Plan d'action éducation, emploi, productivité (MELS, 2008e)

Lancé en avril 2008, le Plan d'action éducation, emploi, productivité regroupe un ensemble de mesures de soutien financier ayant pour objet de mieux harmoniser l'offre de formation aux besoins de main-d'œuvre dans chacune des régions du Québec. Ces mesures sont proposées dans un contexte de baisse démographique et de demande accrue de main-d'œuvre qualifiée. Ce plan propose de favoriser le partenariat entre les acteurs de l'éducation et ceux de l'économie en vue de l'atteinte d'un objectif régional commun.

Le gouvernement prévoit consacrer à l'ensemble des mesures 203 millions de dollars dans le secteur de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes au cours des cinq prochaines années. L'accent sera mis sur les secteurs d'avenir et porteurs de l'économie, le marché régional du travail, les adultes, les personnes éloignées du marché du travail et les personnes immigrantes. Par ailleurs, dans le contexte de ce plan, on prévoit la création d'un institut national des mines qui aurait pour fonction de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier (MELS, 2008a).

2.4.4 LES ÉLÉMENTS QUE LE CONSEIL RETIENT QUANT AU DÉFI DE L'OFFRE DE FORMATION

> L'offre de formation est un enjeu majeur en région éloignée, car les tendances de la baisse démographique contribuent à fragiliser encore davantage son accessibilité, sa diversité et sa continuité. Cette offre apparaît comme un élément essentiel du développement des personnes, du réseau scolaire et des régions éloignées. Dans certaines localités, elle permet à la communauté de maintenir sa vitalité et parfois d'assurer sa survie.

> Les questions les plus sensibles de l'offre de formation en région éloignée ont trait à sa capacité à répondre aux besoins de scolarisation et de qualification des personnes, notamment aux besoins de formation de base, à la diversité des cours à option, des parcours de formation au secondaire et des programmes d'études à tous les ordres d'enseignement, à la continuité d'un ordre d'enseignement à un autre sur le plan local et régional et, enfin, à la capacité des acteurs locaux à adapter cette offre aux besoins changeants et anticipés du milieu.

> Les milieux d'éducation font des efforts soutenus pour assurer l'accès à une offre de formation de qualité et suffisamment diversifiée. Ils reconnaissent l'importance de la concertation et de la mobilisation de leur communauté autour d'objectifs éducatifs communs pour mettre en œuvre des solutions collectives qui permettent le partage des ressources et des expertises. Dans ce contexte, le développement de partenariats efficaces entre les ordres et les secteurs d'enseignement pour répondre aux défis de la continuité de la formation des personnes d'un ordre d'enseignement à un autre est primordial.

> Des solutions au maintien de la diversité et de la continuité de l'offre de formation en région éloignée résident dans la présence physique des services éducatifs ou dans l'accès aux TIC et leur utilisation. Cependant, des efforts doivent être faits pour innover en ce domaine et pour développer les pratiques qui en découlent.

61. En juin 2007, 16 des 17 régions administratives avaient une table de l'éducation interordres active. Ces tables veulent favoriser la concertation des acteurs de l'éducation régionaux. À noter qu'elles ont des modes et des rythmes de fonctionnement différents.

> Les mesures gouvernementales en place ont pour objectif le maintien des services éducatifs qui touchent le développement des personnes dans leurs communautés. En plus du financement global pour assurer les services éducatifs, l'intervention gouvernementale tient partiellement compte de la situation particulière des régions éloignées par des mesures spécifiques et par des rectifications d'ordre financier souvent ponctuelles ou jugées trop modestes.

> Un enjeu majeur en région éloignée est l'offre de formation pour assurer la qualification des personnes et le développement de la main-d'œuvre en fonction des besoins locaux et régionaux. Des efforts particuliers sont faits par le gouvernement afin de tenir compte de ces besoins pour l'ensemble des régions du Québec. Ces efforts méritent cependant d'être accompagnés d'un renforcement de la capacité des milieux locaux et régionaux à prendre en charge une partie des responsabilités dans la détermination des besoins et dans l'adaptation de l'offre de formation.

> Le défi de la continuité de la formation oblige le réseau de l'éducation à concevoir collectivement une offre de services éducatifs. Celle-ci doit viser la réponse aux besoins des populations et des communautés locales et régionales, l'accessibilité aux services et leur viabilité. Cette offre doit être conçue en partenariat entre les différents établissements sur le territoire de manière, notamment, à partager les infrastructures. Relever ce défi signifie que des efforts doivent être faits pour rapprocher les services éducatifs des populations et pour accentuer le partenariat à l'intérieur même du réseau scolaire.

2.5 POUR CONCLURE

À la lumière des témoignages des acteurs de l'éducation et de la documentation existante, le Conseil a mis en évidence quatre défis qui, une fois conjugués, marquent l'accès des personnes aux services éducatifs en région éloignée : 1) les effets de la baisse du nombre d'élèves et d'étudiants ; 2) les effets de la dispersion géographique des communautés ; 3) la persévérance et la réussite ; 4) la diversité, la continuité et l'adéquation de l'offre de formation.

La *baisse démographique*, principalement causée par la migration des jeunes, soulève de grandes difficultés en région éloignée étant donné que le financement du système d'éducation québécois est surtout fondé sur le nombre d'élèves et d'étudiants. Cette baisse touche ces régions plus durement que d'autres et met en péril leur capacité à maintenir des services éducatifs de qualité. C'est pourquoi les milieux locaux souhaitent des modalités de financement public qui tiennent compte de la situation particulière de l'éducation en région éloignée.

La *dispersion géographique* sur de grands espaces a des effets importants sur l'accessibilité, la taille des classes et des établissements d'enseignement, la continuité des parcours de formation et les coûts de transport ainsi que sur le recrutement des élèves, des étudiants et du personnel d'éducation. La proximité physique des services éducatifs et des ressources professionnelles y est donc vue comme essentielle. Le recours aux TIC est perçu comme un moyen de faciliter l'accès aux services éducatifs et d'établir des liens avec l'extérieur.

Le défi de la *persévérance* et de la *réussite* interpelle tous les acteurs de l'éducation, sur l'ensemble du territoire québécois, à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Il est cependant vécu de façon particulière en région éloignée dans la mesure où les ressources matérielles et professionnelles y sont limitées et souvent dispersées. Un meilleur soutien permettrait d'améliorer, en particulier, la réussite et la qualification des personnes, l'intégration des élèves en difficulté, la poursuite d'études postsecondaires ainsi que l'intégration des étudiants au collégial et à l'université.

Enfin, le défi de la *diversité*, de la *continuité* et de l'*adéquation de l'offre de formation* engage les milieux de l'éducation et leurs partenaires à se concerter et à agir collectivement pour assurer une formation de base et une première qualification, pour permettre la continuité des parcours de formation d'un ordre ou d'un secteur d'enseignement à un autre et pour adapter rapidement l'offre de formation aux besoins changeants ou anticipés du milieu.

La situation particulière des régions éloignées incite les milieux de l'éducation et leurs partenaires à être inventifs. Le Conseil constate ainsi qu'ils sont en constante recherche de moyens et de solutions. Une de leurs forces réside dans les liens et les formes de solidarité sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour développer une vision commune et agir collectivement. C'est le cas notamment des formes de concertation qui ont pour objet la lutte contre le décrochage scolaire ou la mise en œuvre de l'offre de la formation professionnelle et de la formation technique en fonction des besoins locaux.

Par ailleurs, des solutions à l'interne sont mises en œuvre pour des problèmes particuliers, notamment : accorder un soutien financier ou matériel aux élèves et aux étudiants ; adapter les services éducatifs et créer des passerelles pour favoriser la poursuite du cheminement scolaire ; utiliser les innovations technologiques pour faciliter la formation à distance ; mettre sur pied des programmes de formation liés aux besoins locaux ; adapter le système de transport. On entreprend des actions dans le but d'attirer les élèves, les étudiants, de même que le personnel d'éducation et leurs familles.

Le Conseil constate, par ailleurs, que les initiatives des milieux de l'éducation requièrent le soutien des pouvoirs publics. Il a relevé trois formes de mesures gouvernementales relatives à l'éducation en région éloignée : la première comprend des politiques gouvernementales et les mesures qui en découlent ; la deuxième, des mesures financières spécifiques ; la troisième, des interventions directes en milieu d'éducation.

Les politiques gouvernementales sont destinées à toutes les régions du Québec et sont orientées vers des objectifs nationaux, comme le maintien des services éducatifs, le maintien des écoles de village ou le développement de la main-d'œuvre. Les investissements financiers qui s'y rattachent sont liés aux politiques elles-mêmes, qui ont une durée de vie à moyen ou à long terme selon qu'elles sont reconduites ou non par le gouvernement. Ces mesures se présentent de manière globale et supposent que les acteurs qui les mettent en œuvre peuvent les adapter aux besoins dans leurs milieux.

Les mesures d'ordre financier sont parfois destinées aux élèves et aux étudiants (mesures d'aide financière aux études, exemptions et incitations), mais plus souvent au réseau de l'éducation (établissements d'enseignement ou commissions scolaires) dans toutes les régions du Québec, comme les mesures pour tenir compte de la baisse des effectifs, les mesures destinées aux petits groupes et les mesures réservées aux universités de petite taille. Ces mesures permettent de répondre à des problèmes qui touchent les régions éloignées.

Enfin, les mesures d'intervention directes permettent de cibler des problèmes précis et d'y répondre. Certaines portent sur la réussite et la qualification de populations cibles, comme la stratégie d'intervention Agir autrement et le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. D'autres veulent favoriser l'accès aux services éducatifs en les rapprochant des personnes et des communautés : c'est le cas, par exemple, de la formation à distance, du projet École éloignée en réseau ou de la déconcentration de l'enseignement collégial. Quant au Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique et au Plan d'action éducation, emploi et productivité, ils se présentent comme des orientations en vue de répondre aux besoins de la main-d'œuvre dans les milieux.

Le Conseil retient que bon nombre de politiques et de mesures gouvernementales s'appliquent indistinctement à l'une ou l'autre des régions du Québec. D'autres permettent l'adaptation aux situations des régions éloignées, car elles offrent aux acteurs de l'éducation une certaine latitude d'action. D'autres, enfin, tiennent compte de la situation particulière des régions éloignées par des ajustements financiers spécifiques.

Le Conseil remarque, par contre, que peu de mesures paraissent s'accompagner de moyens conséquents pour renforcer la capacité d'action des milieux de l'éducation, favoriser la participation aux décisions qui les concernent et étendre leur marge de manœuvre pour qu'ils prennent en charge, à l'échelle locale, la réponse à leurs besoins éducatifs. On pense notamment aux modalités de financement des services éducatifs pour tenir compte des spécificités de chaque région.

Le Conseil estime aussi que les solutions et les modalités d'action actuelles ne paraissent plus suffisantes devant l'ampleur des transformations à venir. Ce contexte appelle une approche différente qui, au Québec comme ailleurs, doit s'appuyer sur le dynamisme des communautés locales et sur les solutions qu'elles préconisent pour mettre en place des stratégies mieux adaptées à leurs besoins éducatifs.

C'est dans le contexte d'une telle approche que le Conseil propose un cadre de réflexion et des orientations au chapitre 3.

DES ORIENTATIONS EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF DES PERSONNES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS EN RÉGION ÉLOIGNÉE

Comme partout au Québec, l'État a la responsabilité d'assurer, en région éloignée, l'accessibilité et la qualité des services éducatifs.

Cependant, ce qui rend particulière la situation en région éloignée tient au fait que le réseau de l'éducation est appelé à remplir sa fonction dans des conditions qui, prises ensemble, posent des défis considérables. En effet, il doit rendre accessibles des services éducatifs à des communautés souvent de petite taille, disséminées sur de très vastes territoires, qui vivent parfois dans l'isolement. De surcroît, la population d'élèves et d'étudiants est en constante diminution en raison des tendances démographiques et de la migration de jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans. Ces facteurs ont des répercussions importantes, notamment sur l'accessibilité et l'offre de services éducatifs, sur la capacité d'attirer les élèves et les étudiants et de les faire persévérer jusqu'à la réussite et sur la capacité d'attirer et de fidéliser le personnel de l'éducation.

Le réseau de l'éducation s'efforce, enfin, de composer en région éloignée avec des cadres gouvernementaux qui limitent, à certains moments, sa capacité de répondre aux besoins éducatifs de son milieu, par exemple, pour mettre en œuvre le Programme de formation de l'école québécoise, pour anticiper les besoins liés à des secteurs prometteurs ou pour répondre aux besoins de formation dans des secteurs en difficulté. Bien entendu, d'autres régions connaissent des défis tout aussi grands. Cependant, la conjonction de ces conditions en région éloignée rend la situation préoccupante.

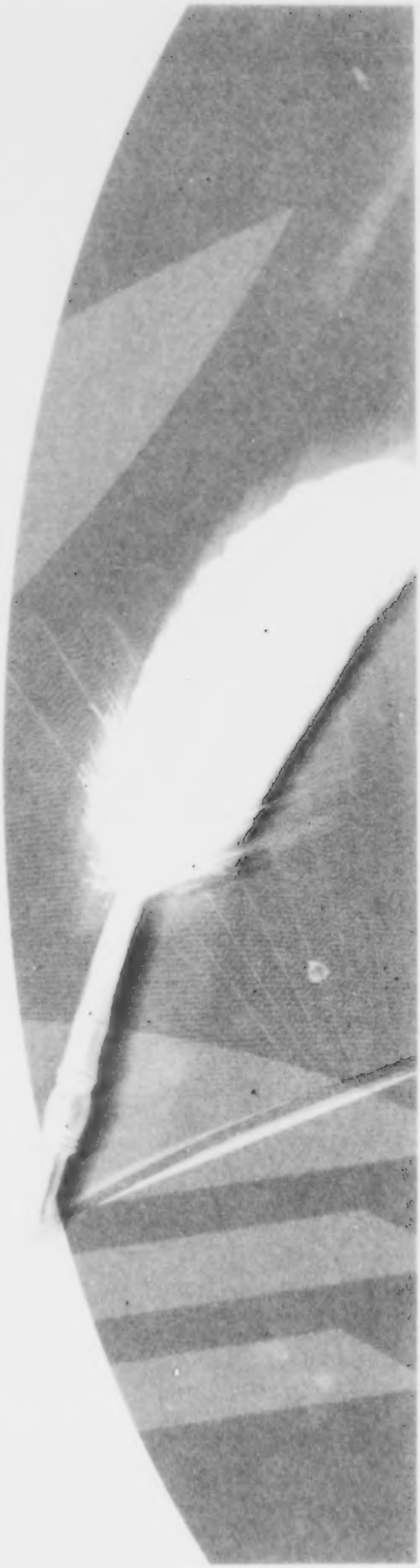

Malgré ces conditions particulières, les régions éloignées ont connu des avancées significatives sur le plan de l'accès à l'éducation et de la scolarisation. Ces progrès ont permis à plusieurs d'entre elles de rejoindre les autres régions, bien qu'il reste à combler certains retards, notamment sur le plan des personnes les moins scolarisées (n'ayant aucun diplôme) et des personnes les plus scolarisées (ayant un diplôme universitaire). Les acteurs de l'éducation en région éloignée recherchent donc les meilleures façons de faire progresser leurs communautés. Ils montrent ainsi, malgré les difficultés, une volonté ferme de maintenir l'accessibilité et la qualité des services éducatifs et d'utiliser tous les moyens en leur pouvoir pour y parvenir. Une expression notable de cette volonté est l'effort de concertation et de mobilisation des milieux de l'éducation et de leurs partenaires sociaux et économiques. Dans certaines régions, cet effort a été couronné de réalisations exemplaires.

Cependant, les efforts des régions éloignées en matière d'éducation doivent être soutenus davantage. En effet, il est clair, pour le Conseil, que les acquis dans les régions éloignées sont menacés à moyen et à plus long terme. Les conditions actuelles fragilisent la capacité du réseau de l'éducation à offrir des services éducatifs, alors que la diminution continue du nombre d'élèves et d'étudiants laisse prévoir des difficultés de plus en plus grandes. De surcroît, certaines de ces régions affrontent une période difficile sur le plan socio-économique, ce qui rend d'autant plus nécessaire la participation du milieu de l'éducation à la formation et à l'adaptation de la main-d'œuvre.

Sera-t-il possible d'offrir des services éducatifs à des groupes d'élèves et d'étudiants de moins en moins nombreux ? Comment améliorer l'accès à ces services sur de si vastes territoires ? Quelles seront les caractéristiques de l'offre de formation sur le plan de la qualité et de la diversité ? Comment se fera l'harmonisation de la formation avec les besoins de développement des régions ? De quelle manière les actions du gouvernement tiendront-elles compte des spécificités et des défis des régions éloignées ?

Pour le Conseil, le système d'éducation est placé, en région éloignée, devant la limite des solutions appliquées jusqu'à maintenant. Celles-ci ne seront plus suffisantes au cours des années à venir, car les défis sont déjà grands et ils iront en s'accroissant. Il est donc essentiel de repenser les façons de faire et les moyens d'action. Les stratégies qui fonctionnent sur le plan local et régional méritent d'être encouragées certes, mais certaines approches, qui ont pu être utiles dans le passé, ne paraissent plus appropriées pour répondre aux défis à venir. Il faut faire autrement, et proposer des solutions innovatrices aux problèmes actuels et surtout à ceux qui s'annoncent.

Pour renforcer la capacité d'action du système d'éducation en région éloignée et pour ouvrir la voie à des approches nouvelles, le Conseil propose quatre orientations qui constituent le corps de ce chapitre. Pour formuler ces orientations, le Conseil prend appui sur un cadre de référence dont les principaux éléments sont les suivants :

> le droit à l'éducation pour tous ;

> la proximité des services éducatifs du lieu où vivent les communautés ;

> l'adaptation des interventions aux spécificités de chacune des régions ;

> la reconnaissance de l'innovation pour renouveler l'action éducative ;

> la prise en charge des interventions par les acteurs locaux et régionaux ;

> la contribution de l'éducation au développement des régions.

Avant de présenter les quatre orientations, le Conseil tient à exposer les éléments de son cadre de référence. Ce cadre devrait également, selon lui, inspirer et guider les façons de faire et les nouvelles approches en matière d'éducation.

3.1 LES ÉLÉMENTS DU CADRE DE RÉFÉRENCE

3.1.1 L'ÉDUCATION, UN DROIT POUR TOUS

L'éducation est un droit pour tous sans distinction, peu importe la condition, la situation ou le lieu géographique de résidence des personnes. Ce droit constitue l'article premier de la Loi sur l'instruction publique qui énonce que « toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi ».

Ce droit entraîne que l'éducation est accessible à tous sur l'ensemble du territoire québécois. Ce droit est certes reconnu pour l'école obligatoire, en ce sens qu'il donne la possibilité à chacun d'obtenir un premier diplôme du secondaire. Cependant, il faut aussi le considérer dans une perspective plus large et plus ambitieuse, à savoir la visée de donner à chaque personne la possibilité d'atteindre les plus hauts niveaux de scolarisation et de qualification.

Cependant, l'accessibilité à l'éducation n'a de véritable sens que si les services éducatifs sont de qualité. La notion de qualité présuppose que ces services permettent aux élèves d'atteindre les standards attendus. Sur le plan de l'éducation obligatoire, une formation de qualité signifie que les élèves reçoivent une formation complète au regard des objectifs et des standards du Programme de formation de l'école québécoise. Dans les autres ordres et secteurs d'enseignement, la qualité implique des exigences au regard de standards analogues à ceux qui existent partout au Québec.

La société doit ainsi continuer de faire le nécessaire pour que les personnes qui résident en région éloignée bénéficient, comme les autres citoyens du Québec, des meilleurs services éducatifs possible. Pour le Conseil, c'est non seulement une question d'équité mais aussi une question liée au développement de tous les Québécois et Québécoises.

3.1.2 VISER LA PROXIMITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS

Un autre élément qui, selon le Conseil, devrait guider l'action éducative est celui qui consiste à assurer des services aussi près que possible des personnes ou des communautés, et ce, principalement pour deux motifs. Le premier est lié à l'obligation morale de permettre aux personnes de recevoir une formation sans avoir à quitter indûment leur communauté ou leur milieu de vie. Le second est rattaché à la volonté gouvernementale d'occuper et de mettre en valeur tout le territoire du Québec. L'accessibilité à l'éducation sur l'ensemble du territoire est un moyen essentiel pour donner aux personnes qui habitent en région éloignée les mêmes possibilités de développement au sein de leur communauté.

Le Conseil tient cependant à souligner que l'obligation de proximité des services éducatifs n'est pas absolue. C'est un idéal, qu'il faut constamment viser, surtout sur le plan de la formation obligatoire et d'une première formation qualifiante. De plus, la notion de proximité ne doit pas être confondue avec la notion de proximité physique, puisque l'implantation des TIC sur tout le territoire permet de donner accès à la population, de manière différente, à des services éducatifs. L'important, pour le Conseil, est de s'assurer que de tels services sont de qualité comparable.

3.1.3 ADAPTER LES INTERVENTIONS AUX SPÉCIFICITÉS DES RÉGIONS

Un élément sur lequel le Conseil met un accent particulier concerne l'adaptation des interventions aux caractéristiques et aux besoins de chacune des régions et des localités, le cas échéant. Il est nécessaire, en effet, d'éviter les approches uniformes pour privilégier celles qui permettent de moduler les interventions au plus près des élèves ou des étudiants selon les spécificités et les forces d'une communauté ou d'une région.

Cette exigence de souplesse et d'adaptation peut se traduire par des interventions sur mesure. Cependant, le Conseil est plutôt d'avis que les approches fructueuses à moyen et à long terme sont celles qui laissent aux acteurs locaux et régionaux toute la latitude voulue pour les adapter à leur situation et à leurs besoins. De telles approches s'inscrivent d'ailleurs dans les visées de décentralisation et de régionalisation proposées par le gouvernement depuis plusieurs années.

La sensibilité à la spécificité de chacune des régions tient également à un souci d'équité. Ainsi, l'État doit offrir à chaque personne ou à chaque communauté les moyens de répondre à ses besoins, en tenant compte de ses différences et de sa situation particulière.

3.1.4 INNOVER POUR RENOUVELER L'ACTION ET LES PRATIQUES ÉDUCATIVES

L'innovation constitue un autre élément fondamental pour le Conseil, car elle est essentielle au renouvellement de l'action et des pratiques éducatives. La capacité du système d'éducation d'assurer l'accessibilité et la qualité de l'éducation, plus particulièrement en région éloignée, passe impérativement par l'innovation. Il faut donc favoriser son émergence, son implantation, sa mise en œuvre et son évaluation ainsi que faciliter la diffusion des pratiques les plus porteuses.

Le Conseil a déjà affirmé l'importance de l'innovation en matière d'éducation. Dans son rapport sur la gouverne de l'éducation paru en 2001, il proposait au gouvernement l'élaboration d'un cadre d'adaptation et de renouvellement continu des pratiques éducatives, notamment par l'encouragement et le soutien à l'expérimentation et à l'innovation, en privilégiant celles qui sont issues des acteurs locaux et régionaux (CSE, 2001). Dans son rapport sur le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation publié en 2005, le Conseil soulignait le besoin de développer une culture de l'innovation en matière d'éducation, notamment en favorisant la synergie entre le milieu de la recherche et celui de la pratique. Étant donné le rôle décisif de l'État, il l'invitait à reconnaître l'importance de l'innovation en éducation et à soutenir son développement et sa diffusion dans le réseau de l'éducation (CSE, 2006).

Pour sa part, le gouvernement affirme, dans la Politique québécoise de la recherche et de l'innovation, l'importance de l'innovation, notamment dans le domaine des sciences sociales et humaines, pour permettre d'instaurer de nouvelles pratiques ou de nouvelles approches dans des domaines comme la santé, la qualification de la main-d'œuvre et l'éducation (Gouvernement du Québec, 2006).

Le Conseil estime qu'il faut aller plus loin dans cette voie. Selon lui, il est nécessaire de soutenir l'expérimentation et l'innovation, en privilégiant les initiatives des milieux locaux et régionaux. Il faut aussi que l'innovation contribue à la façon même de concevoir l'action gouvernementale en matière d'éducation. Bref, il faut favoriser l'innovation dans l'action éducative sur le terrain et dans l'action de l'État.

3.1.5 MISER SUR LA PRISE EN CHARGE PAR LES ACTEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Le Conseil préconise que des objectifs éducatifs communs soient déterminés sur le plan local et régional et que les moyens pour les atteindre soient pris en charge par le milieu de l'éducation. Ces objectifs doivent être cohérents avec les objectifs nationaux et la prise en charge doit s'exercer dans le respect des missions et des responsabilités dévolues aux différents paliers du système d'éducation. Comme il l'a soutenu lors de sa présentation au Forum sur la démocratie et la gouvernance scolaire, le Conseil est d'avis que le système d'éducation appelle un partage clair des responsabilités et des obligations de chacune de ces instances et de chacun des acteurs (CSE, 2008a). De plus, il reconnaît l'intérêt de la décentralisation mise en place en 1998 en vue d'assurer une meilleure réponse aux besoins des élèves.

Le Conseil s'inscrit depuis longtemps dans le courant de pensée qui recommande la décentralisation des pouvoirs décisionnels et des capacités d'action pour qu'ils soient le plus proche possible des personnes et des communautés visées, tout en respectant les objectifs éducatifs nationaux (CSE, 1993). Ce mouvement de responsabilisation locale, déjà présent dans les politiques de l'éducation du Québec depuis la fin des années 90, se reflète aussi dans le mouvement de régionalisation des responsabilités, plus particulièrement dans les nouvelles approches de développement qui misent sur les forces locales et régionales.

Qu'il soit permis de reprendre ici les principales conclusions d'une analyse des politiques et des programmes de développement rural et régional mises en œuvre par des instances gouvernementales au Québec, au Canada, en Europe et aux États-Unis (Goldenberg, 2008). De ces politiques et programmes, il se dégage des approches de gouvernance qui sont parmi les plus susceptibles de contribuer, à moyen et à long terme, à la viabilité sociale et économique des communautés. Certains des éléments clés sont les suivants :

- l'adaptation du rôle des gouvernements dans des fonctions de pilotage, de « catalyseur » et de « rassembleur » et le recours plus poussé à des transferts de responsabilités vers le palier régional ou local ;
- une approche plus intégrée et ancrée dans les communautés de manière à susciter l'engagement de la communauté locale et des citoyens et à proposer des solutions à partir des atouts et des ressources en place ;
- l'adoption d'une perspective de flexibilité et d'accroissement du leadership local, de manière à élaborer des approches adaptées aux circonstances variées des milieux et à leur donner la latitude voulue pour préciser leurs besoins locaux ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre les moyens pour y répondre ;
- le développement de partenariats efficaces qui réunissent le gouvernement, les communautés locales, le secteur communautaire, le secteur privé, les entreprises, les syndicats et les établissements scolaires pour coordonner les efforts et regrouper les ressources ;
- la mise en place de mécanismes de consultation, d'évaluation et de reddition de comptes qui favorisent la participation des communautés locales et des citoyens.

En définitive, ces nouvelles approches misent sur les fonctions de pilotage de l'État et sur la décentralisation de responsabilités et des moyens vers les paliers local et régional, en prenant appui sur le leadership des acteurs de la communauté et le partenariat. Elles veulent ainsi donner aux acteurs toute la latitude nécessaire pour adapter les moyens aux besoins de leur milieu.

3.1.6 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET DES RÉGIONS

Un dernier élément d'importance est la contribution de l'éducation au développement des communautés et des régions. Bien entendu, la mission première du système d'éducation demeure le développement des personnes dans la poursuite de valeurs d'accessibilité, de qualité et d'équité.

Le Conseil a cependant toujours reconnu le lien très étroit et essentiel entre l'éducation et le développement des communautés et des régions (CSE, 1989, 2002 et 2003). L'éducation est un des leviers de l'occupation du territoire et du développement régional, notamment par l'offre de services éducatifs qui répondent aux besoins des populations visées.

En retour, le réseau de l'éducation sera d'autant plus dynamique qu'il inscrira son action dans les visées de développement de sa communauté ou de sa région. Ces visées seront autant de sources d'inspiration et de mobilisation pour l'ensemble des acteurs d'une communauté, car elles ouvriront de nouvelles possibilités d'avenir.

3.2 LES OBLIGATIONS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

En considérant les divers éléments de son cadre de réflexion, le Conseil en vient à dégager un certain nombre d'obligations de l'État au regard du développement éducatif des personnes en particulier et de la société en général.

L'État a d'abord l'obligation fondamentale d'assurer le plein développement des personnes, ce qui se traduit par une obligation de nature *légale* d'instruire, de socialiser et de qualifier. Cette obligation demande des moyens appropriés pour garantir l'accès à des services éducatifs sur tout le territoire, en maintenant de hauts standards de formation et de réussite. Cette obligation, qui s'applique surtout à l'enseignement primaire et secondaire, doit aussi inspirer les autres ordres et secteurs d'enseignement.

Une autre obligation, de nature *politique*, découle des politiques ou des plans d'action du gouvernement à la mise en œuvre desquels le système d'éducation est tenu de concourir. C'est le cas, par exemple, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui exige du réseau de l'éducation qu'il assure une formation de base aux adultes, qu'il contribue au rehaussement du niveau de scolarisation ou de compétence des adultes et qu'il participe au développement d'une culture de formation continue au bénéfice des régions et de l'ensemble du Québec.

Une autre obligation est davantage d'ordre *socioéconomique* et a pour objet d'assurer la vitalité et le progrès des régions. En effet, le système d'éducation doit contribuer au développement de toutes les régions en surmontant les contraintes démographiques et géographiques.

Cette obligation concerne plus particulièrement la formation qualifiante, notamment la formation professionnelle, la formation technique et la formation universitaire. L'offre de formation doit avoir pour objectif la qualification des populations, et la répartition des programmes de formation entre les établissements d'enseignement d'une même région ou de régions différentes doit correspondre aux besoins des populations visées.

Ce type d'obligation s'exprime clairement dans le récent Pacte pour l'emploi, selon lequel le gouvernement du Québec, dans le but de maintenir la vitalité de l'économie, fait intervenir l'ensemble des acteurs : l'État, les partenaires des milieux du travail et de l'éducation, les entreprises, les travailleurs, les organismes communautaires ainsi que les personnes disponibles pour le travail. Ainsi, le Pacte pour l'emploi doit permettre de mobiliser les différents partenaires afin d'établir des stratégies intégrées en matière d'offre de formation et d'emploi, de qualification et de formation de la main-d'œuvre, d'harmonisation avec les besoins des entreprises et, finalement, de développement économique.

Enfin, il y a aussi une obligation *morale* d'innovation. Comme le Conseil l'a fréquemment souligné, l'État et le système d'éducation doivent contribuer à élargir les horizons sociaux, économiques et culturels de toutes les régions.

La mission et les responsabilités au sein du système d'éducation

Le Conseil tient à rappeler que les responsabilités en matière d'éducation sont réparties entre des acteurs qui interviennent à différents paliers du système d'éducation.

Sur le plan local, l'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission conformément à un projet éducatif mis en œuvre par un plan de réussite. Les objectifs de ce dernier doivent s'inscrire dans les objectifs déterminés à l'échelle nationale. À l'instar des écoles publiques, les établissements d'enseignement privés ont l'obligation d'offrir le Programme de formation de l'école québécoise. Les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes, quant à eux, offrent des services éducatifs sur le plan régional ou local.

Sur le plan régional, la commission scolaire a la responsabilité d'organiser, sur son territoire, les services éducatifs publics au préscolaire, au primaire et au secondaire. Elle a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation du réseau public sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue d'atteindre un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région.

De leur côté, les collèges et les universités ont pour mission d'assurer la formation post-secondaire de l'ensemble de la population, sur le plan régional comme sur le plan national. Les collèges peuvent mettre en œuvre les programmes pour lesquels ils disposent d'une autorisation ministérielle en formation préuniversitaire et en formation technique. Ils peuvent en outre contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion ainsi qu'au développement de la région où ils sont situés.

L'université, pour sa part, a la mission de la formation supérieure de la population québécoise en s'appuyant sur trois activités fondamentales : la formation, la recherche et les services à la collectivité (CSE, 2008).

Sur le plan national, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est responsable de l'application des lois et des règlements dans les domaines de sa compétence[62]. Elle doit aussi établir et mettre en œuvre, à travers l'action de son ministère, des programmes en vue :

1) de promouvoir l'éducation ;
2) de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise ;
3) de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude ;
4) de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

La ministre détermine aussi le mode d'allocation des ressources et peut définir des objectifs éducatifs nationaux (Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport).

À noter que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport partage des responsabilités avec d'autres ministres et organismes en matière de recherche et de formation.

Le gouvernement, quant à lui, établit les politiques et détermine les orientations en matière d'éducation. Il fixe la part du financement public consacrée à l'éducation en tenant compte des besoins des différents ordres d'enseignement.

Enfin, l'Assemblée nationale établit les cadres législatifs et réglementaires qui balisent les responsabilités et les fonctions de tous les acteurs en matière d'éducation.

C'est en respectant les missions de chacun et en donnant aux acteurs, quel que soit leur palier d'intervention, les moyens d'assumer leurs responsabilités que le système d'éducation pourra pleinement jouer son rôle, en particulier en région éloignée.

62. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial et de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception de l'enseignement relevant d'un autre ministre, comme l'enseignement ou la recherche dans le domaine de l'agroalimentaire ou de la culture.

3.3 LES ORIENTATIONS PROPOSÉES

Selon les témoignages des acteurs de l'éducation et d'après la documentation existante, tout en s'appuyant sur le cadre de référence exposé plus haut, le Conseil propose quatre orientations afin de favoriser, en région éloignée, le développement éducatif des personnes et de leurs communautés.

La première orientation a pour objet d'assurer l'accessibilité à des services éducatifs de qualité aux personnes aussi près que possible des communautés où elles résident. Cette accessibilité doit s'appuyer sur l'adaptation des interventions en matière d'éducation et sur l'innovation dans une perspective de développement à long terme des communautés.

La deuxième orientation concerne une harmonisation accrue de l'offre de formation avec les besoins éducatifs des personnes et avec les spécificités et les forces de chacune des régions. Cette harmonisation doit s'effectuer en privilégiant trois voies d'action : 1) l'adaptation locale et régionale de l'offre de formation ; 2) le soutien à la continuité des cheminements éducatifs des élèves et des étudiants ; 3) la prise en charge locale et régionale de la réponse aux besoins de formation.

La troisième orientation est un appel aux efforts concertés des acteurs de l'éducation et de leurs partenaires locaux ou régionaux. Il s'agit de renforcer le leadership, la concertation et la mobilisation des acteurs en matière d'éducation. Ces derniers et leurs partenaires doivent également se donner une capacité d'action collective devant les défis communs qui les attendent.

La quatrième et dernière orientation invite le gouvernement et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à adapter les interventions de l'État aux spécificités et aux forces de chacune des régions. Cela signifie qu'il faut donner aux acteurs de l'éducation, tant localement que régionalement, la latitude d'action nécessaire pour adapter les moyens à leur situation et en rendre compte de façon conséquente.

3.3.1 PREMIÈRE ORIENTATION : ASSURER, EN RÉGION ÉLOIGNÉE, L'ACCESSIBILITÉ À DES SERVICES ÉDUCATIFS DE QUALITÉ PAR LEUR ADAPTATION ET L'INNOVATION

Dans sa première orientation, le Conseil affirme la nécessité d'assurer l'accessibilité à des services éducatifs de qualité dans toutes les régions, tout particulièrement en région éloignée. Dans une perspective de développement à long terme, le Conseil juge essentiel de garantir l'accès aux services éducatifs aussi près que possible des communautés où vivent les élèves et les étudiants, tant jeunes qu'adultes. Pour lever les obstacles liés à la distance, à la dispersion et à la diminution des effectifs, il est nécessaire d'innover afin que les interventions en matière d'éducation soient davantage adaptées aux caractéristiques de ces régions.

L'accessibilité à l'éducation compromise

Dans les régions éloignées, l'accessibilité aux services éducatifs risque d'être compromise par la combinaison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, comme cela a été souligné au fil des chapitres précédents, les régions éloignées comportent deux caractéristiques déterminantes, soit la faible densité de la population et l'éloignement. Bien que les populations de ces régions aient tendance, comme partout ailleurs, à se concentrer dans des agglomérations urbaines, une forte proportion d'entre elles se regroupent autour de communautés de petite taille disséminées sur de vastes territoires. À certains égards, on trouve une situation semblable ailleurs au Québec, par exemple, dans les régions de la Mauricie ou de la Chaudière-Appalaches, et dans de nombreux pays.

La faible densité et la dispersion de la population ont, bien entendu, des conséquences sur la taille des effectifs et, conséquemment, sur celle des établissements d'enseignement et celle des classes. Ainsi, entre le tiers et la moitié des établissements scolaires dans plusieurs des régions éloignées comptent des effectifs de petite taille, surtout au primaire (moins de 100 élèves au primaire). Par ailleurs, on constate une présence plus faible des ordres et secteurs d'enseignement à mesure que l'on s'éloigne des principales agglomérations urbaines.

L'accessibilité à des services éducatifs dans certaines communautés sera davantage compromise par la baisse démographique et surtout par la diminution du nombre de jeunes en âge d'étudier.

Il pourrait ainsi se révéler de plus en plus difficile, dans ces régions, d'offrir les services éducatifs au primaire et au secondaire, tant aux jeunes qu'aux adultes, ainsi qu'au collégial et à l'université. Dans plusieurs communautés, le nombre d'élèves peut ne pas être suffisant pour justifier la mise sur pied ou le maintien d'un cours à option ou d'un programme de formation ou encore pour justifier la présence de spécialistes et d'enseignants. L'éloignement physique des services éducatifs peut aussi avoir une incidence négative sur l'accessibilité aux études, sur la poursuite du cheminement éducatif et sur la persévérance des élèves et des étudiants. De plus, une telle situation a une influence négative sur la qualité de vie professionnelle du personnel de l'éducation.

En dépit de ces tendances préoccupantes, il faut, selon le Conseil, continuer de maintenir l'accessibilité aux services éducatifs, voire chercher à l'améliorer. Il en va de la vitalité des communautés en région éloignée et, par un effet de retour, de la viabilité des services éducatifs, puisque le développement des communautés et la qualité de l'éducation sont intimement liés l'un à l'autre. C'est ici que l'anticipation des besoins, l'innovation et l'adaptation des interventions prennent tout leur sens.

Assurer des services éducatifs à proximité des communautés

Le droit à l'éducation implique l'accès aux services éducatifs sur l'ensemble du territoire québécois. En 2003, la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale affirmait à ce propos que, pour aider le réseau de l'éducation à réaliser sa mission, il fallait « assurer la qualité du réseau de l'éducation ainsi que son accessibilité partout au Québec selon les niveaux de population réels et les ressources disponibles [et] adapter nos choix aux réalités du territoire. Des institutions adaptées à la ruralité s'imposent si on compte occuper l'ensemble du territoire et donner la qualité de vie et le droit à l'éducation à tous » (Commission de l'éducation, 2003).

Le Conseil souscrit entièrement à cette position. Dans son rapport de 2001-2002 sur les priorités de l'éducation, il soulignait la nécessité de fournir un enseignement accessible et de qualité dans tout le Québec. Il écrivait ceci à ce propos : « L'État a le devoir, pour des raisons d'équité, d'assurer l'offre d'un enseignement primaire et secondaire de qualité en région, le plus près possible du domicile des élèves. Il y a lieu, toutefois, de réfléchir à la notion de territoire optimal pour le maintien des écoles » (CSE, 2002).

L'accessibilité à des services éducatifs de qualité est un droit qui implique des obligations de la part de la société, obligations qui doivent respecter le principe d'équité. Le Conseil réaffirme donc ici la nécessité d'offrir et de rendre accessibles des services éducatifs de qualité aussi près que possible des élèves et des étudiants qui résident en région éloignée. Il entend aussi préciser sa position sur la notion de proximité des services éducatifs.

En effet, l'accessibilité aux services éducatifs en région éloignée pose des défis et soulève des enjeux qui ne sont pas de même nature à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Pour le Conseil, il importe de faire une distinction entre, d'une part, l'obligation d'assurer l'accessibilité à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire et, d'autre part, les exigences relatives à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur.

Le Conseil est d'avis qu'il faut garantir à tous les élèves l'accès à l'intégralité du Programme de formation de l'école québécoise. Le réseau de l'éducation doit notamment leur donner la possibilité de suivre les cours à option ainsi que leur faciliter l'accès aux nouveaux parcours de formation prévus dans le Règlement sur le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Le Conseil soutient aussi que ce programme de formation doit être accessible aussi près que possible des communautés visées. Dans certaines situations, cela implique, par exemple, la mise sur pied de classes multiprogrammes, le regroupement temporaire des élèves de plusieurs écoles ou l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, il importe de considérer deux enjeux particuliers : celui de l'accès à une offre de formation de base, tant pour les jeunes que pour les adultes, à savoir les programmes d'études qui sont essentiels au maintien de la vitalité de toute communauté ou région, et celui de l'accès à des programmes d'études qui peuvent répondre à des besoins de développement de la région. Dans les deux cas, l'exigence de proximité des services éducatifs paraît très grande. Le Conseil est donc d'avis que l'État doit tout faire pour que le réseau de l'éducation assure l'accès à ce type de formation près des communautés visées.

En ce qui concerne les autres programmes d'études en formation professionnelle, l'exigence de proximité ne peut être aussi contraignante. Cette exigence doit plutôt reposer sur un équilibre « juste et raisonnable » entre le besoin des personnes de vivre, travailler et s'épanouir dans leur milieu d'appartenance, les possibilités de développement d'une localité ou d'une région et les contraintes des ressources nécessaires à ces fins. À noter que les contraintes liées aux ressources varient d'un programme d'études à un autre, en raison notamment des expertises d'enseignement, des investissements nécessaires pour les infrastructures et les équipements ainsi que des besoins de main-d'œuvre, à l'échelle du Québec. L'exigence de proximité doit ainsi être considérée avec flexibilité.

En ce qui a trait à l'enseignement supérieur, l'exigence de proximité devrait relever d'une logique similaire de flexibilité et d'équilibre. Le réseau de l'éducation doit continuer de viser l'accès aux plus hauts niveaux de formation et de qualification et chercher également à faciliter la continuité du cheminement éducatif des personnes ainsi que la possibilité de poursuivre des études. Il faut donc avoir pour objectif une offre de formation à l'enseignement supérieur aussi proche que possible des communautés locales et régionales. En formation technique, il faut pouvoir donner accès à des programmes d'études et à des formations qualifiantes qui répondent aux besoins de base des populations et aux besoins de développement des régions.

Il importe de reconnaître, cependant, que l'enseignement supérieur doit également répondre à des visées qui peuvent dépasser la frontière régionale, voire nationale. L'enseignement collégial doit pouvoir continuer de participer au développement éducatif et socioéconomique de toutes les régions du Québec ainsi qu'à leur développement technologique, notamment par les centres collégiaux de transfert technologique.

L'université située en région éloignée, quant à elle, doit pouvoir poursuivre ses activités de formation, de recherche et de services à la collectivité à un niveau plus large. Tout en gardant des racines dans une région, elle doit pouvoir s'ouvrir aux étudiants des autres régions ou d'ailleurs et participer à la scolarisation de la population du Québec. L'université doit aussi contribuer au développement du Québec sur le plan culturel, social, économique et technologique et poursuivre ses visées d'avancement international de la recherche, notamment dans des domaines de pointe ou dans des domaines d'excellence qui lui sont propres.

Comment atteindre cet objectif de proximité des services éducatifs en région éloignée ? Le Conseil estime que, étant donné les zones de vulnérabilité à l'égard de l'accessibilité aux études en région éloignée, des redressements sont nécessaires. Il propose donc de revoir les moyens de rendre accessibles les services éducatifs ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont élaborés et mis en œuvre.

Adapter les interventions en matière d'éducation et innover pour répondre au défi de l'accessibilité

Assurer l'accessibilité des services éducatifs demande en fait une transformation de la manière de les offrir, transformation qui doit être portée par une vision d'ensemble de tous les acteurs du système d'éducation au regard du développement des régions et des communautés.

Le Conseil propose d'adapter les interventions en matière d'éducation dans une perspective d'innovation, ce qui implique de trouver des solutions nouvelles et à long terme aux problèmes d'accessibilité. Les milieux de l'éducation exercent déjà leur créativité dans la recherche et la mise en œuvre de moyens adaptés pour rendre les services éducatifs accessibles, que ce soit par les partenariats, la mise en place de services à proximité des communautés, le partage de locaux ou d'équipement ou encore la formation à distance. Cependant, tout en estimant que les acteurs de l'éducation sont les mieux placés afin de trouver les approches appropriées pour innover et adapter les services éducatifs aux besoins des populations de leur région, le Conseil propose ici deux pistes d'action particulières au regard de l'accessibilité : 1) revoir certains aspects de la logique du système d'éducation ; 2) revoir la notion d'accès physique des services éducatifs pour considérer un éventail plus large de possibilités.

Selon le Conseil, des aspects de la logique du système d'éducation doivent être repensés en fonction d'une vision de l'avenir de l'éducation en région éloignée. Certains de ces aspects ont trait aux façons de faire et aux encadrements administratifs, comme les cadres d'organisation du travail ou les modes de relations entre les établissements d'enseignement.

D'autres aspects concernent les règles et les encadrements gouvernementaux, notamment les règles de financement et d'investissement, le mode d'élaboration et de répartition des programmes de formation, en particulier les programmes de formation professionnelle et de formation technique, ainsi que la gestion des conventions collectives et des conditions de travail. Comme il l'a souligné précédemment, le Conseil estime qu'il y a lieu de revoir ces règles et encadrements gouvernementaux pour laisser aux acteurs locaux et régionaux la marge de manœuvre nécessaire afin qu'ils puissent adapter leur action et innover dans la manière d'offrir les services éducatifs et ainsi assumer pleinement leurs responsabilités. Le Conseil consacre d'ailleurs la quatrième orientation du présent rapport à cette question.

Enfin, le Conseil propose de revoir la notion d'accès physique aux services éducatifs à la lumière de possibilités qu'offrent les TIC, en s'assurant que les services éducatifs seront de qualité comparable.

Il apparaît incontournable, en effet, d'intégrer davantage les TIC pour faciliter l'accès aux services éducatifs. Le Conseil préconise depuis longtemps l'intégration de ces technologies dans le domaine de l'éducation. Dans son rapport de 1993-1994 sur l'état et les besoins de l'éducation, il faisait état du besoin d'orientations gouvernementales claires sur l'utilisation des TIC comme outil d'aide à l'apprentissage et à l'enseignement. Le Conseil invitait alors la ministre de l'Éducation du Québec à énoncer une politique relative aux TIC avec un plan d'action cohérent (CSE, 1994). Plusieurs plans d'intervention ministériels ont été d'ailleurs mis en place en 1996 et en 1997, et ce, pour tous les ordres d'enseignement. Le Conseil a ensuite réitéré le besoin d'un énoncé de politique dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation de 1999-2000 (CSE, 2000a). D'après lui, cette politique devait circonscrire les logiques d'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation selon les objectifs éducatifs poursuivis et orienter les décisions éducatives, technologiques et budgétaires du gouvernement en la matière. Le Conseil considérait aussi que les TIC pouvaient servir d'instruments pour soutenir l'innovation en éducation et pour transformer les pratiques pédagogiques.

Le Conseil constate que certains programmes ministériels en vue de l'intégration des TIC dans le domaine de l'éducation ne sont plus en vigueur depuis quelques années. Ainsi, le Programme de soutien à l'innovation pour l'intégration des TIC n'est plus actif depuis 2000, le Programme d'acquisition d'équipement est terminé depuis juin 2001 et le Programme de soutien à l'édition sur Internet a pris fin en 2003[63].

Les infrastructures de télécommunication à large bande passante seront à brève échéance (d'ici la fin de 2009) accessibles sur la plus grande partie du territoire du Québec. La mise en place de cette « inforoute » est un grand pas en avant. Il faudra alors en développer et en exploiter tout le potentiel pour transformer les services éducatifs et les rendre accessibles, tout particulièrement dans les communautés éloignées.

Une réflexion sur l'intégration des TIC dans le domaine de l'éducation apparaît primordiale aujourd'hui. Le Conseil y voit d'ailleurs, notamment dans son plan stratégique 2007-2011, un des défis majeurs des systèmes d'éducation (CSE, 2008c). Voilà pourquoi il invite le gouvernement à considérer les investissements dans les TIC comme des investissements pour l'avenir de l'éducation. Il importe toutefois de prêter attention aux modes d'organisation interne et d'organisation du travail que cette intégration nécessite, non seulement pour l'offre de services aux élèves et aux étudiants, mais aussi comme soutien au développement professionnel du personnel éducatif.

3.3.2 DEUXIÈME ORIENTATION : HARMONISER DAVANTAGE L'OFFRE DE FORMATION AVEC LES BESOINS DES PERSONNES ET LES FORCES DE CHACUNE DES RÉGIONS

Comme deuxième orientation, le Conseil propose que l'offre de formation en matière d'éducation tienne davantage compte des besoins des personnes ainsi que des forces de chacune des régions et de leur potentiel de développement. Pour ce faire, le Conseil préconise trois pistes d'action possibles : 1) adapter l'offre de formation aux besoins actuels et anticipés de la région ; 2) soutenir la continuité des cheminements éducatifs des élèves et des étudiants ; 3) favoriser la prise en charge locale et régionale de la réponse aux besoins de formation. Le Conseil termine l'énoncé de cette orientation par des réflexions sur la notion de viabilité des services éducatifs.

Adapter l'offre de formation aux besoins actuels et anticipés de la région

Le réseau de l'éducation doit contribuer au dynamisme des régions et épauler leurs visées de développement. À cet égard, l'offre de formation, que ce soit à la formation générale des jeunes et des adultes, à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université, à la formation sur mesure destinée aux entreprises ou dans le domaine de la reconnaissance des acquis et des compétences, est un levier essentiel pour accroître la scolarisation de la population, pour assurer la qualification de la main-d'œuvre de même que pour enrichir la vie sociale et économique et ainsi contribuer à la vitalité des régions.

Cependant, il ressort des travaux et des consultations du Conseil que les acteurs de l'éducation souhaiteraient que l'offre de formation soit davantage ancrée dans les atouts et les forces de leur région en tenant compte de sa dynamique et de ses spécificités. Adapter l'offre de formation implique l'anticipation des besoins en vue de prendre en considération autant les besoins actuels que les besoins futurs et tout autant les forces actuelles de la région que son potentiel de développement.

Les milieux de l'éducation et leurs partenaires sont donc appelés à faire une lecture « proactive » des besoins des populations et de la région, et ce, dans une perspective de développement à moyen et à long terme. Cette lecture revient à exercer une veille et un suivi systématique quant à ce qui se déroule sur le territoire en matière de besoins et d'offre de formation. Anticiper les besoins et offrir des réponses supposent que les acteurs de l'éducation ont la capacité de prendre des risques, par analogie avec l'idée du *capital de risque*. En conséquence, cela implique qu'ils aient la possibilité de proposer une offre de formation susceptible de devenir un levier pour l'avenir ou d'ouvrir la porte

63. Voir le site Internet du MELS sur les technologies de l'information et de la communication : http://www.mels.gouv.qc.ca/drd/tic/pim.html.

à de nouveaux emplois dans la région. Il importe donc d'accroître sur le plan régional la capacité de planifier l'offre de formation, de manière qu'elle puisse répondre aux besoins régionaux et stimuler l'innovation et l'économie.

Anticiper implique également des échanges entre partenaires pour effectuer une lecture commune des problèmes et des besoins, pour s'entendre et pour collaborer à la mise en œuvre des solutions, pour définir les innovations les plus profitables et pour concevoir des offres de formation qui soient le plus possible en correspondance avec les besoins des communautés et ceux de la région.

Sur le plan de la formation qualifiante (formation professionnelle, formation technique et formation universitaire), il paraît important de considérer les possibilités de développement propres à une région, notamment dans les domaines économiques indiqués par chaque région dans le contexte des projets ACCORD. Les acteurs peuvent aussi prendre appui sur des mesures gouvernementales, comme le Plan de rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique, le Plan d'action éducation, emploi et productivité ou encore le Pacte de l'emploi. Finalement, les acteurs de l'éducation et leurs partenaires peuvent déterminer ensemble les besoins éducatifs de leur région et adapter l'offre de formation en utilisant des lieux de concertation, comme les tables interordres de l'éducation.

La troisième orientation que le Conseil formule dans le présent rapport traite d'ailleurs de la concertation et de la mobilisation des acteurs de l'éducation et de leurs partenaires.

L'enjeu de l'offre de formation en région éloignée concerne ainsi la capacité du réseau de l'éducation, à tous les ordres et secteurs d'enseignement, à adapter et à maintenir dans chacune des régions une offre de formation de qualité. Celle-ci doit permettre d'accroître le niveau de scolarisation et de maintenir la vitalité des régions et des communautés, tout en respectant des principes d'équité et de viabilité. Elle doit aussi permettre de faire ressortir les forces et le potentiel de chacune d'elles.

Soutenir la continuité du cheminement éducatif des élèves et des étudiants

Pour le Conseil, il est tout aussi essentiel que l'offre de formation, outre qu'elle réponde aux besoins des personnes, assure la continuité de leur cheminement éducatif, autant que possible au sein de leur communauté ou de leur région. Le réseau de l'éducation, plus particulièrement en région éloignée, devrait assumer collectivement la responsabilité de la continuité du cheminement éducatif des personnes.

Le réseau de l'éducation doit donc non seulement offrir des services éducatifs aux jeunes et aux adultes, mais aussi assumer des responsabilités qui vont au-delà des programmes d'études qu'offre chacun des établissements d'enseignement. Le réseau devrait tout mettre en œuvre pour permettre aux élèves et aux étudiants de cheminer de manière continue entre les ordres et les secteurs d'enseignement. Chaque établissement d'enseignement pourrait, par exemple, devenir un point de référence pour ses élèves et ses étudiants afin qu'ils puissent avoir accès aux services éducatifs offerts dans l'un ou l'autre des établissements d'enseignement de la région ou d'une autre région.

Cette responsabilité pose d'ailleurs des défis particuliers à chacun des ordres et secteurs d'enseignement, étant donné les responsabilités qui leur sont dévolues et la répartition géographique des programmes d'études. Ainsi, à l'enseignement secondaire, il faudrait assurer collectivement la disponibilité des parcours de formation et des cours à option malgré la taille restreinte des effectifs scolaires. En formation professionnelle ou en formation technique, il conviendrait de soutenir la réalisation de projets individuels de formation, même dans les cas où la commission scolaire ou le collège du territoire n'offre pas cette formation. L'objectif visé est de faire en sorte que, si une personne s'adresse à un établissement d'enseignement de sa région pour réaliser un projet de formation, elle reçoive les appuis indispensables à cet égard.

Pour cela, la responsabilité à l'égard de la continuité des cheminements éducatifs doit être assumée collectivement. Cela appelle donc une collaboration interétablissements et interordres et même interrégions. Plusieurs possibilités s'offrent aux acteurs locaux et régionaux de l'éducation pour soutenir le cheminement éducatif des personnes. Ils pourraient, par exemple, trouver une forme de complémentarité au regard de la capacité d'offrir des services éducatifs. Ils pourraient ainsi inscrire un étudiant dans un autre établissement pour un cours ou pour un trimestre, ou faciliter son accès à la formation à distance, plus particulièrement par l'utilisation des TIC. Ils pourraient, aussi, comme plusieurs le font déjà, conclure des ententes pour partager les autorisations d'enseignement ou les infrastructures entre les établissements. Ils pourraient même conclure des ententes de partage des infrastructures avec d'autres partenaires de la région, comme les milieux du travail ou les entreprises.

La nécessité d'assurer la continuité du cheminement éducatif sera encore plus grande dans un contexte de diminution des effectifs. Dans ce cas, l'innovation peut soutenir l'élaboration de stratégies d'adaptation et de mise en œuvre d'une offre de formation susceptible de répondre à ce besoin.

Favoriser la prise en charge locale et régionale de la réponse aux besoins de formation

Pour offrir une formation adaptée aux besoins d'une région, les acteurs locaux et régionaux doivent tout d'abord avoir la possibilité de les mettre en évidence et ensuite la capacité d'y répondre. Pour le Conseil, les milieux éducatifs locaux et régionaux sont suffisamment proches des élèves et des étudiants pour adapter les services éducatifs à leur réalité et à celle de leurs communautés. Ce sont les plus susceptibles d'anticiper les besoins et d'y répondre avec promptitude. La prise en charge locale et régionale de la réponse aux besoins de formation implique la possibilité de faire une lecture commune des besoins des communautés et d'adapter l'offre de formation, voire d'en concevoir l'architecture, dans une perspective de développement à court et à long terme. Cela implique de penser l'offre de formation au-delà de la carte des programmes de formation. Cela suppose aussi de convenir des modalités et des lieux de concertation locale appropriés, les plus naturels possible, en concordance avec la dynamique même de la région et ses caractéristiques.

Le Conseil a pu observer que, dans plusieurs régions, les acteurs de l'éducation montrent une volonté ferme de concertation et de mobilisation pour déterminer des objectifs éducatifs communs et entreprendre des actions concertées pour les atteindre dans leur secteur d'enseignement respectif. Certains mécanismes de concertation régionaux ont permis, par exemple, d'élaborer des plans d'aménagement de l'offre de formation, plus particulièrement dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation technique. D'autres ont amené la mise en œuvre d'actions collectives en vue de la persévérance scolaire. Il convient de prêter attention, cependant, au fait que l'élaboration et la mise en œuvre d'une offre de formation sur le plan régional suscitent des tensions sur plusieurs plans, que ce soit entre l'exigence de répondre aux besoins éducatifs des personnes et celle d'atteindre les objectifs de développement des institutions, entre les visées de chacun des établissements et les besoins de la région ou entre les forces de la région et les ressources disponibles.

Revoir la notion de « viabilité » des services éducatifs

Un autre aspect à considérer dans l'adaptation de l'offre de formation, surtout en région éloignée, est la viabilité des programmes d'études. Le Conseil est d'avis que la notion de viabilité, utilisée comme une condition de l'offre de services éducatifs, mérite une réflexion qui tienne davantage compte de la réalité actuelle des régions éloignées et de leurs perspectives de développement. Le Conseil se permet ici de proposer des éléments qu'il importe de prendre en considération.

Le plus souvent, la notion de viabilité fait référence à l'analyse coût-avantage d'une activité, en tenant compte de l'économie d'ensemble du système. Dans le domaine de l'éducation, la notion de viabilité renvoie à un seuil de financement accordé par le gouvernement pour démarrer ou maintenir actif un programme d'études ou une formation. Ce seuil est exprimé par un nombre minimal d'élèves ou d'étudiants requis. Ce modèle a été adopté en raison du mode de financement actuel des services éducatifs des établissements d'enseignement fondé, en grande partie, sur le nombre d'élèves et d'étudiants inscrits. L'analyse de la viabilité tient tout autant compte du potentiel d'attraction d'un nouveau programme d'études permettant d'assurer son financement que des conséquences de l'ajout d'un programme sur l'ensemble de l'offre de services existante.

Malgré certains assouplissements apportés depuis un certain nombre d'années pour tenir compte de situations particulières, ce modèle comporte des limites. En effet, dans les régions éloignées, il peut, dans un contexte de diminution des effectifs, freiner sinon étouffer les initiatives des milieux. Pour le Conseil, la notion de viabilité doit plutôt être considérée dans une perspective plus large de développement à moyen et à long terme d'une communauté ou d'une région. L'éducation doit être vue non pas comme un « coût » immédiat, mais comme un « investissement » social à long terme.

La viabilité d'un programme d'études ou d'un service éducatif, comme celui d'une nouvelle entreprise ou d'une innovation, devrait être examinée également sous l'angle du potentiel de développement de la région. À cet égard, la notion de viabilité doit être jaugée en fonction non seulement des besoins actuels de formation, mais aussi des besoins anticipés. Dans une telle perspective, il faut voir l'investissement consenti comme un *capital de risque* qui mise sur l'avenir. Le jugement quant à la viabilité devrait ainsi tenir compte d'une analyse des besoins des personnes et des communautés de la région de même que des responsabilités et des obligations du réseau de l'éducation au regard de la réponse à ces besoins.

Ainsi, les critères de viabilité pourraient envisager d'abord la nécessité d'assurer la formation de base et une première qualification, tant pour les jeunes que pour les adultes. Il paraît important, ensuite, de considérer les besoins de formation professionnelle et de formation technique au regard des besoins et des perspectives de développement des régions. Enfin, il faut tenir compte des possibilités de développement en matière d'enseignement supérieur.

Le Conseil convient toutefois que le réseau de l'éducation doit prévoir l'existence de mécanismes qui permettent les arbitrages régionaux et interrégionaux, de façon à garantir la viabilité de certains programmes à portée régionale ou nationale et à favoriser l'adéquation entre l'offre globale de formation et les besoins actuels et anticipés de la société québécoise, et ce, en fonction des ressources que cette dernière accepte d'y consentir.

Pour le Conseil, l'accès à des services de qualité aux élèves du primaire et du secondaire doit être assuré, même si le coût pour y parvenir peut être plus élevé dans les régions éloignées. L'intervention gouvernementale doit chercher, par tous les moyens, y compris par la modulation du financement, à s'assurer que les personnes qui vivent en région éloignée, tant les jeunes que les adultes, ont accès à une formation de base et à une première formation qualifiante.

3.3.3 TROISIÈME ORIENTATION : RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS EN RENFORÇANT LA CONCERTATION ET LA MOBILISATION LOCALES ET RÉGIONALES

Les défis éducatifs sont d'une telle ampleur, particulièrement dans les régions éloignées, qu'ils demandent une stratégie d'action commune qui repose sur la concertation et la mobilisation accrues de tous les acteurs de l'éducation et de leurs partenaires tant culturels et sociaux qu'économiques. Voilà la troisième orientation que propose le Conseil.

La nécessité de la concertation et de la mobilisation autour d'objectifs éducatifs communs est de plus en plus reconnue dans plusieurs pays occidentaux, tout comme au Canada et au Québec. Au cours des dernières années, on a constaté, dans plusieurs régions du Québec, une augmentation des initiatives qui font appel à la concertation et à la mobilisation. Ces démarches doivent être encouragées et soutenues sur le plan tant local et régional que national. Le Conseil considère comme important de rappeler que la réalisation des visées gouvernementales de décentralisation et de régionalisation est, en bonne partie, tributaire du leadership, de la concertation et de la mobilisation dans les communautés et les régions.

Renforcer la concertation et la mobilisation suppose tout d'abord que les acteurs de l'éducation exercent un leadership sur le plan local et régional. Cela implique aussi que ces acteurs reçoivent un appui et un soutien direct de la part de l'État et que les autorités ministérielles exercent leur leadership auprès de leurs partenaires gouvernementaux. Enfin, la concertation et la mobilisation doivent reposer sur des ententes ou des lieux de participation qui tiennent compte de la dynamique propre à chacune des régions.

Affermir le leadership des acteurs de l'éducation

Le leadership des acteurs de l'éducation est indispensable dans les régions éloignées étant donné le rôle majeur que l'éducation joue dans le développement des communautés, voire dans leur survie. Le réseau de l'éducation doit tout d'abord exercer un leadership dans l'élaboration d'une vision, sur le plan local et régional, des besoins et des objectifs éducatifs régionaux. Il doit ensuite partager celle-ci en vue de favoriser la mobilisation de la communauté vers l'atteinte de ces objectifs.

Les exemples ne manquent pas quant au fait que les acteurs du réseau de l'éducation assument pleinement cette responsabilité au sein de leur communauté et dans leur région. Les initiatives les plus fréquentes touchent aux questions de persévérance scolaire et de diplomation, mais elles se manifestent aussi dans d'autres domaines, comme le soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage, l'offre de la formation professionnelle et de la formation technique ou la réponse aux besoins de formation continue. Cette responsabilité est souvent partagée avec d'autres partenaires devant des défis plus larges qui concernent, par exemple, les liens entre la formation et l'emploi, entre la formation et la santé ou, plus généralement, entre la formation et le développement socioéconomique.

Toutefois, il ne saurait y avoir de leadership conséquent dans le domaine de l'éducation sans des organismes et des établissements éducatifs dynamiques et reconnus dans leur communauté. Voilà pourquoi, pour exercer leur leadership dans leur région, les organismes et les établissements d'enseignement doivent travailler à leur propre développement en vue d'offrir une formation de qualité. Leur qualité et leur vitalité sont donc essentielles à la viabilité des concertations et à la réussite des actions communes.

Favoriser la concertation entre les acteurs de l'éducation

En région éloignée, un autre volet important d'une stratégie d'action commune est la concertation des acteurs du réseau de l'éducation. Il est en effet nécessaire que les organismes et les établissements d'enseignement collaborent étroitement afin d'assurer une formation de qualité qui soit accessible et diversifiée et qui réponde aux besoins de toutes les personnes et de la communauté. Le Conseil a déjà souligné la nécessité de développer un « meilleur esprit de collaboration entre les établissements, notamment en ce qui a trait à l'enseignement, afin d'être en mesure de mieux faire face collectivement à la concurrence mondiale » (CSE, 2002).

En conséquence, les établissements doivent aller au-delà des visées de développement internes pour inscrire leurs efforts dans une perspective de réponse aux besoins éducatifs des personnes et des communautés. Tout en reconnaissant la légitimité de ces visées, le Conseil considère qu'elles ne devraient pas entraver la concertation et l'action commune. Les besoins éducatifs des personnes de l'ensemble de la région doivent donc prendre progressivement le pas sur les visées à l'interne. Le mandat conféré aux organismes et

aux établissements d'enseignement, qui consiste à contribuer au développement de leur région et de la société en général, s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans cette perspective.

En effet, pour le Conseil, la concertation constitue l'une des conditions de réalisation du développement régional, plus particulièrement si elle est accompagnée d'un solide appui gouvernemental. Cette concertation concerne les établissements tant publics que privés de tous les ordres et secteurs d'enseignement : écoles, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, commissions scolaires, établissements collégiaux et établissements universitaires. Elle peut aussi, selon les besoins, s'étendre à d'autres partenaires visés par la qualité et l'accessibilité de la formation : milieux communautaires, de l'emploi, de la santé ou du travail.

Au cours de ses travaux, le Conseil a constaté qu'une culture de concertation et de collaboration prend racine et se développe actuellement, bien que de manière inégale, d'une région à l'autre. Les acteurs et leurs partenaires s'entendent souvent sur les besoins et les objectifs éducatifs. Ils montrent aussi une volonté certaine d'agir en commun et de partager les ressources dont ils disposent. Parmi les exemples, on peut citer le partage des ressources et des pratiques pédagogiques des uns et des autres, l'utilisation commune de l'expertise ou des infrastructures (immeubles, équipements, etc.), le partage de l'effort d'innovation et des réponses novatrices aux problèmes communs et le décloisonnement des services éducatifs pour en augmenter l'accessibilité.

Le Conseil est toutefois conscient que la viabilité de la concertation repose sur la volonté des partenaires de trouver un terrain d'entente profitable à tous. En région éloignée, cette volonté est d'autant plus nécessaire que, compte tenu de l'étendue des territoires et de la dispersion géographique des communautés, elle requiert des acteurs un investissement additionnel significatif en temps et en ressources.

Il arrive fréquemment que les acteurs parviennent à une lecture commune des besoins éducatifs dans leur communauté ou leur région. Ils peuvent aussi s'entendre sur une vision des objectifs, des solutions et des moyens nécessaires pour les atteindre. Malgré tout, la concertation peut achopper sur un élément crucial, soit la mise en commun des moyens et des ressources. La conciliation des visées de chacun tout comme l'arbitrage sur les moyens peuvent aussi se poser sur d'autres plans : entre les établissements et les organismes, entre les communautés locales, entre les sous-régions ou entre les régions.

Le réseau de l'éducation dispose d'une certaine latitude d'action en la matière. Toutefois, les arbitrages sur les moyens et les ressources relèvent pour l'essentiel de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il existe ainsi des contraintes et des pratiques qui limitent la portée des mécanismes de concertation. Parfois, des établissements d'enseignement, surtout dans les communautés éloignées, ne disposent pas des moyens nécessaires pour se concerter, car ils doivent consacrer l'essentiel de leurs efforts à assurer la viabilité de leurs services éducatifs. À d'autres moments, les mécanismes de concertation n'ont pas les leviers nécessaires pour obtenir les effets escomptés.

On ne peut oublier non plus que les limites à la concertation peuvent aussi découler de mécanismes et de règles de fonctionnement. Par exemple, la manière centralisée d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes de formation, ou d'allouer les ressources financières, limite la capacité d'action des acteurs locaux et régionaux. De plus, le mode d'attribution des ressources aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement ne comporte pas d'incitation à la concertation ou à la mise en commun des ressources, surtout lorsqu'elles sont rares.

En définitive, la concertation permet de créer la synergie nécessaire pour assurer une réponse collective aux besoins éducatifs des personnes et la continuité de leur cheminement scolaire. Elle permet aussi de construire une lecture commune des besoins éducatifs et de déterminer les domaines de vulnérabilité, de trouver des solutions ou de partager celles qui paraissent les plus prometteuses ainsi que de concilier les visées des acteurs et des partenaires dans une perspective régionale. Enfin, la concertation permet la

mobilisation des acteurs de la communauté dans des actions ou des projets communs pour atteindre les objectifs éducatifs mis en évidence et favoriser le développement local et régional.

Mobiliser les partenaires de la communauté

Un autre élément important d'une stratégie d'action est la capacité de mobiliser non seulement les acteurs de l'éducation, mais aussi l'ensemble des partenaires pour atteindre des objectifs éducatifs.

Les centres locaux de développement (CLD), les conférences régionales des élus (CRE), les municipalités régionales de comté (MRC), les partenaires d'affaires, les chambres de commerce, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les acteurs socio-culturels et les groupes communautaires comptent parmi les partenaires du réseau de l'éducation. Ils ont des idées sur le développement de l'offre éducative au sens large et peuvent jouer un rôle important dans la détermination des objectifs éducatifs et dans le processus de mobilisation de la communauté.

Le Conseil retient de ses consultations que l'une des forces du travail des acteurs de l'éducation dans les régions éloignées est leur capacité à se concerter avec leurs partenaires locaux. Ainsi, les membres du personnel de l'éducation, à tous les ordres d'enseignement, ont insisté sur le fait que la taille des communautés et l'intensité des liens entre les personnes facilitent le travail en collaboration. Ils ont aussi souligné que le partenariat avec les acteurs du milieu est réel et que leur contribution est souvent significative. Parmi les exemples de partenariat signalés, il y a ceux qui ont pour objet l'accroissement de l'accès à des services éducatifs à l'échelle locale, la persévérance scolaire des élèves et des étudiants, l'élaboration d'une offre de formation diversifiée et l'implantation de services de reconnaissance des acquis et des compétences.

Le Conseil a également observé dans les régions éloignées la réalisation de projets communs pour faire face à des défis particuliers, que ceux-ci soient dans le secteur de l'éducation ou dans d'autres secteurs. D'une manière générale, ces projets sont fondés sur une mise en valeur des atouts que présente le milieu. À différents degrés, ils mobilisent les communautés et permettent de répondre à des besoins locaux et d'accroître le mieux-être des communautés. Ces projets s'ancrent dans les spécificités de la région et incarnent les volontés de développement local et régional.

Il importe de souligner le rôle stimulant que jouent les projets mobilisateurs dans une communauté ou une région. Ils inspirent l'action et l'innovation et donnent un sens aux efforts des acteurs pour maintenir et accroître la vitalité de leur région. Le Conseil croit en la valeur de ces projets mobilisateurs comme levier de développement tant local que régional. Ces projets devraient engager une multiplicité de partenaires et tirer profit des possibilités et des expertises qu'offrent tous les secteurs de la région comme l'économie, la culture, la santé, le secteur communautaire et le secteur de l'éducation.

Lors de ses visites en région, le Conseil a observé, d'une part, une volonté manifeste des acteurs du réseau scolaire en région éloignée de prendre en main leur avenir collectif de manière concertée et, d'autre part, une capacité à lancer et à mener des projets communs qui se réalisent en ce sens. Selon le Conseil, les problèmes vécus en commun et, au premier chef, ceux qui sont engendrés par la situation démographique, sociale et économique appellent des solutions communes.

À cet égard, le Conseil tient à signaler un projet exemplaire de concertation et de mobilisation régionales qui a su réunir les ingrédients et les leviers nécessaires à la réussite d'une stratégie d'action commune à moyen et à long terme, soit le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS), mis sur pied en 1996 par des acteurs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour prévenir l'abandon des études tant au secondaire qu'au collégial et à l'université. Ces acteurs ont convenu que le décrochage scolaire est une question qui a des répercussions sur toute la communauté : « La persévérance scolaire interpelle donc tout le milieu : les jeunes eux-mêmes, leurs parents, les

enseignants et le monde scolaire, les élus, le gouvernement, les syndicats, les intervenants en santé, les entreprises. [Ainsi, l'action du CREPAS] s'inscrit dans un partenariat avec la communauté ayant pour but de maintenir une vision commune de la problématique [de l'abandon des études] et de soutenir des actions de prévention concertées, structurantes et efficaces[64]. »

Différencier les lieux de concertation et de mobilisation

Pour que les acteurs se concertent et se mobilisent, il faut reconnaître des lieux d'appartenance qui tiennent compte de la dynamique sociale, économique et culturelle d'un territoire. En effet, chaque région a ses spécificités dans sa façon de travailler et de se développer à travers le temps, étant donné sa taille, sa situation géographique et ses caractéristiques, ainsi que celles de ses sous-régions et localités. Ces spécificités ont de l'influence sur les liens d'appartenance des communautés et sur la manière de se concerter et de se mobiliser. En conséquence, les structures de concertation et les lieux de mobilisation doivent être différenciés de manière à être plus représentatifs des communautés, de leurs forces et des questions qui les préoccupent.

Les lieux de concertation peuvent être multiples et se développer là où se manifeste un intérêt commun à le faire. Il importe donc de faire confiance à la capacité des acteurs sur le plan local et régional de se donner les mécanismes qui répondent le mieux à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

Le réseau de l'éducation est tout à fait apte, par exemple, à choisir les mécanismes de concertation les plus porteurs sur le plan local et régional. Au fil du temps, les organismes et les établissements d'enseignement se sont développés de différentes manières, en fonction des besoins de leur communauté, et en collaboration avec celle-ci, pour remplir leur mission et atteindre les objectifs éducatifs définis par l'État.

Le Conseil constate qu'une structure de concertation existe dans chacune des régions du Québec : la table interordres de l'éducation. Il reconnaît que cette structure, qui n'a cependant qu'un pouvoir d'influence, présente de multiples possibilités et que la portée de son action dépend en partie de la volonté des acteurs de chaque région. Il observe aussi que son mode de fonctionnement, ses champs d'action d'une région à une autre et la prise en compte des préoccupations des sous-régions et des localités varient. Il paraît donc opportun de lui laisser le temps d'acquérir sa pleine maturité.

Pour l'heure, les tables interordres de l'éducation ont surtout consacré leurs efforts à l'élaboration des plans d'aménagement de la formation professionnelle et technique, lesquels incluent la gestion de la carte des programmes dans chaque région administrative.

Différencier les lieux de concertation et de mobilisation suppose des capacités d'action et des leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs visés. Il faut, pour cela, que les partenaires locaux et régionaux acceptent de conclure des ententes et de se donner de réels pouvoirs de décision et d'exécution. À cet égard, l'appui du gouvernement en cette matière se révèle indispensable.

Dans sa capacité de renforcer la concertation et la mobilisation pour réaliser des projets éducatifs, le réseau de l'éducation doit exercer son leadership de manière à mettre en évidence dans son milieu les objectifs à caractère éducatif et à participer plus largement au développement de la région. Les lieux de concertation pour la mise en œuvre de stratégies de développement local et régional peuvent être diversifiés. Par ailleurs, pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'éducation en région éloignée, l'État doit notamment soutenir les acteurs dans leur volonté de concertation et de mobilisation, énoncer ses priorités en éducation et les transmettre à ses grands partenaires nationaux. La quatrième orientation proposée dans le présent rapport développe différents aspects du rôle de l'État.

64. Extrait de la présentation du CREPAS sur le site Internet : http://www.crepas.qc.ca/crepas.php

En terminant, le Conseil met en évidence quelques conditions qui, selon lui, favorisent la pérennité et la réussite de la concertation et du partenariat en matière d'éducation :

> l'adhésion aux finalités de l'éducation et à son rôle ;

> la reconnaissance de l'apport et de la complémentarité de chacun des partenaires ;

> le respect de la mission et des responsabilités de chacun, notamment des établissements d'enseignement ;

> l'exercice d'un leadership par le réseau de l'éducation pour mobiliser la communauté et faire converger les efforts vers l'atteinte d'objectifs éducatifs communs ;

> le développement des compétences à la concertation et au partenariat en matière d'éducation de tous les acteurs et partenaires régionaux ;

> l'établissement d'un lien de confiance mutuelle pour la réalisation et l'évaluation des partenariats.

3.3.4 QUATRIÈME ORIENTATION : RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS DES RÉGIONS EN ADAPTANT L'ACTION DE L'ÉTAT À LEURS FORCES ET À LEUR POTENTIEL

Pour relever les grands défis de l'éducation en région éloignée, l'action gouvernementale doit être modulée en fonction des forces et des caractéristiques de chacune des régions. Le Conseil invite ainsi le gouvernement et, au premier chef, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à accroître la marge de manœuvre des acteurs du réseau de l'éducation sur le plan local et régional, à rendre ses propres interventions plus cohérentes entre elles et avec les besoins éducatifs de chacun des milieux, à favoriser et à soutenir l'innovation et les initiatives issues de ces milieux de même qu'à mobiliser l'ensemble des acteurs visés pour qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs éducatifs dans chacune des régions.

Comme le Conseil l'a souligné dans les chapitres précédents, la situation de l'éducation en région éloignée est préoccupante et les difficultés iront en s'aggravant compte tenu de l'ampleur de la décroissance démographique. Pour faire face à ces défis, communs à tout le Québec, le réseau de l'éducation en région est appelé à s'adapter et à innover pour être en mesure de continuer à répondre aux besoins éducatifs des personnes et des communautés de chaque milieu.

L'État est lui aussi appelé à modifier son approche et à moduler son action pour mieux tenir compte des caractéristiques et du potentiel de développement de chacune des régions. Cette adaptation doit viser l'assouplissement de ses interventions, la responsabilisation des acteurs de l'éducation et le soutien à leurs initiatives.

Une approche plus modulée doit non seulement permettre aux élèves et aux étudiants en région éloignée d'obtenir une formation de base et une première qualification, mais aussi d'accéder à une formation à l'enseignement supérieur. Elle doit également soutenir une offre de formation variée et davantage harmonisée avec les forces et les visées de développement des régions. Enfin, elle doit donner aux acteurs du réseau de l'éducation la marge de manœuvre voulue pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités qui leur sont confiées. En somme, une adaptation accrue de l'action gouvernementale est une condition première et indispensable pour permettre au réseau de l'éducation, notamment en région éloignée, de continuer à assumer ses responsabilités à l'égard des personnes et des communautés.

Le Conseil constate que plusieurs mesures et programmes gouvernementaux obéissent déjà à une logique d'adaptation et de modulation en fonction des spécificités et des besoins éducatifs de chacune des régions. On peut signaler, à cet égard, l'exemple de la Table Québec-régions, du projet École éloignée en réseau, du Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique ainsi que du programme Communautés rurales branchées. Le Conseil note aussi que les milieux de l'éducation jouissent d'une certaine marge de manœuvre sur le plan de leur action éducative et sur le plan financier.

Cependant, le Conseil propose à l'État d'aller plus loin dans une approche qui serait davantage sensible aux caractéristiques et aux forces de chacune des régions et qui encouragerait la prise en charge de l'éducation par les acteurs régionaux et locaux. La décentralisation des responsabilités et l'assouplissement des encadrements peuvent s'inspirer des grands principes de l'État en matière de décentralisation et de régionalisation mis en œuvre notamment dans le Pacte pour l'emploi et dans les ententes spécifiques signées avec chacune des régions dans le contexte du projet ACCORD.

Accroître la marge de manœuvre sur le plan local et régional

Lors de ses travaux, le Conseil a constaté que la nécessité d'une plus grande souplesse est un thème récurrent dans toutes les régions. Selon les acteurs de l'éducation, les encadrements gouvernementaux en vigueur ne leur accordent pas une marge de manœuvre suffisante pour répondre aux besoins éducatifs des personnes de leur territoire et soutenir le développement de leur région. De plus, ils ne permettent pas de réagir promptement aux défis émergents.

Or, la latitude d'action est essentielle pour faire face aux défis en région, tout particulièrement en région éloignée. Dans chaque région, les acteurs sont à la recherche de solutions et de moyens adaptés aux caractéristiques et aux besoins éducatifs des personnes et de leurs communautés. Ils s'attendent donc à bénéficier de la marge de manœuvre nécessaire pour assumer leurs responsabilités et soutenir la mise en place de solutions novatrices. Ils s'attendent aussi que les encadrements ministériels et gouvernementaux soient suffisamment souples pour soutenir leur action.

Depuis longtemps, le Conseil a fait valoir la nécessité de l'adaptation de l'action de l'État en matière d'éducation aux besoins des milieux. En 1993, il proposait un meilleur équilibre dans la répartition des responsabilités entre l'État et le réseau de l'éducation ainsi que l'assouplissement des encadrements ministériels, tant au primaire et au secondaire qu'au collégial — régimes pédagogiques et programmes d'études, règles budgétaires et conventions collectives de travail (CSE, 1993). En 2001, le Conseil signalait l'aspiration des milieux de l'éducation à une responsabilisation et à une autonomie accrues. Il notait d'ailleurs que les politiques et les lois concernant l'éducation avaient commencé à répondre à cette aspiration, notamment par la création de conseils d'établissement à l'enseignement primaire et secondaire (CSE, 2001).

En 2002, préoccupé par l'évolution de la situation de l'éducation en région, le Conseil affirmait qu'il incombait à l'État « de favoriser le développement social et économique des régions moins densément peuplées et de fournir les moyens financiers et la latitude nécessaire pour permettre au système d'éducation d'exercer son rôle à l'intérieur de stratégies globales et intégrées de développement régional » (CSE, 2002). En 2004, il revenait sur la question en soulignant le besoin de revoir le mode de financement des établissements d'enseignement pour les sortir du cercle vicieux de la baisse des ressources associée à la baisse des effectifs. Le Conseil proposait ainsi de repenser le mode de financement pour mieux tenir compte de la situation démographique en région, de la formation de groupes de petite taille et des besoins des personnes ayant des parcours de formation atypiques (CSE, 2004).

Depuis la publication de ces documents, plusieurs mesures et programmes ministériels mis en place semblent aller dans la direction souhaitée. Toutefois, le Conseil considère que nombre d'entre eux continuent d'être conçus de manière uniforme ou d'avoir un caractère ponctuel, que les adaptations effectuées sont souvent jugées trop modestes ou bien qu'elles ne correspondent pas nécessairement aux objectifs éducatifs déterminés par les milieux locaux ou régionaux.

Pour relever les défis actuels et prévisibles en région éloignée, il faut dépasser le cadre des solutions uniques et uniformes pour tous ou des actions ponctuelles. Il faut mener une véritable réflexion sur l'action gouvernementale en matière d'éducation, notamment dans une perspective de décentralisation et de régionalisation. En effet, si l'action éducative doit être au plus près de l'élève et de l'étudiant, de sa famille et de la communauté,

il faut que les acteurs locaux aient la marge de manœuvre nécessaire pour l'adapter à leurs particularités. Le Conseil invite donc l'État et tous les acteurs de l'éducation, à quelque palier qu'ils soient, à examiner les encadrements qu'ils mettent en place à la lumière des leviers d'intervention nécessaires aux acteurs de l'éducation qui sont les plus près des élèves et des étudiants.

Pour ce faire, les encadrements gouvernementaux en éducation devraient, selon le Conseil, être revus afin de favoriser la responsabilisation et l'autonomie des milieux, en leur accordant de véritables leviers pour remplir pleinement leur fonction. De la même façon, le Conseil invite les organismes et les établissements d'enseignement, dans leur responsabilité d'encadrement et de répartition des ressources sur leur territoire, à donner à ceux qui sont les plus près des élèves et des étudiants la marge de manœuvre nécessaire pour jouer pleinement leur rôle.

Rendre l'action gouvernementale en matière d'éducation plus cohérente avec les objectifs retenus sur le plan local et régional

Pour le Conseil, les interventions gouvernementales en matière d'éducation, outre qu'elles devraient être modulées en fonction des besoins des régions, devraient être conçues dans un double souci de cohérence : être cohérentes entre elles, pour éviter les effets « en silo », et être cohérentes avec les objectifs éducatifs retenus sur le plan local et régional.

Comme on l'a vu au chapitre 2, les acteurs de l'éducation des régions éloignées, en particulier les membres du personnel, ont mentionné un bon nombre de mesures et de programmes gouvernementaux ou ministériels qui ont soutenu leur action éducative dans leur milieu ou leur région. Cependant, à plusieurs reprises, ils ont aussi mis l'accent sur le nombre de mesures et de programmes ainsi que sur leur variété et leur nature souvent ponctuelle ou très spécifique. De plus, certains de ceux-ci leur paraissent avoir peu de liens entre eux ou mal correspondre aux objectifs éducatifs déterminés dans leur milieu ou encore être difficilement conciliables avec les projets éducatifs des établissements d'enseignement.

En outre, les acteurs de l'éducation ont signalé que ces mesures et programmes demandent des redditions de comptes sur chacun d'eux pris individuellement plutôt que sur la base d'objectifs éducatifs qu'ils ont déterminés dans leur milieu ou d'objectifs plus généraux. De surcroît, les efforts consentis à ces tâches à caractère administratif hypothèquent considérablement le temps et le travail des membres du personnel d'éducation, qui souhaiteraient consacrer leurs efforts au service des élèves et des étudiants.

Le besoin de cohérence dans l'action gouvernementale et ministérielle n'est pas propre au réseau de l'éducation en région éloignée. C'est le réseau dans l'ensemble du Québec qui est visé par les mesures et les programmes de soutien en matière d'éducation. Le Conseil est d'avis que les interventions de l'État doivent veiller à répondre aux besoins de cohérence et de flexibilité exprimés par les milieux de l'éducation. Elles pourraient, ainsi, être moins spécifiques, plus cohérentes entre elles et plus cohérentes avec les besoins des milieux. Elles devraient permettre à ces derniers d'adapter leurs actions éducatives en fonction des besoins particuliers des élèves et des étudiants. Du même souffle, les redditions de comptes propres à chaque programme ou mesure pourraient être consolidées et centrées sur l'essentiel, à savoir répondre de la réalisation des projets éducatifs des établissements d'enseignement et de la contribution à l'atteinte d'objectifs éducatifs plus larges (régionaux ou nationaux).

En d'autres mots, il faut renoncer à la multiplication des interventions ponctuelles ou centrées sur des objectifs trop spécifiques. Il convient d'adopter plutôt une approche plus globale et articulée qui donne aux acteurs toute la latitude voulue, là où l'action éducative est au plus près des élèves et des étudiants. C'est ainsi que l'État pourra véritablement exercer son rôle de gouverne et de pilotage et que les acteurs, tant sur le plan local que sur le plan régional, pourront assumer leurs responsabilités et jouer pleinement leur rôle éducatif.

Favoriser l'innovation et soutenir les initiatives locales et régionales

Pour mieux assumer ses responsabilités en région, le réseau de l'éducation doit pouvoir suivre l'évolution des besoins éducatifs et anticiper les défis émergents. Pour ce faire, il doit développer une vision prospective pour planifier et élaborer des projets mobilisateurs. Il doit aussi pouvoir innover, expérimenter et mettre à l'essai, à la fois pour relever les défis qui l'attendent et pour contribuer à élargir les horizons économiques, sociaux et culturels dans chaque région.

Comme cela a été souligné précédemment, l'effort d'anticipation et d'innovation implique la capacité de prendre des risques, c'est-à-dire la possibilité de proposer de nouvelles façons de faire, d'essayer de nouvelles manières d'offrir des services éducatifs et de mettre en place de nouveaux outils. Cela implique également le droit à l'expérimentation et à l'erreur, ainsi que l'accès à des ressources pour ce faire. Les milieux de l'éducation s'attendent à un appui de la part de l'État au regard des initiatives porteuses mises en œuvre dans les milieux éducatifs. Ils demandent qu'on leur accorde le soutien et les ressources à la mesure des besoins éducatifs de la région et de ses perspectives d'avenir.

Pour le Conseil, il faut encourager et soutenir l'émergence d'innovations locales ou régionales pour que le réseau de l'éducation puisse ouvrir chaque région à de nouvelles possibilités. À cet égard, le soutien de l'État est décisif. Le Conseil a fait valoir à plusieurs reprises l'importance d'encourager l'innovation et sa diffusion dans tout le réseau de l'éducation. En 2002, il soulignait la nécessité de valoriser et de diffuser les pratiques et les modèles novateurs en matière d'éducation (CSE, 2002). En 2006, dans son rapport sur le dialogue entre la recherche et la pratique en matière d'éducation, il invitait l'État à soutenir activement l'innovation à cet égard (CSE, 2006). Dans ce même rapport, il faisait état de différents projets témoignant du soutien de l'État à la recherche et aux pratiques innovantes en éducation. Parmi ceux-ci, il identifiait le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)[65], organisme qui contribue à stimuler l'innovation en éducation et à soutenir la diffusion de la recherche. Finalement, le Conseil rappelle que la Politique québécoise de la recherche et de l'innovation a pour objet de promouvoir l'innovation et le transfert en sciences sociales et humaines, y incluant l'éducation.

Le Conseil préconise ici un rôle actif de l'État pour susciter, favoriser et soutenir les initiatives et les expérimentations des milieux de l'éducation locaux et régionaux. Son action devrait se situer sur deux plans. D'une part, mettre en place des encadrements gouvernementaux et ministériels plus larges et plus souples pour laisser aux acteurs sur le terrain l'espace nécessaire à leur esprit d'initiative et d'entreprise. D'autre part, encourager à la fois les expérimentations et les innovations locales et régionales et les appuyer, notamment en prévoyant des modalités de soutien dans le financement public de l'éducation. Une telle approche de l'État donnerait aux acteurs de l'éducation locaux et régionaux la latitude et les appuis nécessaires pour imaginer de nouvelles réponses à leurs défis.

Mobiliser les partenaires de l'éducation

Une réponse satisfaisante aux défis de l'action éducative en région, plus particulièrement en région éloignée, nécessite la concertation et la mobilisation de tous les partenaires de l'éducation. Dans la troisième orientation, le Conseil fait justement appel au leadership, à la concertation et à la mobilisation des acteurs de l'éducation et de leurs partenaires locaux et régionaux. Il adresse ici le même appel à l'État. En effet, l'action de ce dernier doit être non seulement cohérente, mais également concertée au sein des autorités gouvernementales et susciter leur mobilisation. L'État doit notamment rechercher une plus grande cohérence dans les interventions des ministères et des organismes visés et rallier les autres partenaires à une vision commune en matière d'éducation.

65. Fondé en 2002, le CTREQ est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de stimuler et de contribuer à concrétiser l'innovation dans le domaine de la réussite éducative, grâce au transfert de la recherche, à l'appui de l'expérience de la pratique, à des services de liaison et de veille afin de permettre aux milieux de pratique d'améliorer leurs interventions pour accroître la réussite éducative.

Étant donné que l'éducation joue un rôle de premier plan dans le développement des régions éloignées, les autorités ministérielles doivent exercer un leadership auprès des autres ministères et des partenaires visés. Il s'agit, au premier chef, d'y faire participer les ministères voués au développement de l'économie, de l'emploi, de la santé et de la culture ainsi que les partenaires des milieux du travail, entreprises comme travailleurs, et des organismes communautaires. Les autorités ministérielles doivent chercher, avec ces différents partenaires, à prendre des mesures communes et concertées dans une visée de développement éducatif, social et économique des régions. Une approche concertée permettra aux milieux de l'éducation en région éloignée de bénéficier non seulement de l'action ministérielle, mais également de l'effort conjugué des autres ministères et partenaires majeurs de l'éducation.

Le Conseil a pu observer que de telles stratégies d'action cohérentes avec les besoins des régions sont menées par le gouvernement du Québec et ses partenaires autour de grands dossiers comme le développement économique et technologique des régions, notamment dans le contexte des ententes du projet ACCORD et du récent Pacte pour l'emploi. Le Conseil préconise une approche similaire en matière d'éducation, plus particulièrement en région éloignée. À son avis, la concertation et la mobilisation sont nécessaires pour relever les défis de l'éducation en région.

En conclusion, le Conseil considère que l'adaptation et la modulation de l'action de l'État en fonction des particularités et des besoins éducatifs des régions éloignées permettront de soutenir davantage l'action des milieux de l'éducation et, par le fait même, le développement des régions. Par son approche, l'État doit viser à accroître la marge de manœuvre des acteurs locaux et régionaux et à harmoniser ses interventions avec leur action éducative, dans le respect des responsabilités de chacun. Il doit aussi encourager et soutenir l'innovation dans le milieu de l'éducation, tant sur le plan local que sur le plan régional, pour stimuler des solutions nouvelles. L'État doit, par ailleurs, exercer son rôle de pilotage en fixant les grands objectifs éducatifs nationaux et en demandant des redditions de comptes sur la base de ceux-ci et des objectifs régionaux et locaux convenus. Enfin, tous les partenaires visés par l'éducation doivent être mobilisés autour des objectifs éducatifs et revoir, en conséquence, leurs encadrements.

CONCLUSION

L'éducation est un droit pour tous sans distinction, peu importe la condition, la situation ou le lieu géographique de résidence des personnes. En conséquence, l'État a la responsabilité de rendre accessibles, partout au Québec, des services éducatifs de qualité. Par ailleurs, outre le fait d'assurer le plein développement des personnes, le système d'éducation contribue aussi au développement de toutes les régions du Québec.

Dans la foulée du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation au début des années 60, l'État québécois a consenti des efforts considérables pour mettre sur pied le système d'éducation tel qu'on le connaît essentiellement aujourd'hui. Ce système prend appui sur un réseau d'acteurs qui assument des responsabilités complémentaires en matière de services éducatifs que ce soit à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire ou encore à l'enseignement supérieur, c'est-à-dire à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire, tant pour les jeunes que pour les adultes. Il a permis de faire des avancées remarquables, au Québec, en matière d'accès aux études, de réussite éducative et de diplomation.

Le développement qu'a connu le Québec en matière d'éducation s'est effectué dans un contexte de structuration du rôle de l'État québécois et de forte croissance démographique. Cet environnement a coloré jusqu'à un certain point la manière dont le réseau de l'éducation s'est développé et a aussi influé sur ses modalités et ses règles de fonctionnement.

De tout temps, le réseau de l'éducation a fait face à des défis particuliers en région éloignée compte tenu de certains facteurs comme la dispersion géographique sur le territoire et la faible densité de population ainsi qu'une vulnérabilité sur le plan économique. Le présent rapport fait ressortir l'engagement des acteurs à relever ces défis. Sur le plan gouvernemental, différentes mesures ont été mises en place pour tenir compte de la réalité des régions éloignées. Les acteurs de ces régions, quant à eux, ont su concevoir et mettre en œuvre des solutions novatrices qui ont souvent été le résultat de leur créativité, de la force de leur concertation et de la mobilisation de la communauté. Des avancées importantes en matière de scolarisation ont ainsi été faites en région éloignée.

Dans différents avis ou rapports sur l'état et les besoins de l'éducation publiés antérieurement, le Conseil a fait ressortir les enjeux de l'éducation en région. Cependant, le contexte particulier amené par la décroissance démographique l'a incité à consacrer son rapport 2006-2008 à la question de l'éducation en région éloignée.

À partir du portrait de la situation de l'éducation en région éloignée et de l'analyse qu'il a faite des témoignages des acteurs des régions à l'étude, le Conseil retient quatre défis qui marquent l'accès des personnes aux services éducatifs en région éloignée : 1) les effets de la baisse du nombre d'élèves et d'étudiants ; 2) les effets de la dispersion géographique des communautés ; 3) la persévérance et la réussite ; 4) la diversité, la continuité et l'adéquation de l'offre de formation. Pour le Conseil, ces défis ne sont pas le propre des régions éloignées. D'autres régions ou communautés ont également à y faire face. Voilà pourquoi la réflexion du Conseil et les orientations qu'il formule dans son rapport peuvent aussi être pertinentes ailleurs au Québec.

Les orientations privilégiées par le Conseil prennent appui sur un cadre de référence particulier. Au premier chef, l'éducation est un droit pour tous. Ce droit constitue l'article premier de la Loi sur l'instruction publique qui énonce que « toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi ». Ce droit est certes reconnu pour l'école obligatoire, mais pour le Conseil il faut aussi le considérer dans la perspective de donner à chaque personne la possibilité d'atteindre les plus hauts niveaux de scolarisation et de qualification.

Ensuite, la proximité des services éducatifs offerts aux populations est un autre élément qui, selon le Conseil, devrait guider l'action éducative. Deux motifs viennent appuyer ce choix : 1) le fait que les personnes doivent pouvoir recevoir une formation de base et une première qualification sans avoir à quitter nécessairement leur milieu de vie : cela permet ainsi de leur donner les mêmes possibilités de développement au sein de leur communauté que si elles vivaient dans les grands centres ; 2) la volonté de mettre en valeur tout le territoire du Québec. En corollaire, la reconnaissance et la valorisation de la contribution de l'éducation au développement des communautés et des régions font partie des éléments qui soutiennent la formulation des orientations.

Pour le Conseil, l'innovation est essentielle au renouvellement de l'action et des pratiques éducatives. La capacité du système d'éducation d'assurer l'accessibilité et la qualité de l'éducation, plus particulièrement en région éloignée, passe en effet impérativement par l'innovation. Voilà pourquoi elle se trouve au cœur même de chacune des quatre orientations de ce rapport.

Enfin, le Conseil préconise de miser sur une prise en charge par les acteurs locaux et régionaux des besoins éducatifs exprimés dans leur milieu et de la réponse à ceux-ci. Les objectifs communs régionaux doivent être cohérents avec les objectifs nationaux et la prise en charge doit s'exercer dans le respect des missions et des responsabilités dévolues aux différents acteurs du réseau de l'éducation. En outre, l'État doit offrir à chaque communauté les moyens de répondre à ses besoins, en tenant compte de ses différences et de sa situation particulière.

Au fil des ans, l'État a modifié sensiblement la répartition des responsabilités entre les acteurs du réseau de l'éducation de façon qu'elles soient davantage décentralisées. L'État mise également depuis plusieurs années sur la régionalisation. De telles approches s'inscrivent dans l'esprit des politiques publiques mises en œuvre ailleurs au Canada ou dans d'autres pays industrialisés, lesquelles ont pour objet de rapprocher les lieux de décision des personnes et des communautés afin que celles-ci reflètent leur réalité. Ce faisant, l'action gouvernementale peut être adaptée pour tenir compte de la spécificité de chacune des communautés et des régions.

Au cours de ses travaux, le Conseil a mis en lumière les efforts exemplaires faits à tous les paliers pour répondre aux besoins des personnes et des communautés en matière d'éducation et les résultats qu'ils ont permis d'atteindre. Cependant, les défis seront de plus en plus grands. En conséquence, le Conseil considère que les approches les plus porteuses doivent être consolidées et que de nouvelles formules doivent être mises au point pour que tous les acteurs du réseau de l'éducation, qui qu'ils soient, puissent assumer pleinement les responsabilités qui leur sont confiées par l'Assemblée nationale.

Pour renforcer la capacité du système d'éducation en région éloignée et pour ouvrir la voie à des approches nouvelles, le Conseil propose quatre orientations. Les deux premières sont davantage de l'ordre des finalités, alors que les deux autres constituent en quelque sorte des leviers ou des moyens pour les atteindre.

La première orientation consiste à assurer l'accessibilité à des services éducatifs de qualité aux personnes, et ce, aussi près que possible des communautés où elles résident. Cette accessibilité doit s'appuyer sur l'adaptation des interventions en matière d'éducation et sur l'innovation dans une perspective de développement à long terme des communautés.

La deuxième orientation concerne l'harmonisation de l'offre de formation avec les besoins éducatifs des personnes et avec les spécificités et les forces de chacune des régions. Cette harmonisation doit s'effectuer par l'adaptation de l'offre de formation à la réalité des milieux, par un soutien accordé à chaque personne dans la réalisation de son projet de formation et, enfin, par la prise en charge locale et régionale de la réponse aux besoins de formation.

Le Conseil propose comme troisième orientation de miser sur la concertation et la mobilisation au sein des communautés et dans les régions. Pour ce faire, les acteurs du réseau de l'éducation doivent tout d'abord exercer un leadership dans leur communauté et leur région afin de proposer une vision des objectifs éducatifs et des moyens pour les atteindre et partager celle-ci. Ils doivent aussi se concerter pour conjuguer leurs forces et pour mobiliser toute la communauté dans des actions collectives afin d'être en mesure de faire face aux défis actuels et de se préparer pour ceux qui les attendent.

Le Conseil invite également l'État, et au premier chef la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à adapter et à moduler les interventions gouvernementales en matière d'éducation pour qu'elles puissent prendre en considération les spécificités et les forces de chacune des régions. Alors que la gouverne et le pilotage du système doivent se faire au niveau ministériel, les interventions gouvernementales doivent donner aux acteurs qui sont les plus près des élèves et des étudiants toute la latitude d'action voulue, que ce soit à l'échelle locale ou régionale, pour adapter les moyens à leur situation et en rendre compte de façon conséquente. Le Conseil invite aussi la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à mobiliser tous les partenaires nationaux visés par l'éducation pour qu'ils tiennent compte de la réalité des régions éloignées dans leurs actions.

Le Québec a mis sur pied un système d'éducation qui lui a permis de faire des avancées remarquables. Compte tenu des défis actuels et de ceux qui sont prévus, particulièrement en région éloignée, le Conseil a voulu, dans ce rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, réaffirmer l'importance de donner à toute personne qui vit en région éloignée la possibilité d'atteindre le plus haut niveau possible de scolarisation et de qualification et de soutenir le développement de chacune des régions du Québec. Il convie donc tous les acteurs, tant du réseau de l'éducation que ceux des communautés et des autres secteurs d'activité, à se mobiliser pour relever ces défis.

ANNEXE 1

LES PERSONNES ENTENDUES PAR LE COMITÉ DU RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION*

M^me^ Louise Boucher
Directrice régionale
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

M^me^ Josée Brassard
Coordonnatrice
Comité réussite, accomplissement et persévérance scolaire de la Côte-Nord (RAP)

M^me^ Marie-Claude Côté
Coordonnatrice
Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire

M^me^ Christine Couture
Professeure
Université du Québec à Chicoutimi

M. Marc Frenette
Chercheur
Statistique Canada

M^me^ Madeleine Gauthier
Professeure
Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société

M. Michel Pageau
Agent de recherche
Institut national de santé publique du Québec

M^me^ Michèle Perron
Présidente
Table interordres de l'éducation du Nord-du-Québec
(accompagnée des membres de la Table)

M. Mario Polèse
Professeur
Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société

M. Normand Thibault
Chef de service
Statistiques sociales et démographiques
Institut de la statistique du Québec

M. Alain Veilleux
Directeur général des Régions
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le Conseil supérieur de l'éducation remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce rapport sur l'état et les besoins de l'éducation.

* Fonctions occupées au moment où elles ont été rencontrées.

ANNEXE 2

LE PROCESSUS DE CONSULTATION DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION EN RÉGION ÉLOIGNÉE

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Aux fins du présent rapport, le Conseil a réalisé, de février à avril 2008, une consultation auprès des membres du personnel de l'éducation dans six régions éloignées : l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La consultation comportait deux volets : d'une part, une enquête par questionnaire transmis par la poste à un échantillon représentatif des membres du personnel de l'enseignement primaire et secondaire (y compris ceux de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle) et de ceux de l'enseignement collégial ; d'autre part, des entrevues individuelles et de groupes auprès de gestionnaires et de professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

La consultation avait pour objet de recueillir les perceptions et le point de vue des membres du personnel de l'éducation sur les défis en matière d'éducation dans leur établissement d'enseignement ou dans leur région ainsi que sur les actions entreprises localement pour les relever. Ils étaient également invités à indiquer les forces de leur région en matière d'éducation et les projets novateurs réalisés ou en cours de réalisation pour assurer l'accessibilité et la qualité de l'éducation dans leur milieu. Enfin, ils étaient invités à faire part de leur opinion sur ce qui fait l'intérêt de leur travail dans leur établissement ou dans leur région et sur leurs défis au quotidien.

L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

L'enquête par questionnaire était destinée aux membres du personnel enseignant, de la direction, du personnel professionnel et du personnel de soutien du primaire et du secondaire, y compris le secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, ainsi qu'aux membres du personnel à l'enseignement collégial (réseau public).

Un échantillon de 2 273 personnes à l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de 1 423 personnes à l'enseignement collégial a été tiré au hasard des listes du personnel de l'éducation provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les questionnaires ont été envoyés par la poste à la fin du mois de janvier 2008 et devaient être retournés avant le 10 mars 2008. En tout, 1 365 personnes ont répondu au questionnaire (voir plus loin le tableau sur les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants). Le taux de réponse au primaire et au secondaire est de 39,0 % ; au collégial, il se situe à 34,0 %. Les données recueillies ont été vérifiées et pondérées pour que la proportion des répondants corresponde à celle de l'échantillon attendu.

Le questionnaire comportait 40 questions qui abordaient les thèmes suivants : les caractéristiques sociodémographiques des répondants, leur parcours de formation (s'ils avaient ou non quitté la région à un moment de leur vie), les caractéristiques de leur milieu de vie et de leur milieu de travail, leur perception concernant l'influence de la diminution des effectifs, les défis relatifs à l'accessibilité de l'éducation dans leur ordre ou secteur d'enseignement, les solutions mises en avant pour les relever, les effets des solutions retenues et les forces de l'éducation dans leur région. Plusieurs questions présentaient un choix de réponses fermées (ex. : oui / non ou une liste de réponses possibles), alors que d'autres prenaient la forme de questions ouvertes (ex. : « Si vous aviez à exprimer en vos propres termes ce qui fait la force, la richesse ou l'intérêt du fait de travailler en éducation dans votre région actuelle, que diriez-vous ? »).

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET EN GROUPE

Pour recueillir le point de vue des membres du personnel des trois universités présentes dans les six régions éloignées à l'étude, le Conseil a retenu la réalisation d'entretiens individuels et en groupe. Ce choix a été fait en raison de la faible population à l'étude, du nombre peu élevé d'établissements visés et de la difficulté à obtenir des listes exhaustives du personnel. Au total, 55 personnes ont été consultées, soit 11 gestionnaires et 44 professeurs et chargés de cours.

Le guide d'entretien abordait essentiellement les mêmes thèmes que ceux qui avaient été retenus pour le questionnaire : les préoccupations des acteurs universitaires, les défis de l'éducation universitaire en région éloignée, les solutions mises en avant pour les relever, les effets des solutions retenues et les perspectives concernant l'accessibilité et le développement de l'université. Les questions ont été également adaptées selon les interlocuteurs et la modalité de l'entretien (individuel avec les gestionnaires et en groupe avec les professeurs).

Pour circonscrire les enjeux et la situation particulière de chaque université, le Conseil a procédé avant les entretiens à une analyse du mémoire déposé par chacune en 2004 à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités de même qu'à une analyse des auditions en 2006 des dirigeants de ces universités à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET PROFESSIONNELLES DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE (N = 1 365)

		N	%
Sexe	Féminin	936	68,6
	Masculin	429	31,4
Scolarité (plus haut niveau d'étude atteint)	Études professionnelles	33	2,4
	Études préuniversitaires	11	0,8
	Études techniques	94	6,9
	Études universitaires : 1er cycle	909	66,6
	Études universitaires : 2e cycle	213	15,6
	Études universitaires : 3e cycle	32	2,3
	Non déclaré	73	5,4
Fonction	Direction	48	3,5
	Personnel enseignant	1 116	81,7
	Personnel professionnel ou de soutien	201	14,7
Ordre d'enseignement	Préscolaire et primaire	534	39,1
	Secondaire	601	44,1
	Collégial	229	16,8
Localité	Milieu urbain	679	49,7
	Milieu rural	665	48,7
	Non déclaré	21	1,5
Région	Abitibi-Témiscamingue	222	16,3
	Bas-Saint-Laurent	327	24,0
	Côte-Nord	143	10,5
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	143	10,5
	Nord-du-Québec	100	7,3
	Saguenay–Lac-Saint-Jean	429	31,4
Expérience de travail dans le domaine de l'éducation dans la région actuelle (Moyenne = 16 ans)	5 ans ou moins	203	14,9
	De 6 à 10 ans	243	17,8
	De 11 à 15 ans	277	20,3
	De 16 à 20 ans	218	16,0
	21 ans ou plus	412	30,2
	Non déclaré	12	0,8
A terminé ses études secondaires dans la région actuelle	Oui	956	70,0
	Non	395	28,9
	Non déclaré	15	1,1
Demeure dans la région actuelle depuis... (Moyenne = 31 ans)	5 ans ou moins	95	7,0
	De 6 à 10 ans	98	7,2
	De 11 à 15 ans	90	6,6
	De 16 à 20 ans	94	6,9
	21 ans ou plus	964	70,6
	Non déclaré	23	1,7
A l'intention de quitter la région au cours des prochaines années	Oui, au cours des deux prochaines années	65	4,8
	Oui, mais dans plus de deux ans	83	6,1
	Non	1 027	75,3
	Ne sait pas	189	13,9
	Total	**1 365**	**100,0**

ANNEXE 3

DONNÉES STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU A1

NOMBRE ET PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE AYANT UN FAIBLE EFFECTIF SCOLAIRE SELON LA RÉGION, 2006-2007

Région	Établissement ayant 100 élèves ou moins au primaire	Établissement ayant 150 élèves ou moins au secondaire	Établissement ayant 150 élèves ou moins au primaire et secondaire	Total des établissements à petit effectif	Total des établissements ayant une fonction éducative (exclusive ou non)	Proportion des établissements ayant un petit effectif
Abitibi-Témiscamingue	49	10	2	61	132	46,2 %
Bas-Saint-Laurent	70	6	12	88	163	54,0 %
Côte-Nord	13	3	4	20	57	35,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	24	6	9	39	84	46,4 %
Nord-du-Québec	nd*	nd	nd	nd	nd	nd
Saguenay–Lac-Saint-Jean	23	14	0	37	146	25,3 %
Ensemble du Québec	**467**	**170**	**61**	**698**	**3 066**	**22,8 %**

* nd = non disponible

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de gestion 2006-2007, Données agrégées par région*, Québec, avril 2008, 174 p.

TABLEAU A2

VARIATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LA RÉGION, 2003-2004 ET 2007-2008

Région	Préscolaire			Primaire			Secondaire secteur des jeunes		
	2003 – 2004	2007 – 2008	Variation entre les deux années	2003 – 2004	2007 – 2008	Variation entre les deux années	2003 – 2004	2007 – 2008	Variation entre les deux années
Abitibi-Témiscamingue	2 102	2 004	**-4,7 %**	11 757	9 714	**-17,4 %**	10 602	10 023	**-5,5 %**
Bas-Saint-Laurent	2 692	2 619	**-2,7 %**	13 079	11 236	**-14,1 %**	13 273	12 111	**-8,8 %**
Côte-Nord	1 483	1 196	**-19,4 %**	7 632	6 126	**-19,7 %**	6 508	5 971	**-8,3 %**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 519	1 259	**-17,1 %**	6 313	5 025	**-20,4 %**	5 841	5 432	**-7,0 %**
Nord-du-Québec	1 016	1 089	**7,2 %**	5 051	4 680	**-7,3 %**	3 213	3 397	**5,7 %**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 436	3 237	**-5,8 %**	19 502	15 812	**-18,9 %**	19 494	18 052	**-7,4 %**
Ensemble du Québec	**91 532**	**88 762**	**-3,0 %**	**549 073**	**478 301**	**-12,8 %**	**467 594**	**483 972**	**3,5 %**

Note : Sont inclus dans le tableau les établissements publics, privés et gouvernementaux.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Déclaration des clientèles scolaires (DCS)*, février 2008.

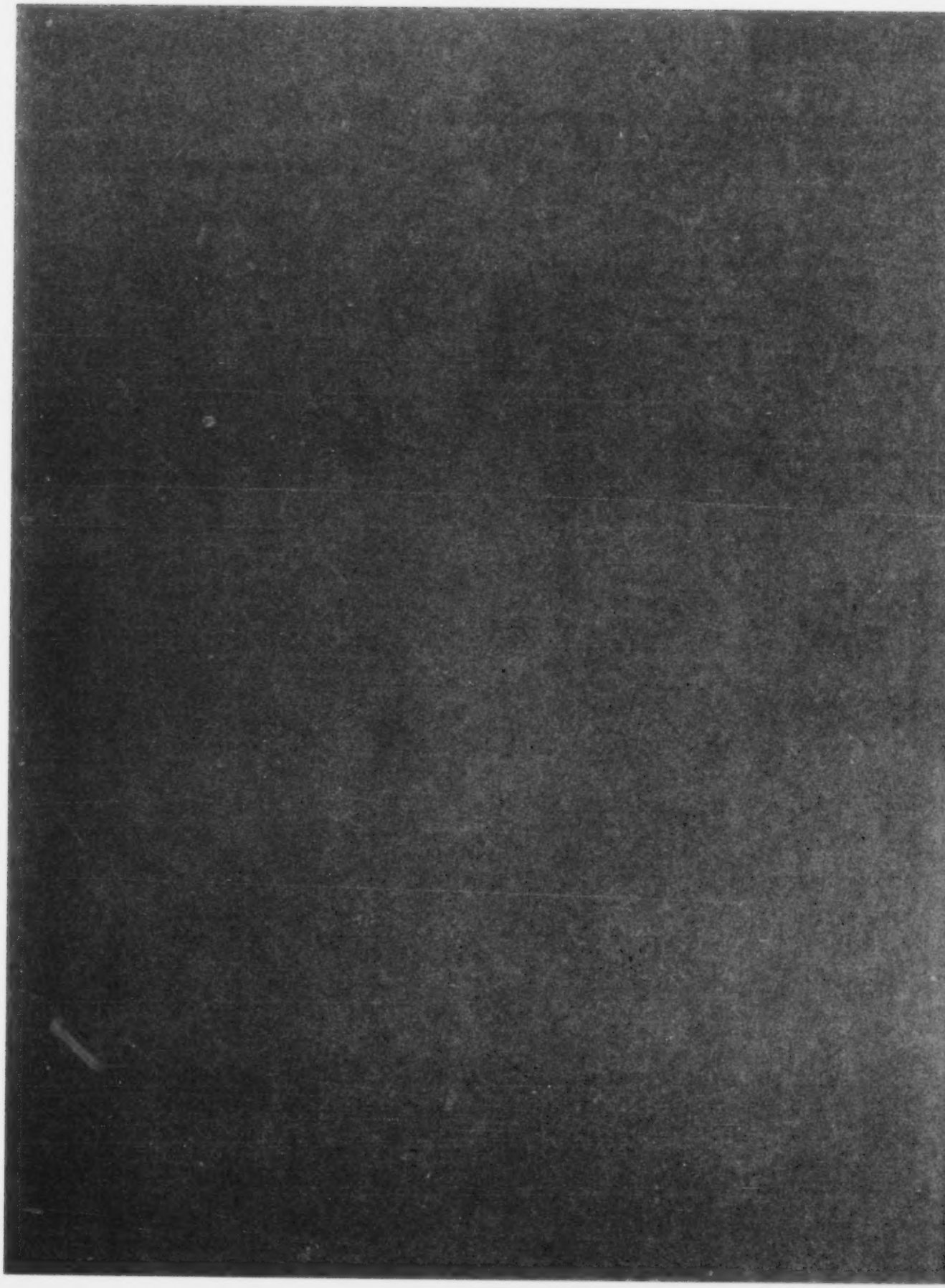

ANNEXE 3

DONNÉES STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU A1

NOMBRE ET PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE AYANT UN FAIBLE EFFECTIF SCOLAIRE SELON LA RÉGION, 2006-2007

Région	Établissement ayant 100 élèves ou moins au primaire	Établissement ayant 150 élèves ou moins au secondaire	Établissement ayant 150 élèves ou moins au primaire et secondaire	Total des établissements à petit effectif	Total des établissements ayant une fonction éducative (exclusive ou non)	Proportion des établissements ayant un petit effectif
Abitibi-Témiscamingue	49	10	2	61	132	46,2 %
Bas-Saint-Laurent	70	6	12	88	163	54,0 %
Côte-Nord	13	3	4	20	57	35,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	24	6	9	39	84	46,4 %
Nord-du-Québec	nd*	nd	nd	nd	nd	nd
Saguenay–Lac-Saint-Jean	23	14	0	37	146	25,3 %
Ensemble du Québec	**467**	**170**	**61**	**698**	**3 066**	**22,8 %**

* nd = non disponible.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de gestion 2006-2007. Données agrégées par région*, Québec, avril 2008, 174 p.

TABLEAU A2

VARIATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LA RÉGION, 2003-2004 ET 2007-2008

	Préscolaire			Primaire			Secondaire secteur des jeunes		
Région	2003 – 2004	2007 – 2008	Variation entre les deux années	2003 – 2004	2007 – 2008	Variation entre les deux années	2003 – 2004	2007 – 2008	Variation entre les deux années
Abitibi-Témiscamingue	2 102	2 004	-4,7 %	11 757	9 714	-17,4 %	10 602	10 023	-5,5 %
Bas-Saint-Laurent	2 692	2 619	-2,7 %	13 079	11 236	-14,1 %	13 273	12 111	-8,8 %
Côte-Nord	1 483	1 196	-19,4 %	7 632	6 126	-19,7 %	6 508	5 971	-8,3 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 519	1 259	-17,1 %	6 313	5 025	-20,4 %	5 841	5 432	-7,0 %
Nord-du-Québec	1 016	1 089	7,2 %	5 051	4 680	-7,3 %	3 213	3 397	5,7 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 436	3 237	-5,8 %	19 502	15 812	-18,9 %	19 494	18 052	-7,4 %
Ensemble du Québec	**91 532**	**88 762**	**-3,0 %**	**549 073**	**478 301**	**-12,8 %**	**467 594**	**483 972**	**3,5 %**

Note : Sont inclus dans ce tableau les établissements publics privés et gouvernementaux.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Données sur les effectifs scolaires (DSE)*, février 2008.

TABLEAU A3

ÉVOLUTION DU TAUX DE DIPLOMATION AU SECONDAIRE PUBLIC (SECTEUR DES JEUNES), DE 1999-2000 À 2006-2007

Région d'origine	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Abitibi-Témiscamingue	77,3 %	78,3 %	76,7 %	76,7 %	80,5 %	76,4 %	75,9 %	71,2 %
Bas-Saint-Laurent	82,3 %	83,6 %	81,5 %	83,1 %	81,6 %	81,5 %	83,3 %	81,3 %
Côte-Nord	77,2 %	77,1 %	73,4 %	70,1 %	71,8 %	69,9 %	73,1 %	69,8 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	75,2 %	77,2 %	73,0 %	75,5 %	77,4 %	75,4 %	77,1 %	72,3 %
Nord-du-Québec	38,0 %	36,6 %	38,4 %	40,7 %	37,7 %	34,8 %	25,7 %	28,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	86,3 %	88,1 %	85,4 %	84,4 %	84,2 %	85,8 %	85,1 %	82,0 %
Ensemble du Québec	**73,2 %**	**72,8 %**	**72,2 %**	**71,9 %**	**71,9 %**	**72,2 %**	**72,4 %**	**71,0 %**

Note : Le taux de diplomation est le nombre d'élèves du secondaire (réseau public) inscrits en formation générale des jeunes qui sortent avec un diplôme par rapport au nombre total des sortants pour la même année. Ce nombre est exprimé en pourcentage.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Portrait statistique de l'éducation*, Québec, décembre 2006 / par région (tableau 5.2) et compilation spéciale des données.

TABLEAU A4

VARIATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES SELON LA RÉGION, 2002-2003 ET 2006-2007

Région d'origine	Nombre d'élèves		Variation entre les deux années
	2002-2003	2006-2007	
Abitibi-Témiscamingue	**3 756**	**3 864**	***2,9 %***
Primaire	407	345	*-15,2 %*
Secondaire	3 349	3 519	*5,1 %*
Bas-Saint-Laurent	**4 877**	**6 064**	***24,3 %***
Primaire	382	454	*18,8 %*
Secondaire	4 495	5 610	*24,8 %*
Côte-Nord	**1 978**	**1 915**	***-3,2 %***
Primaire	183	112	*-38,8 %*
Secondaire	1 795	1 803	*0,4 %*
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	**2 544**	**2 005**	***-21,2 %***
Primaire	270	52	*-80,7 %*
Secondaire	2 274	1 953	*-14,1 %*
Nord-du-Québec	**345**	**572**	***65,8 %***
Primaire	1	14	*s. o.**
Secondaire	344	558	*62,2 %*
Saguenay–Lac-Saint-Jean	**7 809**	**7 421**	***-5,0 %***
Primaire	538	277	*-48,5 %*
Secondaire	7 271	7 144	*-1,7 %*
Ensemble du Québec	**153 943**	**164 173**	***6,6 %***
Primaire	**14 701**	**14 001**	***-4,8 %***
Secondaire	**139 242**	**150 172**	***7,8 %***

* s.o. = sans objet.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Entrepôt de données ministériel (EDM)*, 14 février 2008.

TABLEAU A5

VARIATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ET DE DIPLÔMES EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LA RÉGION, 1997-1998 ET 2005-2006

Région	Nombre d'élèves		Variation entre les deux années	Nombre de diplômes		Variation entre les deux années
	1997-1998	2005-2006		1997-1998	2005-2006	
Abitibi-Témiscamingue	1 979	1 925	-2,7 %	761	769	-0,1 %
Bas-Saint-Laurent	2 966	2 711	-8,6 %	1 500	1 368	-8,8 %
Côte-Nord	1 002	899	-10,3 %	454	332	-26,9 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	596	1 124	88,6 %	312	423	35,6 %
Nord-du-Québec	482	420	-12,9 %	151	117	-22,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5 260	4 723	-10,2 %	2 046	2 242	9,6 %
Ensemble du Québec	**75 786**	**91 118**	**20,2 %**	**29 735**	**38 742**	**30,3 %**

Note : Les données du nombre de diplômes pour l'année 2005-2006 selon la région sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *La formation professionnelle et technique au Québec, un aperçu*, Québec, 2008, 50 p.

TABLEAU A6

TAUX DE PASSAGE DIRECT DU SECONDAIRE (RÉSEAUX PUBLIC ET PRIVÉ) AU COLLÉGIAL (TOUS RÉSEAUX), 2006

Région	Taux de passage du secondaire au collégial 2006*
Abitibi-Témiscamingue	44,5 %
Bas-Saint-Laurent	61,1 %
Côte-Nord	50,4 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	60,4 %
Nord-du-Québec	21,2 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	62,3 %
Ensemble du Québec	**57,1 %**

* Le taux de passage direct au réseau collégial (réseau public) est la proportion d'élèves de cinquième secondaire (réseaux public et privé) qui sont inscrits au collégial l'année suivante. Le taux de passage se calcule ainsi :
> au numérateur, le nombre de nouveaux inscrits au collégial (à l'enseignement ordinaire, à temps plein) à la session d'automne et qui étaient inscrits en cinquième secondaire l'année précédente ;
> au dénominateur, le nombre d'inscrits en cinquième secondaire (en formation générale de jeunes à temps plein) au 30 septembre de l'année précédente.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

TABLEAU A7

VARIATION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ET DE DIPLÔMES AU COLLÉGIAL SELON LA RÉGION, 2003 ET 2006

	Formation préuniversitaire						Formation technique						Total au collégial					
	Effectif			Diplôme			Effectif			Diplôme			Effectif			Diplôme		
Région	2003	2006	Variation	2003	2006	Variation	2003	2006	Variation	2003	2006	Variation	2003	2006	Variation	2003	2006	Variation
Abitibi-Témiscamingue	1 075	1 073	*-0,2 %*	315	334	*6,0 %*	1 329	1 115	*-16,1 %*	259	259	*0,0 %*	2 476	2 313	*-6,6 %*	574	593	*3,3 %*
Bas-Saint-Laurent	1 800	1 871	*3,9 %*	615	605	*-1,6 %*	4 264	3 991	*-6,4 %*	1 027	933	*-9,2 %*	6 320	6 141	*-2,8 %*	1 642	1 538	*-6,3 %*
Côte-Nord	466	506	*8,6 %*	154	189	*22,7 %*	681	596	*-12,5 %*	169	157	*-7,1 %*	1 241	1 208	*-2,7 %*	323	346	*7,1 %*
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	475	501	*5,5 %*	151	166	*9,9 %*	547	517	*-5,5 %*	122	115	*-5,7 %*	1 096	1 144	*4,4 %*	273	281	*2,9 %*
Nord-du-Québec	nd	nd	*nd*	nd	nd	*nd*	nd	nd	*nd*	nd	nd	*nd*	nd	nd	*nd*	nd	nd	*nd*
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 097	2 938	*-5,1 %*	960	832	*-13,3 %*	5 549	5 018	*-9,6 %*	1 383	1 316	*-4,8 %*	9 061	8 361	*-7,7 %*	2 343	2 148	*-8,3 %*
Ensemble du Québec	**75 982**	**80 308**	*5,7 %*	**23 466**	**23 687**	*0,9 %*	**78 190**	**74 185**	*-5,1 %*	**18 205**	**17 012**	*-6,6 %*	**160 151**	**161 654**	*0,9 %*	**41 671**	**40 699**	*-2,3 %*

Notes :
> La formation continue n'est pas incluse dans le dénombrement de l'effectif. Seul l'enseignement ordinaire est comptabilisé.
> Le total des effectifs au collégial comprend les étudiants en accueil et transition.
> Sont inclus dans le tableau les établissements publics, privés et gouvernementaux.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Banque d'informations sur le collégial (BIC)*, 23 juin 2008.

TABLEAU A8

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES SELON LE CYCLE D'ÉTUDES ET SELON L'UNIVERSITÉ, DE 2003 À 2007 (TRIMESTRE D'AUTOMNE)

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Cycle d'études	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
1er cycle	**1 904**	**2 038**	**2 069**	**2 110**	**2 312**	***21,4 %***
Temps partiel	1 148	1 232	1 150	1 102	1 290	***12,4 %***
Temps plein	756	806	919	1 008	1 022	***35,2 %***
2e cycle	**384**	**367**	**338**	**437**	**405**	***5,5 %***
Temps partiel	300	260	251	333	296	***-1,3 %***
Temps plein	84	107	87	104	109	***29,8 %***
3e cycle	**18**	**22**	**31**	**31**	**35**	***94,4 %***
Temps partiel	2	3	4	2	2	***0,0 %***
Temps plein	16	19	27	29	33	***106,3 %***
Total	**2 306**	**2 427**	**2 438**	**2 578**	**2 752**	***19,3 %***

Région du Bas-Saint-Laurent

Université du Québec à Rimouski

Cycle d'études	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
1er cycle	**4 149**	**4 328**	**4 440**	**4 458**	**4 533**	***9,3 %***
Temps partiel	1 954	1 996	2 005	2 052	2 044	***4,6 %***
Temps plein	2 195	2 332	2 435	2 406	2 489	***13,4 %***
2e cycle	**725**	**819**	**792**	**770**	**855**	***17,9 %***
Temps partiel	340	424	391	343	442	***30,0 %***
Temps plein	385	395	401	427	413	***7,3 %***
3e cycle	**84**	**94**	**96**	**103**	**112**	***33,3 %***
Temps partiel	2	10	8	10	13	***550,0 %***
Temps plein	82	84	88	93	99	***20,7 %***
Total	**4 958**	**5 241**	**5 328**	**5 331**	**5 500**	***10,9 %***

Note : Le pavillon de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski est inclus dans les résultats.

TABLEAU A8 (*SUITE*)

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES SELON LE CYCLE D'ÉTUDES ET SELON L'UNIVERSITÉ, DE 2003 À 2007 (TRIMESTRE D'AUTOMNE)

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean Université du Québec à Chicoutimi						
Cycle d'études	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
1er cycle	**5 303**	**5 173**	**5 168**	**5 068**	**5 190**	***-2,1 %***
Temps partiel	2 500	2 270	2 242	2 091	2 187	***-12,5 %***
Temps plein	2 803	2 903	2 926	2 977	3 003	***7,1 %***
2e cycle	**1 083**	**1 080**	**1 018**	**938**	**897**	***-17,2 %***
Temps partiel	664	620	533	429	395	***-40,5 %***
Temps plein	419	460	485	509	502	***19,8 %***
3e cycle	**87**	**105**	**137**	**154**	**172**	***97,7 %***
Temps partiel	1		4	7	4	***300,0 %***
Temps plein	86	105	133	147	168	***95,3 %***
Total	**6 473**	**6 358**	**6 323**	**6 160**	**6 259**	***-3,3 %***

Ensemble du Québec Universités québécoises						
Cycle d'études	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
1er cycle	**201 130**	**202 071**	**203 312**	**203 209**	**203 673**	***1,3 %***
Temps partiel	72 737	72 357	72 200	71 283	70 961	***-2,4 %***
Temps plein	128 393	129 714	131 112	131 926	132 712	***3,4 %***
2e cycle	**44 263**	**45 565**	**45 965**	**46 274**	**46 327**	***4,7 %***
Temps partiel	22 968	23 544	22 539	22 925	23 435	***2,0 %***
Temps plein	21 295	22 021	23 426	23 349	22 892	***7,5 %***
3e cycle	**10 460**	**11 409**	**12 190**	**12 659**	**13 128**	***25,5 %***
Temps partiel	787	832	854	873	974	***23,8 %***
Temps plein	9 673	10 577	11 336	11 786	12 154	***25,6 %***
Total	**255 853**	**259 045**	**261 467**	**262 142**	**263 128**	***2,8 %***

Note : Les données excluent les résidents en médecine, les auditeurs, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants en situation d'accueil.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU)*, mai 2008.

TABLEAU A9

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SANCTIONS DÉCERNÉES SELON LE TYPE DE SANCTION ET SELON L'UNIVERSITÉ, DE 2003 À 2007

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Type de sanction	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
Baccalauréat	199	177	183	256	211	6,0 %
Maîtrise	11	10	4	10	13	18,2 %
Doctorat			2	4		s.o.*
Certificat et diplôme : 1er cycle	232	198	276	235	185	-20,3 %
Certificat et diplôme : 2e cycle	17	30	17	26	35	105,9 %
Total	**459**	**415**	**482**	**531**	**444**	**-3,3 %**

* s.o. = sans objet.

Région du Bas-Saint-Laurent

Université du Québec à Rimouski

Type de sanction	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
Baccalauréat	526	586	596	687	693	31,7 %
Maîtrise	97	80	81	102	102	5,2 %
Doctorat	10	8	7	6	7	-30,0 %
Certificat et diplôme : 1er cycle	229	333	369	313	276	20,5 %
Certificat et diplôme : 2e cycle	36	42	64	74	81	125,0 %
Total	**898**	**1 049**	**1 117**	**1 182**	**1 159**	**29,1 %**

Note : Le pavillon de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski est inclus dans les résultats.

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Université du Québec à Chicoutimi

Type de sanction	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
Baccalauréat	788	877	917	1 059	1 026	30,2 %
Maîtrise	144	264	207	482	347	141,0 %
Doctorat	15	12	11	12	12	-20,0 %
Certificat et diplôme : 1er cycle	444	511	495	524	475	7,0 %
Certificat et diplôme : 2e cycle	43	90	147	117	136	216,3 %
Total	**1 434**	**1 754**	**1 777**	**2 194**	**1 996**	**39,2 %**

Ensemble du Québec

Universités québécoises

Type de sanction	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2003
Baccalauréat	29 818	31 554	32 117	32 988	33 438	12,1 %
Maîtrise	9 003	9 516	10 002	9 925	9 974	10,8 %
Doctorat	1 134	1 217	1 278	1 256	1 427	25,8 %
Certificat et diplôme : 1er cycle	15 279	15 894	16 209	15 373	14 918	-2,4 %
Certificat et diplôme : 2e cycle	2 553	3 028	3 358	3 279	3 907	53,0 %
Certificat et diplôme : 3e cycle	8	9	13	22	21	162,5 %
Microprogramme	1 060	1 142	1 389	1 363	1 754	65,5 %
Total	**58 855**	**62 360**	**64 366**	**64 206**	**65 439**	**11,2 %**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU)*, mai 2008.

TABLEAU A10

TAUX D'OBTENTION D'UN BACCALAURÉAT SELON LA RÉGION D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS, 2001 ET 2003

Région d'origine	2001	2003
Abitibi-Témiscamingue	15,6 %	17,2 %
Bas-Saint-Laurent	21,6 %	21,8 %
Côte-Nord	13,9 %	17,5 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15,0 %	13,9 %
Nord-du-Québec	7,0 %	9,4 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	21,5 %	22,1 %
Ensemble du Québec	**22,4 %**	**23,3 %**

Note : La région d'origine correspond à la région de diplomation au secondaire ou à la région de la dernière inscription au secondaire.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Bulletin statistique de l'éducation n° 33 : Régionalisation des bacheliers au Québec*, Québec, janvier 2007, 19 p.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

Aide financière aux études et Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008). *Aide financière aux études : statistiques : rapport 2006-2007*. Québec : Les organismes, 84 p. http://www.afe.gouv.qc.ca/_files/docs/PUBL_stats_2006.pdf

Centre francophone d'informatisation des organisations (2008). *Rapport annuel 2007-2008*. Québec : CEFRIO, 20 p. http://www.cefrio.qc.ca/fckupload/file/Rapport_annuel_2007_2008.pdf

Commission de l'éducation (2003). *Mandat d'initiative sur les fluctuations des effectifs scolaires*. Québec : Assemblée nationale, 31 p. http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/rapports/rapce1.htm

Commission de l'éducation (2004). *Consultations générales sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec : rapport final*. Québec : Assemblée nationale, 48 p.

Commission de l'éducation (2007). *Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des Autochtones : rapport et recommandations*. Québec : Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec. http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/ce/rapport-autochtones.html

Conseil supérieur de l'éducation (1989). *Le développement socioéconomique régional : un choix à raffermir en éducation*. Sainte-Foy : Le Conseil, 58 p.

Conseil supérieur de l'éducation (1993). *Rapport annuel 1992-1993 sur l'état et les besoins de l'éducation : le défi d'une réussite de qualité*. Sainte-Foy : Le Conseil, 72 p.

Conseil supérieur de l'éducation (1994). *Rapport annuel 1993-1994 sur l'état et les besoins de l'éducation : les nouvelles technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants*. Sainte-Foy : Le Conseil, 51 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2000). *Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation : éducation et nouvelles technologies : pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*. Sainte-Foy : Le Conseil, 181 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2001). *La gouverne de l'éducation, logique marchande ou processus politique ? : rapport annuel 2000-2001 sur l'état et les besoins de l'éducation*. Sainte-Foy : Le Conseil, 97 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2002). *La gouverne de l'éducation, priorités pour les prochaines années : rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation (2001-2002)*. Sainte-Foy : Le Conseil, 123 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2003). *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional*. Sainte-Foy : Le Conseil, 110 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2004). *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2003-2004 : l'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*. Sainte-Foy : Le Conseil, 151 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2006). *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2004-2005 : le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite*. Québec : Le Conseil, 109 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2008a). *Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires, 20 et 21 février 2008 : présentation des positions du Conseil supérieur de l'éducation*. Québec : Le Conseil, 11 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2008b). *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*. Québec : Le Conseil, 94 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2008c). *Plan stratégique 2007-2011*. Québec : Le Conseil, 23 p.

Direction de la programmation budgétaire et du financement, Direction générale du financement et de l'équipement (2007). « Allocation spécifique : consolidation de l'offre de formation S026 ». *Collèges d'enseignement général et professionnel, régime budgétaire et financier*. Mise à jour n° 05, Québec : La Direction, p. 201-206.
http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/reg-bud/Public/Pub-maj-07.pdf

Direction des ressources didactiques (2008). *Liste des commissions scolaires regroupées par directions régionales : état de situation sur le déploiement des réseaux de télécommunication à large bande passante, par Jacques Thibault*. Montréal : Ministère de l'éducation, du loisir et du sport.

Fédération des cégeps (2003). *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec : plan de développement du réseau collégial public*. Montréal : La Fédération, 115 p.
http://www.fedecegeps.qc.ca/comm/docs/plan_strat_page_simple.pdf

Forum québécois de la formation à distance (2007). *Les actes*. Montréal, 14 et 15 novembre, 77 p.
http://www.clifad.qc.ca/pdf/actes_du_forum.pdf

Forum socioéconomique des Premières Nations (2006). *Agir maintenant ... pour l'avenir*. Rapport final du Forum socioéconomique des Premières Nations. Québec : Secrétariat aux affaires autochtones, 137 p.
http://www.saa.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/forum-francais.pdf

Goldenberg, Mark (2008). *A Review of Rural and Regional Development Policies and Programs*. Ottawa: Canadian Policy Research Networks, 81 p.
http://www.cprn.org/documents/49496_FR.pdf

Gouvernement du Québec (2006). *Un Québec innovant et prospère : stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*. Québec : Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation, 78 p.
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/ministere/strategie_innovation.pdf

Gouvernement du Québec (2008). « Étude des crédits du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (1) : volet éducation, Commission permanente de l'éducation ». *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 38e législature, 1re session, 15 avril, vol. 40 n° 7.
http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/ce/080415.htm

Groupe de travail sur l'accès à l'éducation (2005). *L'éducation, l'avenir du Québec : rapport sur l'accès à l'éducation*. Rapport au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec : Le Groupe, 98 p.
http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/Acces_education/454332.pdf

Institut de la statistique du Québec (2008a). *Bulletin statistique régional, Abitibi-Témiscamingue*. Édition 2008. Québec : ISQ, 28 p.
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/08_Abitibi_Temiscamingue.pdf

Institut de la statistique du Québec (2008b). *Bulletin statistique régional, Bas-Saint-Laurent*. Édition 2008. Québec : ISQ, 28 p.
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/01_Bas_Saint_Laurent.pdf

Institut de la statistique du Québec (2008c). *Bulletin statistique régional, Côte-Nord*. Édition 2008. Québec : ISQ, 28 p.
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/09_Cote_Nord.pdf

Institut de la statistique du Québec (2008d). *Bulletin statistique régional, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*. Édition 2008. Québec : ISQ, 28 p.
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/11_Gaspesie_Iles_de_la_Madeleine.pdf

Institut de la statistique du Québec (2008e). *Bulletin statistique régional, Nord-du-Québec*. Édition 2008. Québec : ISQ, 28 p. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/10_Nord_du_Quebec.pdf

Institut de la statistique du Québec (2008f). *Bulletin statistique régional, Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Édition 2008. Québec : ISQ, 28 p. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf

Legendre, Renald (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. 3e édition. Montréal : Guérin, 1554 p.

Ministère de l'éducation (2002). *Agir pour les régions : villages branchés du Québec*. Québec : MEQ, 11 p. http://www.meq.gouv.qc.ca/dgfe/Publications/VillageBranche.pdf

Ministère de l'éducation (2004a). *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial : synthèse des résultats de la consultation*. Québec : MEQ, 19 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/forumcollegial/pdf/synthese.pdf

Ministère de l'éducation (2004b). *Services de proximité : maintien de l'école de village*. Mise à jour le 27 septembre. Québec : MEQ. http://www.regions.mamr.gouv.qc.ca/ruralite/Coffret/Documents/7-maintienecoledevillage_27-09-04_.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006a). *Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique : pour relever le défi de l'accessibilité et de la qualification dans toutes les régions du Québec*. Québec : MELS, 11 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/PlanRapprochementFPT/PlanRapprochementFPT.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006b). *Portrait statistique de l'éducation, Région administrative de la Côte-Nord (09)*. Québec : MELS, 61 p. http://www.education.gouv.qc.ca/stat/Portraits_regionaux/pdf/9_complet.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006c). *Portrait statistique de l'éducation, Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)*. Québec : MELS, 60 p. http://www.education.gouv.qc.ca/stat/Portraits_regionaux/pdf/11_complet.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006d). *Portrait statistique de l'éducation, Région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08)*. Québec : MELS, 61 p. http://www.education.gouv.qc.ca/stat/Portraits_regionaux/pdf/8_complet.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006e). *Portrait statistique de l'éducation, Région administrative du Bas-Saint-Laurent (01)*. Québec : MELS, 57 p. http://www.education.gouv.qc.ca/stat/Portraits_regionaux/pdf/1_complet.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006f). *Portrait statistique de l'éducation, Région administrative du Nord-du-Québec (10)*. Québec : MELS, 57 p. http://www.education.gouv.qc.ca/stat/Portraits_regionaux/pdf/10_complet.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006g). *Portrait statistique de l'éducation, Région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)*. Québec : MELS, 61 p. http://www.education.gouv.qc.ca/stat/Portraits_regionaux/pdf/2_complet.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006h). *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) : soutien à la mission globale des organismes : entente triennale 2006-2009*. Québec : MELS, 26 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/pacte/pdf/pacte2006-2007.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006i). *Services de proximité : soutien pour la création d'une maison familiale rurale*. Mise à jour le 8 février. Québec : MELS. http://www.regions.mamr.gouv.qc.ca/ruralite/Coffret/Documents/7-maisonfamilialerurale_08-02-06_.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007a). *Taux de passage direct des élèves de cinquième secondaire (en formation générale, à temps plein) vers le réseau collégial (à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans les programmes de DEC), selon la région administrative et la commission scolaire*. Québec : MELS, 108 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/previsionsCollegial/pdf/taux_passage_secondaire_collegial/TauxPassage_Public.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007b). *Rapport annuel de gestion 2006-2007*. Québec : MELS, 137 p.

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007c). *Règles budgétaires pour les années scolaires 2007-2008 à 2011-2012 : transport scolaire*. Québec : MELS, 34 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/Regles/reg_tran/pdf/Transport2007-2012.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008a). *Éducation, emploi et productivité : la ministre Courchesne annonce un investissement de 203 millions de dollars*. http://www.mels.gouv.qc.ca/ministere/info/index.asp?page=communiques&id=256

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008b). *L'effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes (2003-2004 à 2007-2008)*. Québec : MELS. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/index.htm

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008c). *Les effectifs et les inscriptions à l'enseignement secondaire général public (secteur des adultes) (2002-2003 à 2006-2007)*. Québec : MELS. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/index.htm

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008d). *La formation professionnelle et technique au Québec : un aperçu*. Québec : MELS, 50 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/FPT_FC/Formation_professionnelle_technique/08-00208.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008e). *Plan d'action éducation, emploi et productivité*. Québec : MELS, 18 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/FPT_FC/ReleverDefiEmploi.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008f). *Statistiques de l'éducation : enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*. Édition 2007. Québec : MELS, 266 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/StatEduc2007.pdf

Ministère des affaires municipales et des régions (2006). *Politique nationale de la ruralité 2007-2014 : une force pour tout le Québec*. Québec : MAMR, 84 p. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite_politique.pdf

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (2008). *Portrait socioéconomique des régions du Québec*. Édition 2008. Québec : MDEIE, 91 p. http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/developpement_regional/fr/regions/portr_socio_econ.pdf

Secrétariat aux affaires autochtones (2008). *Statistiques des populations autochtones du Québec 2007*. Québec : Le Secrétariat. Dernière mise à jour : 12 décembre 2008. http://www.saa.gouv.qc.ca/nations/population.htm

Statistique Canada. Recensement de 2006. http://www12.statcan.ca/census-recensement/index-fra.cfm

Université du Québec à Rimouski (2007). *Rapport annuel 2006-2007*. Rimouski : UQAR, 142 p. http://www.uqar.ca/directionServices/doc/rapportRecherche.pdf

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (2005). *Rapport à mi-parcours : évaluation du plan de développement 2003-2008*. Rouyn-Noranda : UQAT, 15 p. http://uqat.ca/Repertoire/Telechargements/rapmiparcours.pdf

Université Laval (2005). « Accord-cadre avec la Ville de Percé ». *Au fil des événements*, 20 octobre. http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/2005/10.20/perce.html

AUTRES RÉFÉRENCES

Aide financière aux études (2008). *Une aide à votre portée 2008-2009 : renseignements sur le Programme de prêts et bourses*. Québec : L'Aide financière, 49 p. http://www.afe.gouv.qc.ca/CONTACT_UC/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2008_2009.pdf

Assemblée nationale (2008). *Projet de loi n° 88 (2008, chapitre 29) : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives*. Québec : Éditeur officiel du Québec, 17 p.

Cégep de Chicoutimi (2007). *Rapport annuel 2006-2007*. Chicoutimi : Le Cégep. http://www.cegep-chicoutimi.qc.ca/site_college/reussite/recto.pdf

Cégep de Jonquière (2007). *Développer… innover… agir : rapport annuel 2006-2007*. Jonquière : Le Cégep, 25 p. http://www.cjonquiere.qc.ca/cegep_jonquiere/fichier_temp/22/Rapport_annuel06-07_web.pdf

Centre francophone d'informatisation des organisations (2004). *L'école éloignée en réseau, une contribution au maintien et au développement des petites écoles de village*. Québec : CEFRIO, 43 p. http://www.cefrio.qc.ca/fr/documents/publications/Lecole-eloignee-en-reseau-synthese-du-rapport-principal.html

Centre francophone d'informatisation des organisations (2005). Cégeps en réseau : le projet. Québec : CEFRIO, 30 p. http://www.cefrio.qc.ca/upload/1476_Leprojet.pdf

Centre francophone d'informatisation des organisations (2006). *L'école éloignée en réseau (EER) : rapport final phase 2*. Québec : CEFRIO, 122 p. http://www.cefrio.qc.ca/fr/documents/publications/Lecole-eloignee-en-reseau.html

Centre francophone d'informatisation des organisations (2008). *Le CEFRIO : des acteurs pour susciter l'innovation dans les régions*. Présentation faite au séminaire précolloque interactif sur les villes, régions et territoires innovants, 8 avril, 27 p. http://www.cefrio.qc.ca/upload/1333_presentationCEFRIOrvincentprecolloque.pdf

Chénard, Philippe, Mario Polèse et Richard Shearmur (2005). *L'évolution économique et démographique et les perspectives de développement des régions périphériques du Québec*. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société, 93 p. http://www.ucs.inrs.ca/pdf/SECOR.pdf

Comité de liaison interordres en formation à distance (1999). *La formation à distance vue de près*. Montréal : CLIFAD, 24 p. http://www.clifad.qc.ca/pdf/FAD_vue_de_pres_99.pdf

Comité de liaison interordres en formation à distance (2007). *Soixante ans de formation à distance au Québec*. Montréal : CLIFAD, 21 p. http://www.clifad.qc.ca/pdf/60_ans_fd.pdf

Commission de l'éducation en langue anglaise (1998). *Régionalisation et formation professionnelle : un défi pour les commissions scolaires anglophones*. Québec : La Commission, 87 p. http://www.meq.gouv.qc.ca/CELA/pdf/reg_form-prof.pdf

Commission de l'éducation en langue anglaise (2006). *Décentralisation, régionalisation et adaptation (DRA) : jamais deux sans trois*. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Québec : La Commission, 14 p.
http://www.meq.gouv.qc.ca/cela/pdf/Avis_DecenRegionAdapt_f.pdf

Conseil supérieur de l'éducation (2000). *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*. Sainte-Foy : Le Conseil, 126 p.

Fédération des comités de parents du Québec (2004). *Le maintien des petites écoles… pour le meilleur ou pour le pire*. Québec : La Fédération, 8 p.
http://www.fcpq.qc.ca/docs/petites_ecoles_002.pdf

Fédération des commissions scolaires du Québec (2005). *Rapport annuel 2005-2006 : l'an 1 de la planification stratégique*. Québec : FCSQ, 36 p.
http://www.fcsq.qc.ca/Publications/Rapport/_pdf/rapport-annuel-05-06.pdf

Fédération québécoise des municipalités (2007). *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*. Québec : La Fédération, 47 p.
http://www.fqm.ca/documents/occupation_dynamique_territoire.pdf

Forcier, Lyne et Diane Laberge (2006). *Quelques données statistiques sur la clientèle adulte au Cégep@distance*. Montréal : Cégep@distance, 13 p.
http://www.cegepadistance.ca/pdf/ClienteleSansCommandite.pdf

Gervais, Ginette et Isabelle Thony (2001). *L'offre et la demande des enseignants au niveau primaire et secondaire au Canada*. Québec : Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, 8 p.
http://www.cmec.ca/stats/pcera/symposium2001/gervais-thony.o.FR.pdf

Gouvernement du Québec (2002). *Québec lance la première politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Communiqué de presse, 2 mai.
http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2002/c020502.htm

Gouvernement du Québec (2008). « Audition du sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant son rapport annuel de gestion 2006-2007 conformément à la Loi sur l'administration publique, Commission permanente de l'administration publique ». *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 38e législature, 1re session, 30 janvier, vol. 40 n° 9.
http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/cap/080130.htm

Groupe de travail sur le maintien de l'école de village (2003). *Mémoire du Groupe de travail sur le maintien de l'école de village*. Québec : Le Groupe, 5 p.
http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/ecole_village/maintienecolevillage.pdf

Institut de la statistique du Québec (2003). *Si la tendance se maintient… perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*. Édition 2003. Québec : ISQ, 38 p.
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm

Institut de la statistique du Québec (2006). « Chapitre 3 : La population des régions, des MRC et des municipalités ». Dans *La situation démographique au Québec, bilan 2006*. Québec : ISQ, p. 47-52.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2006/Bilan2006.pdf

Institut de la statistique du Québec (2008). *Le Québec chiffres en main*. Édition 2008. Québec : ISQ, 56 p.
http://stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/pdf2008/QCM2008_fr.pdf

Ministère de l'éducation (2000). *RECIT : un réseau de personnes-ressources pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies : orientations ministérielles*. Québec : MEQ, 10 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/drd/tic/pdf/recitfrancais.pdf.

Ministère de l'éducation (2002a). *Mémoire à la Commission de l'éducation : décroissance de la clientèle scolaire : projection à long terme de l'effectif du Québec par région administrative selon l'ordre d'enseignement*. Québec : MEQ.

Ministère de l'éducation (2002b). *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*. Québec : MEQ, 47 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/REFORME/formation_con/Plan/Plan.pdf

Ministère de l'éducation (2002c). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Québec : MEQ, 50 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/REFORME/formation_con/Politique/Politique.pdf

Ministère de l'éducation (2004). *Les communautés seront désormais consultées sur l'avenir des écoles de village*. Communiqué de presse, 8 mars. http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2004/c040308.htm

Ministère de l'éducation (2005). *Orientations ministérielles sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois*. Québec : MEQ, 14 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/forumcollegial/pdf/Orientations_ministerielles_f.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2005a). *L'école communautaire : un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté*. Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire. Québec : MELS, 91 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/ecole_communautaire/446909.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2005b). *Plan stratégique 2005-2008*. Québec : MELS, 44 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/BSM/PlanStrat05-08_.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006a). *La décentralisation et la régionalisation en éducation : la CELA se préoccupe des impacts sur la communauté anglophone*. Communiqué de presse, 14 novembre. http://www.meq.gouv.qc.ca/cela/c-cela061114f.asp

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006b). *Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale : réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) aux propositions des conférences régionales des élus (CRE)*. Québec : MELS, 38 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2006/tqr.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006c). *Relever le défi de la qualification et de l'accessibilité dans toutes les régions : le ministre Jean-Marc Fournier rend public le plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique*. http://www.mels.gouv.qc.ca/cpress/cprss2006/c060612.asp

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2006d). *Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires : cadre général*. Québec : MELS, 39 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGA/politique/accueilreference/pdf/cadregeneral.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007a). *Aide à la pension ou au déplacement pour les élèves en formation générale et professionnelle, secteur des jeunes*. Québec : MELS. http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=875&table=0

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007b). *Démarche et intégration des écoles primaires et des nouvelles écoles secondaires participant à la stratégie d'intervention Agir autrement en 2007-2008*. Québec : MELS, 4 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/Agirautrement/FeuilletSIAA_f.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007c). « Régionalisation des bacheliers au Québec ». *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 33, janvier, 19 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/bulletin_33.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007d). *La stratégie d'intervention Agir autrement : la démarche de planification d'une école secondaire*. Québec : MELS, 4 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/Agirautrement/DemarchePlanifEcoleSec_f.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2007e). *Une histoire de l'éducation des adultes : apprendre tout au long de la vie*. Québec : MELS, 125 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/liste/pdf/41-7018.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008a). *Les effectifs (2003-2007) et les diplômes (2002-2007) décernés à l'enseignement collégial*. Québec : MELS. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/index.htm

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008b). *Les effectifs et les sanctions décernés à l'enseignement universitaire (2003 à 2007)*. Québec : MELS. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/index.htm

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008c). *Indicateurs de gestion 2006-2007 : données agrégées par région*. Québec : MELS, 174 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/ind_gestion_scol_08/Documents_fin/526520.pdf

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008d). *Programme PACTE : la ministre Michelle Courchesne annonce un investissement additionnel de 3,5 millions de dollars*. http://www.mels.gouv.qc.ca/ministere/info/index.asp?page=communiques&id=154#

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008e). *Recension des activités et des projets de rapprochement entre les commissions scolaires et les collèges*. Québec : MELS, 30 p. http://inforoutefpt.org/documents/recension.pdf

Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (2008a). *La Côte-Nord se mobilise pour réaliser le Pacte pour l'emploi : le ministre Sam Hadad annonce un investissement additionnel de 17,6 M$ dans le cadre du pacte pour l'emploi sur la Côte-Nord*. Communiqué de presse, 16 juin. http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Juin2008/16/c4249.html

Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (2008b). *Le Pacte pour l'emploi : le Québec de toutes ses forces*. Québec : MESS, 29 p. http://www.pacte-emploi.gouv.qc.ca/publications/pdf/brochure.pdf

Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (2008c). *Québec annonce un investissement de près d'un milliard de dollars dans le cadre du Pacte pour l'emploi*. Communiqué de presse, 18 mars. http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Mars2008/18/c5067.html

Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (1989). *La déconcentration de l'enseignement collégial : orientations ministérielles*. Québec : Le Ministère, 12 p.

Ministère des affaires municipales et des régions (2005). *Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale : la décentralisation*. Québec : MAMR, 11 p. http://www.mamr.gouv.qc.ca//publications/autres/brochure_decentralisation.pdf

Ministère des affaires municipales et des régions (2006a). *280 M$ pour le développement des territoires ruraux : une force pour tout le Québec*. Communiqué de presse, 7 décembre. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/comm_rural_politique.pdf

Ministère des affaires municipales et des régions (2006b). *Entente de partenariat rural*. Québec : MAMR, 6 p. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/ruralite_entente.pdf

Ministère des affaires municipales et des régions (2006c). *Le gouvernement et ses partenaires s'engagent en signant une entente de partenariat rural*. Communiqué de presse, 7 décembre. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/comm_rural_entente.pdf

Ministère des affaires municipales et des régions (2007a). *Document d'information à l'intention des municipalités dévitalisées du Québec : solidaires dans l'action*. Québec : MAMR, 11 p. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/muni_devi.pdf

Ministère des affaires municipales et des régions (2007b). *Forum sur les municipalités dévitalisées : la ministre Normandeau s'engage à créer un nouveau partenariat avec les municipalités dévitalisées*. Communiqué de presse, 16 novembre. http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Novembre2007/16/c9404.html

Ministère des affaires municipales et des régions (2007c). *MigrAction : une mobilisation régionale pour le retour des jeunes, MRC du Domaine-du-Roy, Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Québec : MAMR, mise à jour le 21 août. http://www.mamr.gouv.qc.ca/regions/regi_rura_reus_migr.asp

Ministère des affaires municipales et des régions (2007d). *Plus d'autonomie pour nos régions : 55 M$ pour les conférences régionales des élus : « le gouvernement partenaire de ses régions »*. Nathalie Normandeau, communiqué de presse, 13 septembre. http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Septembre2007/13/c8615.html

Ministère des affaires municipales et des régions (2007e). *Rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des conférences régionales des élus (CRE)*. Québec : Table Québec-régions, 68 p. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/regions/rapp_protocole_entente_cre.pdf

Ministère des affaires municipales et des régions et Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2008). *Programme PACTE : la ministre Nathalie Normandeau annonce une aide récurrente de 486 810 $ aux organismes communautaires de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*. Communiqué de presse, 15 février. http://www.mels.gouv.qc.ca/ministere/info/index.asp?page=communiques&id=194#

Ministère des régions (2000). *Les ententes spécifiques de régionalisation : l'outil privilégié de partenariat entre l'État et les régions*. Québec : Le Ministère, 28 p.

Ministère des régions (2001). *Politique nationale de la ruralité 2002-2007 : une vision d'avenir : des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois*. Québec : Le Ministère, 73 p. http://www.pacterural.kamouraska.com/Documents/polnat.pdf

Ministère des régions (2002). *Horizon 2005 : un Québec fort de ses régions : plan d'action Québec-Régions : synthèse des engagements*. Québec : Le Ministère, 72 p. http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/developpement_regional/fr/general/horizon_2005.pdf

Ministère des transports (2003). *Transport collectif en milieu rural*. Québec : Le Ministère, 1 p. http://www.regions.mamr.gouv.qc.ca/ruralite/Coffret/Documents/II_5_Transport_collectif.pdf

Ministère des transports (2007a). *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional : fiche technique*. Québec : Le Ministère, 2 p. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/programmes_aide/fich_praide_trcollreg.pdf

Ministère des transports (2007b). *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional : modalités d'application 2007-2011*. Québec : Le Ministère, 21 p. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/programmes_aide/praide_transpcoll_nov07.pdf

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (2005). *L'Avantage québécois : stratégie gouvernementale de développement économique*. Québec : MDEIE, 87 p.
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/poldevcom/poldevcom.pdf

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (2007a). « Rencontre du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et des présidents des comités régionaux ACCORD ». *Accord : info bulletin*, vol. 2, n° 2, novembre.
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2515#rencontre

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (2007b). « Sur la voie des 35 ententes de mise en œuvre ACCORD en 2010 ». *Accord : info bulletin*, vol. 2, n° 1, mai.
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2514#35ententes

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (2008a). *Agir ensemble pour être compétitif : action concertée de coopération régionale de développement*. Québec : MDEIE, 12 p.
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/developpement_regional/fr/accord/powerpoint_ACCORD.pdf

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (2008b). *Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) : fiche descriptive*. Québec : MDEIE, 6 p.
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/developpement_regional/fr/accord/projet_ACCORD.pdf

Ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi (2003a). *Allocution de monsieur Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, concernant le mémoire du Groupe de travail sur le maintien de l'école de village*. Québec, 5 mars.
http://www.mels.gouv.qc.ca/MINISTRE/minis2003/a030305.htm

Ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi (2003b). *Québec donne suite au rapport sur le maintien de l'école de village*. Communiqué de presse, 5 mars.
http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/cprss2003/c030305.htm

Saucier, Robert (2008). *Portait des inscriptions en formation à distance au Québec depuis 1995-1996*. Montréal : Comité de liaison en formation à distance, 6 p.
http://www.clifad.qc.ca/pdf/portrait_inscriptions_fd.pdf

Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (2005). *La formation à distance au secteur des jeunes : ce qui se fait ailleurs, la problématique québécoise et une proposition*. Avis du groupe de travail. Montréal : SOFAD, 40 p.
http://www.sofad.qc.ca/pdf/SOFAD_Avis_FD_jeunes.pdf

Statistique Canada (2008). *Guide de l'Enquête sur la population active 2008*. Ottawa : Statistique Canada, 76 p.
http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-543-GIF/71-543-GIF2008001.pdf

SITES INTERNET DES ORGANISMES ET DES ÉTABLISSEMENTS CITÉS OU CONSULTÉS

Agrinova
http://www.agrinova.qc.ca/index.php?id=1

Alice Springs School of the Air (Australie)
http://www.assoa.nt.edu.au/_IDL/index.htm

Cégep de Baie-Comeau
http://www.cegep-baie-comeau.qc.ca/profil.html

Cégep de Chicoutimi
http://www.cegep-chicoutimi.qc.ca/index.htm

Cégep de Jonquière
http://www.cjonquiere.qc.ca/cegep_jonquiere/francais/son_histoire.html

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
http://cegepat.qc.ca/ceg_cara.asp

Cégep de la Gaspésie et des Îles
http://www.cgaspesie.qc.ca/index.php

Cégep de La Pocatière
http://www.cegeplapocatiere.qc.ca/web/Default.aspx?section=accueil&id=150

Cégep de Matane
http://www.cegep-matane.qc.ca/

Cégep de Rimouski
http://www.cegep-rimouski.qc.ca/present/index.asp?P=bienvenue

Cégep de Rivière-du-Loup
http://www.cegep-rdl.qc.ca/college/cegep.html

Cégep de Saint-Félicien
http://www.cstfelicien.qc.ca/Presentation.htm

Cégep de Sept-Îles
http://www.cegep-sept-iles.qc.ca/main.php?mid=26&lng=1

Cégep@distance
http://cegepadistance.ca/apropos/default.asp

Centre autochtone du cégep de Baie-Comeau
http://www.cegep-baie-comeau.qc.ca/centre-autochtone.html

Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTECH)
http://www.cstpq.com/centrephotonique/

Centre d'études collégiales à Montmagny
http://www.cegeplapocatiere.qc.ca/web/?section=accueil&id=182

Centre d'études collégiales de Chibougamau
http://www.cec-chibougamau.qc.ca/presentation.htm

Centre d'études collégiales en Charlevoix
http://www.ceccharlevoix.qc.ca/

Centre d'excellence en maintenance industrielle
http://www.reseautranstech.qc.ca/CCTT/CEMI.php

Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)
http://www.cedfob.qc.ca/

Centre de développement des bioproduits du Québec (Biopterre – CDBQ)
http://www.biopterre.com/

Centre de géomatique du Québec inc. (CGQ)
http://www.cegep-chicoutimi.qc.ca/index.htm

Centre de production automatisée (CPA)
http://www.cpa.cjonquiere.qc.ca/Presentation/Index.asp?Page=P

Centre d'études collégiales à Chibougamau
http://www.cec-chibougamau.qc.ca/presentation.htm

Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)
http://www.cefrio.qc.ca/fr/

Centre matapédien d'études collégiales
http://www.centre-matapedien.qc.ca/index.htm

Centre régional de Chibougamau
http://www.uqat.ca/repertoire/services.asp?RefEntite=208&RefPav=CH

Centre spécialisé de technologie physique du Québec (CSTPQ)
http://www.cstpq.com/

Centre technologique des résidus industriels (CTRI)
http://www.ctri.qc.ca/cgi-bin/mm_core.pl?page=mission

Collège d'Alma
http://www.calma.qc.ca/

Comité de liaison interordres en formation à distance (CLIFAD)
http://www.clifad.qc.ca/

Commission scolaire Crie
http://www.cscree.qc.ca/GIHistory.htm

Commission scolaire du Littoral
http://www.csdulittoral.qc.ca/fr/cspres.htm

Commission scolaire Kativik
http://www.kativik.qc.ca/html/francais/our_organization/aboutksb/stats_f.htm#tab3

Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS)
http://www.crepas.qc.ca/index.php

Corporation des services universitaires du secteur Ouest de la Côte-Nord
http://www.csusocn.qc.ca/la_corpo/bienvenue_a_la_corporation.html

Halieutec
http://www.cgaspesie.qc.ca/peches/ccttp.php?file=2

Innovation maritime
http://www.innovationmaritime.ca/Fr/droit/presentation/presentation.htm

Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite du Québec
http://www.perseverancescolaire.com/index.php

Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER)
http://www.ismer.ca/

Institut maritime du Québec – Cégep de Rimouski
http://www.imq.qc.ca/

Katherine School of the Air (Australie)
http://www.schools.nt.edu.au/ksa/

Maison familiale rurale de Gaspésie – Les Plateaux
http://www.mfrgaspesielesplateaux.com

Maison familiale rurale de Maskinongé
http://www.mfr-maskinonge.ca/

Maison familiale rurale du Granit
http://www.mfrgranit.com/

Maison familiale rurale de la région de Mégantic
http://www.mfrregiondemegantic.qc.ca/

Maisons familiales rurales du Québec (MFR-Québec)
http://www.mfrquebec.com/mfr_quebec.html

Ministère de l'Éducation nationale de France – Réseaux des écoles primaires
http://www.education.gouv.fr/cid4952/les-reseaux-d-ecoles-primaires.html

Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RÉCIT)
http://www.recit.qc.ca/

Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX)
http://www.serex.qc.ca/presentation/presentation.htm

Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD)
http://www.sofad.qc.ca/

TechnoCentre éolien
https://www.eolien.qc.ca/?id=5&titre=Le_TechnoCentre_eolien&em=9

Téluq
http://www.teluq.uquebec.ca/

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
http://www.uqac.ca/

Université du Québec à Rimouski (UQAR)
http://www.uqar.qc.ca/

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
http://uqat.ca/Repertoire/adressesUQAT.asp

MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION*

Nicole BOUTIN
Présidente

Dyane ADAM
Consultante en gestion et gouvernance

Diane ARSENAULT
Directrice générale
Commission scolaire des Îles

Rachida AZDOUZ
Vice-doyenne
Faculté d'éducation permanente
Université de Montréal

Claire BERGERON
Parent
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Francine BOILY
Chargée de cours
Éducation et intervention préscolaire
Université Laval

Martine BOILY
Parent
Conseil d'établissement de l'École primaire Holland
Commission scolaire Central Québec

David D'ARRISSO
Étudiant
Doctorat en administration de l'éducation
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

Pierre DORAY
Professeur
Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)
Université du Québec à Montréal

Danielle GAGNON
Enseignante au secondaire
École Pointe-Lévy
Commission scolaire des Navigateurs

Keith W. HENDERSON
Directeur général
Cégep John Abbott

Amir IBRAHIM
Coordonnateur des services éducatifs
et responsable de la sanction des études (à la retraite)
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Linda MÉCHALY
Directrice
École primaire Murielle-Dumont
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Bernard ROBAIRE
Professeur
Département de pharmacologie et de thérapeutique
Faculté de médecine
Université McGill

* Au moment de l'adoption du rapport.

J. Kenneth ROBERTSON
Directeur général
Collège régional Champlain

Jean A. ROY
Doyen
Affaires départementales
Université du Québec à Rimouski

Édouard STACO
Parent
Directeur
Direction des ressources technologiques
Cégep de Saint-Laurent

Amine TEHAMI
Directeur
École secondaire Rose-Virginie-Pelletier
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Claire VENDRAMINI
Enseignante au préscolaire
École Saint-André
Commission scolaire de l'Énergie

MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE

Marie-Claude CHAMPOUX
Sous-ministre adjointe
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Josée TURCOTTE

ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À LA PRÉPARATION DU RAPPORT ALORS QU'ILS ÉTAIENT MEMBRES DU CONSEIL

Claude BILODEAU
Conseillère pédagogique à l'animation
Cégep Beauce-Appalaches

Isabelle DELISLE
Directrice de vie scolaire au 1er cycle
Collège Jésus-Marie de l'arrondissement de Sillery

Louise Élaine FORTIER
Directrice
Écoles des Beaux-Prés et de la Pionnière
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Denis MÉNARD
Conseiller en développement organisationnel, éducatif et technologique
Capitale-Nationale

Ginette SIROIS
Directrice générale
Cégep de Chicoutimi

NOTES

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180, Québec (Québec) G1V 5B2
Tél. : 418 643-3850
www.cse.gouv.qc.ca

Conseil supérieur
de l'éducation
Québec

50-0188